

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

STATISTIQUE(S) ET GÉNOCIDE AU RWANDA:  
SUR LA GENÈSE D'UN SYSTÈME DE CATÉGORISATION « GÉNOCIDAIRE »

MÉMOIRE  
PRÉSENTÉ  
COMME EXIGENCE PARTIELLE  
DE LA MAÎTRISE EN SCIENCE POLITIQUE

PAR  
FACIL TESFAYE

AOUT 2007

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL  
Service des bibliothèques

Avertissement

La diffusion de ce mémoire se fait dans le respect des droits de son auteur, qui a signé le formulaire *Autorisation de reproduire et de diffuser un travail de recherche de cycles supérieurs* (SDU-522 – Rév.01-2006). Cette autorisation stipule que «conformément à l'article 11 du Règlement no 8 des études de cycles supérieurs, [l'auteur] concède à l'Université du Québec à Montréal une licence non exclusive d'utilisation et de publication de la totalité ou d'une partie importante de [son] travail de recherche pour des fins pédagogiques et non commerciales. Plus précisément, [l'auteur] autorise l'Université du Québec à Montréal à reproduire, diffuser, prêter, distribuer ou vendre des copies de [son] travail de recherche à des fins non commerciales sur quelque support que ce soit, y compris l'Internet. Cette licence et cette autorisation n'entraînent pas une renonciation de [la] part [de l'auteur] à [ses] droits moraux ni à [ses] droits de propriété intellectuelle. Sauf entente contraire, [l'auteur] conserve la liberté de diffuser et de commercialiser ou non ce travail dont [il] possède un exemplaire.»

Pour *Tesfish*.

Que la terre te soit légère

## Table des matières

Liste des Tableaux.....	iv
Résumé .....	v
<b>Introduction: Encore un autre travail sur le génocide rwandais de 1994? .....</b>	<b>1</b>
<b>Chapitre 1 : Sur les deux discours autour du génocide rwandais : « Génocide » versus « double génocide » ? .....</b>	<b>10</b>
1.1. Le concept de génocide.....	11
1.1.1. Valentino sur les imprécisions définitionnelles.....	12
1.1.2. Dufour sur les difficultés de sortir des limites juridiques.....	13
1.2. Le Rwanda dans les années 1990.....	14
1.2.1. Le paysage politique .....	15
1.2.2. Le génocide .....	17
1.2.3. L'après génocide .....	18
1.3. Les deux discours.....	20
1.3.1. Le discours officiel ou le « récit aimable et convenable » : Gil Courtemanche .....	22
1.3.2. Le discours contestataire ou « révisionniste » : Robin Philpot.....	24
1.4. Jacques-Roger Booh ou les « dérives nocturnes du Général Dallaire ».....	31
1.5. Conclusion .....	33
<b>Chapitre 2 : Statistique, quantification et recensement .....</b>	<b>34</b>
2.1. Les « racines »/bases conceptuelles du recensement .....	34
2.1.2. « Compter » avec Derrida et Hentsch .....	34
2.1.2. « Classifier » avec Hacking.....	35
2.1.3. « Catégoriser » avec Tilly .....	38
2.2. Définitions et usages du recensement .....	39
2.2.1. Le recensement : Instrument de description.....	39
2.2.2. « Statistique » et « statistiques » .....	40

2.2.3. Le recensement : Une affaire d'État.....	42
<b>Chapitre 3 : Esquisse d'une histoire des « recensements » au Rwanda.....</b>	<b>50</b>
3.1. L'état des sources démographiques .....	50
3.1.1. En Afrique : « faire avec l'inexact de l'à peu près » .....	50
3.1.2. Au Rwanda : une longue histoire de « surpopulation ».....	51
3.2. De « dénombremments » à « recensements » : Une approche chronologique de l'histoire des recensements au Rwanda .....	54
3.2.1. L'administration allemande : Le « dénombrement des huttes ».....	54
3.2.2. L'administration belge : Le « dénombrement des hommes adultes valides » .....	57
3.2.2.1. La fin d'une longue « convoitise » .....	57
3.2.2.2. Les rapports annuels belges (1921-1956) ou la « découverte » des indigènes .....	58
3.2.2.3. Problèmes des tentatives belges de dénombrement de population .....	60
3.2.3. La période post coloniale .....	63
3.2.3.1. Les opérations de dénombrement de population jusqu'en 1978.....	64
3.2.3.2. Les recensements rwandais: 1978, 1991 et 2002.....	65
<b>Chapitre 4 : Statistiques et génocide au Rwanda.....</b>	<b>69</b>
4.1. La « scientification » des catégories « Hutu », « Tutsi » et « Twa » et son impact sur la société rwandaise .....	69
4.1.1. Nouveauté scientifique : Introduction d'un système de catégorisation et de classification « raciale » .....	69
4.1.2. Nouveauté administrative : Introduction des cartes d'identité « raciales » .....	73
4.1.3. Impacts de ces « nouveautés » sur la société rwandaise.....	74
4.1.3.1. Impacts sur l'identité et sur l'identification des Rwandais.....	74
4.1.3.2. Impact dans le domaine politique .....	78
4.2. Statistiques et violations des droits de l'homme au Rwanda .....	81
4.2.1. Statistiques et « Social Engineering » au Rwanda .....	81
4.2.2. « Lisibilité » et génocide : la question des registres et des listes au Rwanda .....	83
4.2.3. Conclusion .....	89
<b>Conclusion : « Tout ce que l'on mesure s'améliore... » ? .....</b>	<b>92</b>

<b>Bibliographie</b> .....	<b>97</b>
<b>Webographie</b> .....	<b>107</b>

## Liste des Tableaux

Tableau	Page
1. Estimations de population du Rwanda sous l'administration allemande	56
2. Composition de la société rwandaise sous l'administration belge	62
3. Recensements post indépendance	65
4. Recensements et catégories de recensement sous l'administration belge	70
5. Les données statistiques et les violations des droits de l'homme	84

## Résumé

Quand on pense aux liens possibles entre le génocide rwandais de 1994 et les statistiques, la première chose qui vient à l'esprit c'est le débat entre les divers groupes concernant le nombre de victimes. Un débat qui laisse vaciller le nombre de morts entre 800.000 et 1,5 million. La majeure partie de la littérature qui traite ce sujet se limite, la plupart du temps, à reprendre et à reproduire ces chiffres. Très peu de chercheurs se sont demandé si le recensement, qui est une activité statistique majeure, pouvait être lié, d'une façon ou d'une autre, avec le génocide. On peut compter sur les doigts les rares qui se sont particulièrement intéressés à cette question. Cependant, ils ne se sont pas demandés quels autres effets (autre que les objectifs administratifs coloniaux) ces pratiques statistiques pouvaient bien avoir dans la société rwandaise.

Ce travail tentera donc de combler ce « vide » dans la littérature en montrant les liens non causaux mais tangibles, entre les pratiques statistiques (introduites au Rwanda par les puissances coloniales au début du XX<sup>e</sup> siècle) et le génocide de 1994.

**Mots clés :** Rwanda, génocide, statistiques, recensement, catégorisation ethnique

## **Introduction: Encore un autre travail sur le génocide rwandais de 1994?**

Encore un autre travail sur le génocide rwandais ? C'est en effet la question qu'on peut se poser à la vue du titre de ce mémoire. Une question d'ailleurs légitime, quand on pense à l'abondance intimidante des publications qui ont traité cette question durant la décennie qui a suivi le génocide. Ces publications couvrent un vaste territoire thématique, parce que les auteurs ont abordé le sujet sous plusieurs angles, en tenant compte de leurs spécialités (académiques ou autres) respectives. Parmi les auteurs, on retrouve des historiens, des sociologues, des anthropologues, des politologues et des politiciens. On retrouve aussi de multiples témoignages de survivants et de personnes qui, pour une raison ou une autre, étaient présentes dans le pays lors du génocide. Le monde littéraire s'est aussi intéressé à ce sujet, à travers des œuvres romanesques (Diop, 2000) (Waberi, 2004)<sup>1</sup>, théâtrales (Collard, 2002) et cinématographiques (Patry, 1995) (Lacourse et Patry, 1996) (Aghion, 2004) (Barker, 2004) (Raymont, 2004) (Peck, 2005) (Favreau, 2006) qui soulignent l'aspect tragique de ce génocide.

Les recherches conventionnelles sur les génocides ont tendance à mettre l'accent sur l'atrocité des actes de génocide plutôt que d'analyser leur arrière-plan organisationnel. Elles semblent s'organiser autour d'une série de questions, qui, dans ces circonstances, s'imposent presque d'elles-mêmes. Les recherches sur le génocide du Rwanda de 1994 suivent ce même schéma. La plupart du temps, on cherche les causes qui ont mené à cet acte, les responsables ou les conséquences politiques et en termes de vies humaines. Les questions habituellement posées sont: Pourquoi est-ce que les Hutus se sont soulevés si brutalement contre leurs frères/voisins Tutsis, après tant d'années de vie commune ? Qui sont les responsables de ce génocide ? Les

---

<sup>1</sup> Ces deux livres ont été écrits à la suite « d'une résidence » de deux mois au Rwanda en 1998, dans le cadre d'un projet collectif « Écrire par devoir de mémoire », initié par une dizaine d'écrivains et de créatifs africains et porté par le festival Fest' africa de Lille. Voir aussi Courtemanche, Gil. 2000. *Un Dimanche à la piscine à Kigali*. Montréal: Boréal .

membres radicaux du gouvernement Hutu du président défunt? Les milices Interahamwes? Les membres de l'Akazu (famille de Mme Habyarimana)? Ou encore les soldats Tutsis du FPR?

Même les travaux qui cherchent à voir d'autres aspects de ce génocide deviennent plus ou moins victimes de l'aspect «phagocytaire» de ce schéma, et se voient obligés de se ranger dans ce cadre. Par exemple, quand on pense à ce qui pourrait lier le génocide rwandais de 1994 et la statistique, la première chose à laquelle on se voit confronté est le débat, au fond très politique, autour du « critère quantitatif ».(Dufour, 2001: 19) Un débat qui laisse vaciller le nombre de victimes entre 800.000 et 1,5 million.<sup>2</sup> Ce débat est également marqué par la question de la part des Tutsis et des Hutus parmi les victimes.<sup>3</sup> Très peu de chercheurs ont réussi à se détacher de ce schéma en s'intéressant en détail aux autres liens qui pourraient exister entre statistiques et génocide dans le cas rwandais. En effet, s'il est normal de voir mentionnés les recensements du début du siècle dernier dans presque toutes les études sérieuses sur le Rwanda, il est par contre très rare que des chercheurs s'intéressent aux processus de recensement et à la façon dont ils ont été conduits. A l'exception des travaux méthodologiques de Victor Neesen dans les années cinquante (Neesen, 1953a, 1953b), les tentatives qui ont été faites dans ce sens sont en général d'ordre descriptif, les auteurs se contentant de placer les recensements qui étaient en effet des événements importants pour le bon fonctionnement des colonies, dans une sorte de grille chronologique coloniale. On peut d'ailleurs compter sur les doigts d'une main les chercheurs contemporains, comme par exemple Peter Uvin (Uvin, 2002), qui se sont demandés quels effets ces recensements pouvaient bien avoir eus dans la société rwandaise ; et surtout si ceux-ci pouvaient en quelque sorte être liés à ce génocide.

---

<sup>2</sup> Nous avons eu un échange de courriel avec une personne qui a appris notre intention de travailler sur la question du génocide rwandais par internet. Celui-ci exigeait des réactions et des positions engagées de notre part, et se sentait « laissé sur sa faim » en apprenant que l'objectif de notre travail n'est justement pas de prendre position par rapport à ce débat.

<sup>3</sup> Une grande partie de la littérature qui traite le génocide rwandais de 1994 et qui mentionne le nombre de victimes, se limite à s'aligner avec les chiffres provenant de l'un ou de l'autre discours qui composent ce débat. (Nous verrons en détail les discours dans le chapitre 1.)

\*\*\*\*

Quel est alors l'apport de notre étude ? Où se trouverait son originalité ? En plus de vouloir montrer les liens qui existent entre statistiques et génocide dans le cas rwandais, nous pensons que l'originalité se trouve au niveau de l'approche « démo-statistique » que nous allons prendre, ainsi qu'au niveau de sa prétention, qui est de vouloir « discuter l'indiscutable ».

#### L'approche « démo-statistique »

Notre travail a bien pour sujet le génocide du Rwanda de 1994, mais ce ne sera pas pour autant une (autre) description chronologique de son déroulement, ni une autre étude de ses causes ou ses conséquences sociales, politiques et économiques. Notre but consiste plutôt à examiner la question de ce génocide dans une approche que nous appellerons « démo-statistique ». Notre travail s'intéresse à la genèse d'un système de classification et de catégorisation au Rwanda dont nous allons montrer l'importance et le rôle dans ce génocide. Nous allons pour cela regarder de plus près l'impact des statistiques, plus particulièrement des recensements démographiques, lors du processus de création d'identité ainsi que pendant des conflits d'ordre ethnique. D'une part, notre approche nous permettra de faire une analyse multidisciplinaire, puisque notre étude sera un véritable croisement de disciplines comme l'histoire, la science politique, la sociologie, l'anthropologie et la statistique. D'autre part, elle est aussi une étude plurithématique dans laquelle des thèmes tels que le génocide, la classification, la catégorisation et le recensement, trouveront leur place. D'un point de vue méthodologique, notre étude sera au point d'intersection du « théorique » et de « l'empirique ». Ne se limitant pas seulement aux analyses théoriques du recensement, elle contiendra donc une partie empirique basée sur l'analyse critique des informations relatives à l'histoire contemporaine du Rwanda.

### « Discuter l'indiscutable »

Vouloir penser l'identité ethnique comme issue de ou influencée par un système de classification statistique dans un pays où ces identités ont connu un affrontement génocidaire pourrait paraître, pour prendre l'expression d'Alain Desrosières, vouloir « discuter l'indiscutable ». (Desrosières, 2000b: 395) C'est en effet la situation dans laquelle le Rwanda se trouve actuellement. La gravité de la situation devient plus claire quand on pense que le gouvernement actuel a officiellement radié le terme « ethnies » de son vocabulaire pour pouvoir mettre fin à cette dichotomie meurtrière cyclique. Ce que cette étude propose de faire est d'aller à la base de ce qui est devenu « indiscutable » dans ce pays. Notre étude va donc s'éloigner du schéma conventionnel qui domine la recherche sur le génocide rwandais et s'intéresser à la question épineuse de savoir comment la dichotomie Hutu/Tutsi en est venue à être acceptée comme un reflet du réel. Nous allons, entre autres, nous questionner sur le rôle de la statistique et de ses outils de mesure, de classification et de catégorisation. La dichotomie Hutu/Tutsi a une structure et un mode de fonctionnement qui, comme nous allons le voir, suivent le modèle des « catégories [identitaires] binaires inégalitaires » de Charles Tilly. (Tilly, 1998, 2005a, 2005b) C'est donc beaucoup plus le rôle des statistiques dans le processus de la création de ces catégories qui nous préoccupera, que la question concernant l'existence ou non de cette dichotomie avant la période coloniale. Cette période fut importante dans l'histoire du Rwanda parce qu'elle a, entre autres, marqué l'introduction de la statistique et de ses divers instruments, sous la forme que l'on connaît aujourd'hui.

S'intéresser à la genèse d'un système de classification « génocidaire » demandera bien sûr qu'on réfléchisse sur ce qu'est « compter », « classier » et « catégoriser » de façon large, ce que cela implique ainsi que ce à quoi cela conduit. Vu que c'est le recensement qui nous intéresse nous allons procéder à sa « dissection », avant de nous interroger sur son rôle dans la genèse du système de classification en question. À partir de là, nous essaierons de montrer comment celui-ci s'est introduit et a influencé

la dynamique qui dominait la vie de la société rwandaise. En d'autres mots, même si la toile de fond de notre travail est la question des liens entre les statistiques et le génocide au Rwanda, nous nous demanderons surtout quels ont été les rôles des statistiques (par leurs instruments) dans la création des catégories sociales/identitaires ou des dichotomies identitaires qui, comme dans ce cas, peuvent être génocidaires.

Pour atteindre ces objectifs, notre étude se basera sur une combinaison de textes empiriques et de travaux théoriques. Pour notre partie empirique sur le Rwanda, notre choix ne se limitera pas seulement aux écrits post-1994. Nous nous intéresserons aussi à la littérature sur l'histoire du Rwanda en général, et sur l'histoire du recensement au Rwanda en particulier. Pour la partie théorique, nous aurons recours à des textes provenant de domaines divers comme la statistique et la philosophie.

\*\*\*\*

Toute réflexion sur les pratiques statistiques, et en particulier sur le recensement nous mène inévitablement vers deux positions théoriques : Une première position que l'on pourra appeler réaliste et une deuxième, qui, selon le choix de vocabulaire que l'on fera, sera constructiviste (Boudon *et al.*, 1998: 47) ou constructionniste (Hacking, 2006b: 1).

Libby Schweber confronte ces deux positions théoriques sur la question dans un article (Schweber, 1996) où elle présente deux chercheurs qui, tout en faisant l'histoire de la statistique, utilisent des approches théoriques et méthodologiques différentes. Il s'agit en effet d'Alain Desrosières et d'Éric Brian. En 1993, Alain Desrosières publiait *La politique des grands nombres. Histoire de la raison statistique* (Desrosières, 2000b), dans lequel il tentait de dresser une histoire de la statistique dans plusieurs pays (France, Allemagne, Angleterre et États-Unis), sur une période qui va de la fin du XVIIIe siècle jusqu'à la période de l'entre-deux-guerres.

Desrosières utilise une approche théorique constructiviste/constructionniste pour cadrer son travail. Il note d'ailleurs que son objectif est de :

[...] porter un regard sur les diverses façons dont l'histoire de la statistique a été écrite et utilisée, avec tout l'éventail des styles et des visées : identitaire, hagiographique, commémoratif, descriptif, scientiste, internaliste ou externaliste, généalogique, pour arriver à des usages en terme de « construction sociale » d'objets qui sont, selon les points de vue, « mesurés » ou « institués » par la statistique. (Desrosières, 2000a: 39)

Dans la même période Éric Brian publiait *La mesure de l'État. Administrateur et géomètres au XVIII<sup>e</sup> siècle.* (Brian, 1994) A la différence de Desrosières, Brian a concentré ses recherches sur une période fixe (le XVIII<sup>e</sup>) et sur un seul pays, la France. Selon Schweber,

Brian propose une histoire culturelle de la mathématique, puis analyse les conditions et processus qui ont contribué au développement des calculs des probabilités à la fin de l'Ancien Régime. (Schweber, 1996: 107)

D'après Schweber, ce n'est pas juste le sujet traité par ces deux auteurs qui est intéressant, mais plutôt les positions théoriques et méthodologiques de leurs travaux par rapport à la question du relativisme. Elle note donc que :

Leurs analyses contiennent deux réponses distinctes à la question : « Comment négocier le passage entre théorie et travail empirique ? » autrement dit : « Comment construire un objet d'étude ? ». De surcroît, tous deux s'appuient sur des développements récents en sociologie des sciences qui mettent en avant le caractère construit de la réalité sociale et donc des catégories officielles et des pratiques statistiques. (Schweber, 1996: 108)

L'article de Schweber est une critique assez sévère du livre de Desrosières, mais elle ne rejette pas pour autant le choix théorique de celui-ci. Elle reconnaît l'originalité de chaque approche, mais propose que l'on en tire des conséquences plus pratiques.

Loin d'être un débat purement philosophique, les diverses manières d'incorporer le constructivisme dans le travail empirique et les différentes positions dans le débat entre relativisme et réalisme, amènent à des pratiques scientifiques spécifiques. (Schweber, 1996)

En faisant cet exercice de comparaison, l'objectif de Libby Schweber n'est pas seulement de faire ressortir la position théorique des deux auteurs sur l'axe réalisme/relativisme. Elle cherche plutôt une façon qui permettrait d'incorporer l'approche et les méthodes constructivistes.<sup>4</sup> On pourrait donc comprendre sa tentative comme étant un plaidoyer pour l'adoption d'un « constructivisme méthodologique », dans lequel on utiliserait les méthodes d'analyse constructiviste, sans nécessairement devoir se prononcer sur une réalité pré-existante.

La question qui se pose à ce niveau pour nous est de savoir quel cadre d'analyse sera plus approprié à notre travail : le cadre réaliste, le cadre constructi-viste/-onniste ou le constructivisme méthodologique « schweberien »? La recherche que nous avons menée jusque-là nous amène à prendre en considération les options deux et trois. Toutefois la position strictement constructi-iviste/-onniste, c'est-à-dire celle qui va entièrement nier l'existence de toute réalité « non construite », est une position assez problématique dans notre cas. Le territoire rwandais était sûrement habité par des gens qui ne se voyaient pas comme appartenant nécessairement aux catégories ethniques que l'on connaît aujourd'hui - « Tutsi », « Hutu » et « Twa ») - mais qui pourraient bien toutefois être déjà placés dans une dialectique de l'Un et de l'Autre par exemple. Nous avons alors préféré opter pour le troisième cadre, c'est-à-dire celui de Libby Schweber, qui à notre avis nous permettra de mieux appréhender, et de mieux analyser la problématique en main.

---

<sup>4</sup> Nous avons récemment pris connaissance de la distinction faite par Alain Desrosières, entre le « réalisme » et le « conventionnalisme ». Nous le mentionnons ici comme une piste de recherche qui serait très intéressante à poursuivre même si nous ne l'avons pas incorporée dans le cadre de ce travail. Desrosières, Alain. 2006. « De Cournot à l'évaluation des politiques publiques. Paradoxes et controverses à propos de la quantification ». *Prisme*, no 7,

Pour reprendre le triplet « compter », « classier », et « catégoriser » que nous allons analyser dans le chapitre 2, notre objectif n'est pas d'argumenter que tout ce qui est compté, classifié et catégorisé sera créé par le biais du comptage, de la classification et de la catégorisation. Par ailleurs, nous refusons aussi l'idée que « la chose » a existé telle que les instruments de représentation (statistiques ou autres) nous le montrent aujourd'hui. (Nous sommes plutôt de l'avis que la chose aurait ici subi une transformation fondamentale.) En suivant ce cadre théorique, notre étude espère pouvoir faire un modeste apport à la réflexion théorique concernant la question de la classification et de la catégorisation dans le cas rwandais. On fera donc face au réalisme des statisticiens - qui lisent le monde avec des a priori et des règles/instruments et pensent faire une sorte de « copy/paste » de la réalité observée- ; et à la remise en question de cet acquis par les « social scientists ». Il s'agira donc ici de confronter la position statique/essentialiste des statisticiens avec l'approche dynamique (post moderne) des « social scientist » constructivistes.

\*\*\*\*

Notre étude est organisée autour de quatre chapitres dans lesquels nous tenterons de faire ressortir le « voyage » plurithématique et multidisciplinaire que nous avons entrepris. Un « voyage » qui se fera aussi dans le temps, parce qu'effectivement, nous ne cesserons pas de monter et de descendre dans l'histoire contemporaine du Rwanda.

Le premier chapitre va approcher l'histoire contemporaine du Rwanda et celle du génocide de 1994 à partir d'une discussion de deux discours interprétatifs contemporains. Il sera l'endroit où nous allons présenter le génocide de 1994 à travers les deux discours qui existent autour de son interprétation, ainsi que le cadre historique général dans lequel il a eu lieu. Il nous a semblé important de commencer ce chapitre par une discussion théorique de la controverse autour du concept

« génocide », afin de mieux cerner et comprendre certaines positions ou arguments défendus dans les deux discours.

Le deuxième chapitre sera le pilier théorique de notre travail, parce que c'est là où nous allons expliquer et développer les concepts importants pour notre étude. Notre but ici sera de faire une sorte de « démontage » du recensement, à partir duquel il nous sera possible de présenter ses différentes facettes et caractéristiques. Nous tenterons donc, entre autres, de montrer sa complexité, ainsi que pourquoi il est considéré comme un outil indispensable pour le fonctionnement des sociétés contemporaines.

Ensuite, dans le troisième chapitre, nous allons tenter de dresser une histoire chronologique des recensements au Rwanda, basée sur les rapports annuels belges et sur la littérature traitant la question de la démographie du pays et de la sous-région. Ce chapitre sera l'endroit où nous allons faire le point sur les problèmes de la démographie en Afrique et au Rwanda, avant d'aborder l'histoire du recensement au Rwanda. Notre objectif ici sera d'essayer de dégager les moments clés dans cette histoire qui ont marqué/transformaté/changé la division sociale de la société rwandaise. En d'autres mots, il sera ici question d'identifier les moments de classifications et de catégorisations, dont nous aurons fait la discussion théorique dans le deuxième chapitre.

Le but du quatrième chapitre sera de mettre en perspective les divers liens qui existent entre recensement et génocide. Ce sera, en quelque sorte, une synthèse des résultats de nos recherches. Certains points qui ont déjà été discutés dans les autres chapitres réapparaîtront ici, dans le but de soutenir notre conviction de l'existence de liens qui ne sont peut-être pas apparents à première vue.

## **Chapitre 1 : Sur les deux discours autour du génocide rwandais : « Génocide » versus « double génocide » ?**

Comment se fait-il qu'on lise deux livres traitant la même période et les mêmes faits, et qu'on ait l'impression d'avoir lu sur deux événements complètement différents ? C'est en effet l'impression que donne la lecture des livres de Gil Courtemanche (Courtemanche, 2000) et de Robin Philpot (Philpot, 2003). Tous les deux journalistes canadiens, ils ont abordé la question du génocide du Rwanda de 1994 à partir de deux approches différentes. Courtemanche a opté de traiter ce génocide par le chemin littéraire romanesque, tandis que Philpot présente un essai fondé sur une enquête journalistique. Cependant, les différences qu'on lit dans ces deux livres dépassent celles qui auraient pu être causées par les différents chemins empruntés par les auteurs, ou liées à la différence de style (ou autre) que l'on rencontrerait dans un roman et un essai.

L'objectif de ce chapitre sera d'expliquer pourquoi et comment les deux auteurs sont arrivés à deux versions diamétralement opposées d'une même histoire. Pour ce faire, nous proposons une structure à trois temps. Tout d'abord, nous allons faire une discussion du concept de génocide, dans laquelle nous tenterons de montrer les grandes lignes de la controverse qui l'entoure, avant de choisir une définition de travail. Ensuite, nous allons faire le point sur la situation politique du Rwanda dans les années 1990, pour enfin enchaîner sur la discussion des deux discours interprétatifs du génocide rwandais. Nous présenterons donc là le discours dominant et son revers. Ce sera une sorte de généalogie partielle/ponctuelle des discours sur le génocide rwandais que nous allons essayer de faire, en prenant les travaux de Gilles Courtemanche et de Robert Philpot.<sup>5</sup> Nous allons donc partir des interprétations du

---

<sup>5</sup> Faire une généalogie exhaustive des deux discours, ou une analyse complète des deux discours, présente des difficultés qu'il nous sera impossible de surmonter dans le cadre de ce travail. En effet, pour pouvoir faire une telle analyse, il aurait fallu tenir compte de tous les documents qui composent les discours, ainsi que de voir tous les aspects. Nous avons donc opté pour une présentation des deux discours à l'aide d'une analyse plus ponctuelle qu'exhaustive.

génocide, pour retourner en arrière et voir comment les interprètes ont plus ou moins instrumentalisé le génocide.

### 1.1. Le concept de génocide

Le concept le plus controversé que nous rencontrerons dans ce travail est celui de génocide. Depuis que Raphael Lemkin a créé ce néologisme en 1948 (Lemkin, 1973: 79) et, surtout, depuis que les Nations Unies l'ont adopté en 1952 (Leblanc, 1991: 245-249), celui-ci est devenu un concept « fort » par les conséquences politiques et morales qu'il engendre sur le plan de la politique internationale. (Valentino, 2004) Cette « force » empêche malheureusement les divers efforts de clarification et de précision que des chercheurs essayent d'apporter au concept. Elle rend en effet toute discussion critique à ce sujet quasi impossible. Pour Chalk et Jonassohn, l'ambiguïté primaire de ce concept est que celui-ci se trouve actuellement à cheval entre deux discours qu'ils appellent « everyday discourse » et « scientific discourse » (Chalk et Jonassohn, 1990: 3). Pour eux, ces deux discours appartiennent à deux mondes où même les exigences en matière de langues sont différentes.

A significant, albeit often ignored, difference exists between everyday discourse and scientific discourse. The language we use in everyday discourse does not require and does not benefit from precise definitions; this is so because we want to communicate not only information, but also feelings, attitudes, and opinions[...]. The scientist requires a language that includes precise definitions of the terms he uses and that separates the cognitive content of his communication from the emotional and evaluative content. (Chalk et Jonassohn, 1990: 3)

Ce concept est donc l'exemple classique d'une situation où il y a non seulement une superposition de ces deux discours, mais aussi une appropriation d'un terme conçu pour un discours par l'autre. Le discours de tous les jours (« everyday discourse ») se serait en quelque sorte accaparé d'un terme appartenant à la base au discours scientifique. Ceci aurait permis une sorte de vulgarisation du concept, au sens très large du terme, et empêché l'évolution scientifique du terme. Cette argumentation de Chalk et Jonassohn explique d'ailleurs pourquoi, aujourd'hui, toute discussion autour

du concept tend à soulever une série de polémiques. Deux grands problèmes semblent présenter un handicap important au niveau de l'analyse scientifique du concept. Tout d'abord, nous avons les ambiguïtés, ou si l'on veut les imprécisions définitionnelles qui ont déjà été énoncées par Chalk et Jonassohn. Dans un deuxième temps, nous retrouvons les difficultés que toute analyse du concept rencontre, quand elle essaye de sortir des limites juridiques dans lesquelles il a été conçu à l'origine.

#### 1.1.1. Valentino sur les imprécisions définitionnelles

In the present Convention, genocide means any of the following acts committed with intent to destroy, in whole or in part, a national, ethnic, racial or religious group, as such: a) Killing members of the group; b) Causing serious bodily or mental harm to members of the group; c) Deliberately inflicting on the group conditions of life calculated to bring about its physical destruction in whole or in part; d) Imposing measures intended to prevent births within the group; e) Forcibly transferring children of the group to another group. (Kuper, 1981: 10)

Dans cette définition du génocide que l'on retrouve dans l'article 2 de la convention sur le génocide ratifiée par les Nations Unies le 9 décembre 1948 (Chalk et Jonassohn, 1990: 10), Benjamin Valentino identifie deux lacunes définitionnelles majeures. La première se trouve d'après lui, au niveau de la définition des victimes.

The most important limitation of « genocide » is its relatively narrow meaning, both in etymology and in the formal United Nations definition of groups that qualify as victims. (Valentino, 2004: 9)

Cette définition, malgré la clarté de son énoncé par rapport aux sévices qu'auraient subis les victimes d'un génocide, reste assez vague au niveau de la spécification exacte des groupes de victimes en question. Valentino souligne alors le caractère subjectif et « arbitraire » de toute frontière de nature identitaire, et précise :

Membership in such groups can be extremely volatile and is even more vulnerable to subjective classification than ethnic groups. (Valentino, 2004: 13)

La question de l'intentionnalité est la deuxième lacune que Valentino trouve problématique dans cette définition. En effet, prouver l'intention de détruire chez les « génocidaires » est la tâche la plus difficile après un génocide. L'apport des diverses définitions du concept, en particulier celle de l'ONU, à cet égard est minime, parce qu'elle ne comporte aucune précision à ce sujet.

#### 1.1.2. Dufour sur les difficultés de sortir des limites juridiques

Tous les chercheurs qui se sont lancés dans une tentative de précision du concept, ou de formulation d'un terme différent, se sont trouvés coincés entre le cadre juridique duquel il provient<sup>6</sup>, et le domaine politique dans lequel il est appliqué. Frédéric Guillaume Dufour, précise :

The tendency to associate the concept of genocide to the juridical practice locks social scientists in an uncomfortable position. They walk a thin line between the realm of politic, punishment, and intellectual objectivation. This means that researchers are exposed to the pressure and influence of political interests which seek the recognition or the rejection of the inclusion of an historical event under the category of genocide. (Dufour, 2001: 10)

Toujours d'après Dufour, tous ceux qui ont voulu repenser le concept de génocide ont toujours pris une ou plusieurs des trois stratégies suivantes : 1) être conformes et fidèles aux idées originales de Lemkin, 2) mener une discussion essentialiste du concept, ou 3) prendre le nombre de victimes pour définir s'il y a génocide ou non (Dufour, 2001: 20-22). Dufour qui semble être à la recherche d'un concept heuristique du génocide libéré de son passé juridique « lemkien » et de son présent politique « ONUsien », rejette ces trois approches qu'il considère insuffisantes. Il propose donc une définition qui considérera le génocide comme un réseau de relations et non comme une entité fixe.

---

<sup>6</sup> Rafael Lemkin avait lui-même une formation de juriste.

[...] The concept of genocide, like the concepts of war, exploitation, oppression, imperialism, and slavery, is a concept which refers to a specific kind of relationship [...] As a preliminary working definition, I would define genocide as a relationship where means are deployed by at least one entity in order to eliminate at least one other entity.(Dufour, 2001: 23)

L'autre limite qu'il trouve à ce niveau concerne les différentes approches historico-politiques suivies afin d'analyser le concept de génocide. En plus des perspectives juridiques et essentialistes que nous avons vues plus haut, il montre le scepticisme qu'il ressent par rapport à l'approche inductive, l'approche comparative, ou l'approche instrumentaliste (pragmatique).(Dufour, 2001: 24)

Notre objectif dans cette section de notre travail n'étant pas de faire une présentation exhaustive des débats autour du concept de génocide, nous n'avons pas essayé de trouver une nouvelle définition permettant de mieux le cerner. Cependant, il nous a semblé important de prendre une définition de travail du concept avant de pouvoir présenter notre cas d'étude. Malgré ses lacunes, ses ambiguïtés et ses imprécisions, nous avons donc opté pour la définition ONUisienne du génocide. Cette dernière nous a semblé suffisante pour classer les événements qui ont eu lieu au Rwanda en 1994 comme un exemple des génocides du XX<sup>e</sup> siècle.

## 1.2. Le Rwanda dans les années 1990

La crise que le Rwanda a connue dans les années 1990 fait partie des grandes tragédies qui ont choqué le continent africain et le monde à la fin du XX<sup>e</sup> siècle. Ce qui fait la particularité de cette crise n'est pas seulement le génocide qui s'en est suivi et le nombre de personnes qui ont perdu la vie de façon atroce. C'est aussi l'implication directe ou indirecte, volontaire ou involontaire d'une grande partie des pays de la région des Grands Lacs dans la crise.(N'gbanda Nzambo-Ko-Atumba, 2004) En effet, quand le pays voisin n'était pas directement impliqué dans la concoction de la crise - comme ce sera le cas de l'Ouganda, d'où l'armée du Front Populaire Rwandais fera ses premières attaques dès 1990 - il se verra en subir les

conséquences. Ce sera le cas aussi de la République Démocratique du Congo qui devra accueillir les millions de réfugiés Hutus, qui, par peur de répression, vont fuir leur pays à l'arrivée du FPR au pouvoir. (N'gbanda Nzambo-Ko-Atumba, 2004) Les pays impliqués dans la crise rwandaise n'étaient pas seulement ceux de la sous-région. Cette crise aura aussi été le lieu d'affrontement des intérêts entre divers pays occidentaux, comme la Belgique (ancien pays colonisateur), la France (alliée du gouvernement de Juvénal Habyarimana)<sup>7</sup> et les États-Unis (alliés du FPR et de l'actuel gouvernement rwandais)<sup>8</sup>.

### 1.2.1. Le paysage politique

Afin de mieux comprendre les origines de cette crise, il faudra tout d'abord regarder le paysage politique du Rwanda des années quatre-vingt-dix.<sup>9</sup> En effet, c'est aussi de là que les discours (que nous allons voir plus tard) vont émerger, puiser toutes leurs forces, leurs bases argumentatives ainsi que leurs lignes de séparation.

La vague de démocratisation qui soufflait en Afrique à la fin de la guerre froide et qui, quand elle n'était pas simplement imposée par les bailleurs de fonds, était « fortement recommandée » par les pays « amis », avait aussi atteint le Rwanda au début des années 90. (Otonnu, 1999: 33) Le gouvernement du président Habyarimana, au pouvoir depuis 1973 et monopartiste convaincu jusque-là, se voyait obligé de se convertir à un multipartisme agressif et rapide.<sup>10</sup> Jordane Bertrand remarquait que la rapidité de la conversion était justement l'aspect le plus frappant dans l'histoire de la démocratisation du pays. Elle notait qu'« en moins de quatre années, le Rwanda vit le retour optimiste du multipartisme et le basculement général dans l'horreur ».(Bertrand,

---

<sup>7</sup> Juvénal Habyarimana était le président du Rwanda de 1973 à 1994.

<sup>8</sup> L'actuel gouvernement rwandais est dirigé par le président Paul Kagame, l'homme qui a été à la tête du FPR.

<sup>9</sup> Pour donner une idée complète de la situation du Rwanda pendant cette période, il aurait aussi été nécessaire de présenter la situation économique du pays. En effet, le processus de démocratisation était le volant politique des mesures proposées par les programmes d'ajustements structurels, mais ceci aurait largement dépassé le cadre de notre étude.

<sup>10</sup> Voir là dessus l'étude de Jordane Bertrand qui donne un aperçu très détaillé du paysage politique rwandais en faisant une analyse des rouages politiques et idéologiques des années qui ont précédé le génocide de 1994.

2000: 9). Le bilan qu'elle fait de son étude du paysage politique est négatif. Même si elle ne présente pas l'introduction du multipartisme comme la raison pour le génocide, elle souligne que son échec va y contribuer. Bertrand précise que l'échec majeur du multipartisme rwandais aura été de n'avoir pas pu éviter « le resurgissement incontrôlé de prétendus « atavismes tribaux » » (Bertrand, 2000: 10), mais surtout de les avoir instrumentalisés. Certains partis politiques utilisaient des arguments ethniques pour recruter ou mobiliser leurs membres, quand ils n'étaient pas tout simplement des partis ethniques. Par exemple le MDR (Mouvement Démocratique Rwandais), qui était l'héritier du MDR-Parmehutu de 1959, ne cachait pas ses tendances extrémistes Hutu. De l'autre côté, le FPR (Front Patriotique Rwandais), qui au début était une armée des Tutsis en exil, deviendra au courant de cette période le porte-parole politique des Tutsis. En d'autres mots, l'histoire complexe des relations interethniques du pays aura été l'un des pièges que l'exercice démocratique rwandais n'aura pas pu surmonter. Le problème fondamental du processus de démocratisation rwandais aura donc, entre autres, été le fait de n'avoir pas pu se débarrasser de l'arithmétique ethnique qui était le « fondement idéologique des deux premières républiques ».(Bertrand, 2000: 259) Une arithmétique qui s'avérera fatale quelques années plus tard.

Ce qu'il faut également noter ici, c'est que cette période était aussi le moment où le pays a connu une attaque militaire de mouvements Tutsi (notamment du FPR) jusque-là en exil. Depuis le 1<sup>er</sup> octobre 1990, le pays se trouvait en guerre avec le Front Patriotique Rwandais qui était basé en Ouganda.(Magnarella, 2000: 15) Les accords d'Arusha qui avaient pour but de mettre fin à cette guerre et d'instaurer une stabilité politique dans le pays, ne suivront qu'en août 1993, trois ans après le début des hostilités, et après treize longs mois de négociations.<sup>11</sup>

---

<sup>11</sup> Pour plus de détails sur les accords d'Arusha voir l'article d'Ampi Mpungwe qui a participé comme coordonnateur aux négociations. Mpungwe, Ampi. 1999. «Crisis and Response in Rwanda». En ligne. <<http://www.iss.co.za/Pubs/Monographs/No36/Contents.html>>. Consulté le 13.10.06.

### 1.2.2. Le génocide

Dans la soirée du 6 avril 1994, l'avion du président Juvénal Habyarimana s'abîmait aux alentours de l'aéroport de Kigali alors qu'il s'en approchait pour atterrir. (Chrétien, 2000: 289) (Magnarella, 2000: 33) Aux côtés du président Rwandais, se trouvaient son homologue Burundais, Cyprien Ntaryamira, et des membres de leurs gouvernements respectifs. Plusieurs témoignages confirment le fait que l'avion aurait été abattu par des missiles tirés du sol, mais le mystère règne toujours autour des circonstances exactes de cet attentat, et de l'identité des responsables. (Onana et Mushayidi, 2002) Cette même soirée est aussi celle du début du génocide qui, trois mois plus tard, fera au moins 800000 victimes (en grande partie Tutsi) dans tout le pays.

Les heures qui suivirent l'annonce de la mort du président, la garde présidentielle commence une chasse à l'homme systématique aux opposants politiques (Tutsi et Hutu), y compris ceux qui participaient au gouvernement de transition. Ainsi, le 7 avril, Agathe Uwilingiyamana, Premier Ministre du gouvernement, sera tué avec les 10 soldats belges de la MINUAR qui assuraient sa sécurité. (Marx, 1997: 166) (Magnarella, 2000: 21) Outre les opposants politiques, c'est la population civile Tutsi qui sera ciblée par ces massacres systématiques. Ceux-ci n'étaient pas toujours perpétrés par les membres de la garde présidentielle, mais plutôt par les milices Interahamwe et leurs militants Hutu. L'annonce de la mort du président par la Radio-Télévision Libre des Mille Collines (RTLTM), déjà connue pour ses positions anti-Tutsi, a sûrement joué un rôle très important dans la propagation de la violence dans tout le pays. Comme le remarque Turid Laegrid, les propos de la RTLTM après l'attentat deviendront encore plus radicaux.

RTLTM called on Hutu to avenge the death of the Rwandese President. Within hours, it declared: "The graves are not yet quite full. Who is going to do the good work and help us fill them completely? (Laegrid, 1999: 98)

Ceci va, bien entendu, envenimer les rapports déjà précaires entre Hutu et Tutsi. Ainsi, dans cette situation particulièrement violente, tout Tutsi devenait une victime « éventuelle », et tout Hutu un meurtrier « potentiel ». Même si la validité de ses propos est fortement discutable, Magnarella remarquait l'apparition d'un phénomène nouveau pouvant expliquer la dynamique meurtrière qui régnait dans le pays, et l'implication de beaucoup de Hutu dans les massacres : la création d'une « communauté de tueurs ».

The organisers of the massacres wanted to create a new Rwanda, a community of murderers, who shared a collective sense of accomplishment or guilt. The new Rwandans would undergo an initiation rite by killing their former neighbours. In the process, they would take on a new identity and shared responsibility for the killings. What would have been crimes under ordinary circumstances became expected and common behaviour. (Magnarella, 2000: 20)

En outre, pendant les trois mois du génocide, il y a eu une sorte de vulgarisation et de banalisation de la violence au Rwanda, comme en témoigne la façon atroce dont les victimes Tutsis ont été massacrées.

The murderers often chopped off their victim's long fingers, small noses, and shapely breasts - the physical symbols of Tutsiness. They hacked off Tutsi penises as if to disempower their historic rulers. Some victims were burnt alive. Rape was used extensively, even against wounded women. (Magnarella, 2000: 20)

Une semaine après le 6 avril, le nombre de victimes avait déjà atteint 200000 personnes, et on était loin de la fin. (Magnarella, 2000: 21) (Marx, 1997: 166) (Reyntjens, 1997: 166)

### 1.2.3. L'après génocide

Le processus de démocratisation qui a été amorcé en 1990, et les accords d'Arusha qui étaient censés le consolider comptaient parmi les « victimes » du génocide rwandais de 1994. Devant l'atrocité des événements, l'implication de certains acteurs politiques, et surtout devant la victoire militaire totale que le FPR venait de s'assurer, ce processus allait tout simplement être oublié. Pour le FPR, l'accord d'Arusha

perdait sa pertinence, surtout que certains des protagonistes avec lesquels le partage de pouvoir était prévu étaient devenus des bourreaux, quand ils n'avaient pas déjà été tués lors du génocide. Même si l'implication de l'appareil étatique dans l'organisation et l'exécution de celui-ci est fortement contestée par certains (comme nous allons le voir), les premiers à avoir perdu la vie la nuit du 6 avril étaient ceux qui participaient activement au processus démocratique du pays en tant qu'opposants au gouvernement de Habyarimana. D'une façon générale, le FPR, à son arrivée à Kigali, va faire table rase en écartant automatiquement de la vie politique tous ceux qui ont participé au génocide, ou ceux qui étaient présumés y avoir participé. Dans les années qui vont suivre, les accords d'Arusha ne vont pas sortir des oubliettes, d'autant plus que le gouvernement de Paul Kagamé n'était pas prêt à s'y soumettre. (Reyntjens, 1999: 126)

La conséquence sur la vie politique sera donc une sorte de retour en arrière en matière d'acquis démocratiques du pays des quatre années d'avant le génocide. Les années 1998 et 1999 vont voir des changements importants sur la scène politique du pays, qui vont plus ou moins donner raison à tous ceux qui, depuis le début, étaient convaincus que le gouvernement de Paul Kagamé ne voulait pas partager le pouvoir. Les signes ne se sont pas laissés attendre. En 1995, Faustin Twagiramungu, membre du parti d'opposition (le Mouvement Démocratique Républicain) et rescapé du génocide, démissionnait de son poste de premier ministre pour se réfugier en Belgique. Seth Sendashonga, ministre de l'Intérieur, prenait lui aussi le chemin de l'exil vers le Kenya la même année, où il sera assassiné trois ans plus tard. (Bertrand, 2000: 260) Avec la démission de plusieurs personnes occupant des postes clés, comme la Secrétaire d'État Béatrice Sebataware en 1998 ainsi que quatre ministres (dont le ministre de la Justice Faustin Nteziryayo en 1999), le gouvernement de Paul Kagamé était obligé de faire un remaniement ministériel. (Reyntjens, 1999: 125-126) Filip Reyntjens partage avec Jordane Bertrand l'idée que cette série de défections de ministres Hutus pour la plupart, ainsi que le remaniement qui s'en est suivi, sont le

symptôme d'un malaise interne grave. Un symptôme qui ne va pas affaiblir le gouvernement de Kagamé, mais paradoxalement le renforcer et lui assurer un contrôle total de l'arène politique.

À l'issue de ce remue-ménage, la tutsisation de l'appareil étatique s'affirme encore davantage [même si] le gouvernement, qui constitue la « carte de visite » internationale, reste grosso modo paritaire.(Reyntjens, 1999: 127)

Mais comme nous venons de le voir, Reyntjens va plus loin en précisant qu'il y a un retour « des pratiques du nouvel Akazu » (Reyntjens, 1999: 130), Tutsi cette fois-ci, qui suit cette « tutsisation » du pouvoir par le gouvernement de Paul Kagamé. Reyntjens dresse donc un bilan extrêmement négatif de la situation politique au Rwanda et de celui du gouvernement de Paul Kagamé au tournant du 21<sup>e</sup> siècle :

Le pouvoir de Kigali mène une politique de contrôle le plus total possible de l'État et de la société. Cette obsession s'exprime à travers [entre autres] la concentration du pouvoir aux mains d'une petite élite du FPR et la destruction de l'opposition, même si celle-ci ne représentait aucune réelle menace politique.(Reyntjens, 1999: 156)

Comme nous avons pu le voir, la conséquence majeure de la crise politique, et du génocide qui a suivi, aura donc été le changement profond de la « plateforme » politique, avec l'arrivée au pouvoir des Tutsis pour la première fois après l'indépendance du pays. Une plateforme politique déjà fragile, qui, comme le remarque Gérard Getrey, reposait sur une histoire tout aussi fragile.<sup>12</sup>

### 1.3. Les deux discours

Outre les problèmes politiques que cette crise va engendrer dans le pays, celle-ci va bien sûr aussi susciter un grand débat intellectuel entre les différents acteurs politiques du pays et les chercheurs qui se sont penchés sur ce sujet. En effet, la période « post génocide » au Rwanda a ironiquement été marquée par le retour d'un

---

<sup>12</sup> « L'histoire du Rwanda indépendant est marquée par une succession de crises violentes, graves, et notamment par les tentatives des Tutsi exilés de revenir au pouvoir par la force. » Getrey, Gérard. 1998. *Kibeho ou la face cachée de la tragédie rwandaise*. Paris: F.-X. de Guibert P. 45

intérêt massif du Monde pour le Rwanda, chose qui s'est, entre autres, traduite par une grande production littéraire.<sup>13</sup> Même si les dénominateurs communs thématiques de tous ces travaux sont bien évidemment le Rwanda et le génocide, on cherchera aussi à comprendre et à expliquer cet événement en se demandant « pourquoi » et « comment » il a pu avoir lieu ici et maintenant. La question de l'ethnicité, et plus particulièrement celle concernant les relations interethniques conflictuelles qui ont marqué l'histoire du pays, prend une place centrale dans beaucoup de ces travaux. (Braeckman, 1994) (Amselle, 1995) (Guichaoua, 1995) (Chrétien, 1997) (Marx, 1997) (Scherrer, 1997) (Mamdani, 2000) (Mann, 2005) D'autres souligneront plutôt l'impasse politique et économique dans laquelle le Rwanda se trouvait à la veille du génocide ; une situation qui aurait précipité la dégradation de la situation. (Bertrand, 2000) (Mann, 2005) Même quand les chemins et les perspectives pris par les chercheurs diffèrent selon leur spécialité académique, on remarque l'omniprésence, dans tous les travaux, de ces questions concernant l'identité et les tensions ethniques. Ces questions forment d'ailleurs le noyau central du schéma explicatif autour duquel tout le reste tourne, parce que c'est justement les deux groupes ethniques du pays, les Hutu et les Tutsi<sup>14</sup>, qui ont participé (comme bourreau ou victime) au génocide de 1994.

Dans cette masse de littérature, nous remarquons l'existence de deux discours distincts qui dominent ce débat. Nous allons tout d'abord présenter le discours dominant, que Robin Philpot appelle le « récit aimable et convenable » (Philpot, 2003); avant de passer à celui qui l'a chronologiquement suivi, le discours « révisionniste » (Mbonimpa, 2000) ou « négationniste » (Chrétien, 1997). Cette division dualiste n'est d'ailleurs pas très surprenante quand on pense à la société rwandaise, qui comme le précise Danielle de Lame, est constituée de « deux communautés séparées

---

<sup>13</sup> Par exemple, parmi les 212 références bibliographiques que la Bibliothèque de l'UQAM possédait sur le Rwanda en septembre 2006, 98 dataient de l'« après génocide », et traitent le génocide.

<sup>14</sup> Selon les statistiques officielles de 1991 du gouvernement rwandais, les Hutu représentent plus de 80 % de la population rwandaise, les Tutsi 10 à 14 %, et les Twa 1 à 2 %. Nous allons discuter l'origine de ces chiffres dans le chapitre 3.

dont la construction repose sur une négation mutuelle ». (De Lame, 1997: 176) Pour les adhérents du premier discours, le génocide de 1994 est le résultat d'un très long et minutieux travail d'organisation pour exterminer les Tutsi. Tandis que dans le deuxième discours, on rejette cette idée en argumentant que le génocide n'était qu'une réaction de panique d'une population Hutu, qui se sentait envahie par des « étrangers ». Ce discours, comme nous le verrons plus tard, parle plutôt du génocide au pluriel, pour montrer que la région des Grands Lacs a connu aussi un génocide Hutu dans les années 90, duquel « personne ne parle ». En résumé, le génocide de 1994 joue un rôle explicatif et justificatif central dans le premier discours ; tandis que dans le deuxième, ce même événement est placé dans un contexte régional plus large dans lequel un autre génocide aurait aussi eu lieu.

### 1.3.1. Le discours officiel ou le « récit aimable et convenable » : Gil Courtemanche

En 2000, six ans après le génocide, Gil Courtemanche, journaliste québécois, sortait son premier roman intitulé *Un dimanche à la piscine à Kigali*. L'auteur, correspondant à l'étranger de Radio-Canada, avait déjà fait plusieurs pays en crise (Éthiopie, Liban), avant de se retrouver au Rwanda au début des années 90 dans le cadre de son travail.<sup>15</sup> Il ne se trouvait pas dans le pays au moment du génocide, mais beaucoup de ses connaissances et amis y ont perdu la vie. Courtemanche insiste sur l'authenticité de l'histoire qu'il raconte, même si celle-ci est présentée sous forme d'un roman. Il note justement dans le préambule :

Ce roman est un roman. Mais c'est aussi une chronique et un reportage. Les personnages ont existé et dans presque tous les cas j'ai utilisé leur véritable nom. (Courtemanche, 2000: 10)

Dans ce roman, Courtemanche raconte comment un journaliste Canadien-Québécois et ses amis rwandais vivent la crise et le génocide de 1994 au Rwanda. On retrouve

---

<sup>15</sup> <http://www.litterature.org/detailauteur.asp?numero=937> (14.12.05)

d'ailleurs toutes les grandes lignes de cette crise que nous avons déjà vues plus haut. La partie fiction de son travail intervient plutôt au niveau de la vie imaginaire qu'il donne à tous ses amis et connaissances, à qui ce livre est actuellement dédié. Il dira que son intention est de « leur prêt [er] une vie, des gestes et des paroles qui résument ou symbolisent ce que le journaliste a constaté en les fréquentant ».(Courtemanche, 2000: 10)

Derrière le roman de Gil Courtemanche, nous voyons apparaître les caractéristiques importantes du discours dominant, qui, comme on l'a indiqué plus haut, est aussi connu sous le nom de « récit aimable et convenable »<sup>16</sup>. Ce discours argumente que la crise rwandaise, et le génocide qui s'en est suivi, sont les résultats d'une longue domination Hutu qui a fini par dégénérer dans une radicalisation des mouvements Hutus dans les années 90, sous le gouvernement du président Habyarimana.<sup>17</sup> Il faut préciser ici que ce discours est aussi celui qui est utilisé par l'actuel gouvernement rwandais comme étant la version officielle de la crise et du génocide. Danielle de Lame remarquait justement cette instrumentalisation du génocide en notant que « le génocide rwandais et ses buts ultimes, à savoir le maintien du pouvoir et des privilèges dans les mains de ceux qui les possèdent, sont de notre temps ».(De Lame, 1997: 174)

Dans ce discours, le génocide de 1994 s'inscrit dans la série de « pogroms » organisés par l'appareil étatique que le pays connaît depuis la naissance d'une idéologie anti-Tutsi dans les années 50.

---

<sup>16</sup> Philpot, Robin. 2003. *Ça ne s'est pas passé comme ça à Kigali*. Montréal: Les Éditions des Intouchables

<sup>17</sup> Il faut dire que la plupart des textes traitant ce sujet se rangent plus ou moins dans cette case. Parmi ceux-là on retrouve Braeckman, Colette. 1994. *Rwanda. Histoire d'un Génocide*. Paris: Fayard ; Gourevitch, Philip. 1998. *We wish to inform you that tomorrow we will be killed with our families. Stories from Rwanda*. New York: Picador ; Prunier, Gérard. 1995. *The Rwanda Crisis : History of a Genocide*. New York: Columbia University Press, xiv, 389 p.; Chrétien, Jean-Pierre. 1997. *Le défi de l'ethnisme : Rwanda et Burundi : 1990-1996*. Paris: Éditions Karthala, 400 p.; Scherrer, Christian. 2002. *Genocide and Crisis in Central Africa. Conflict Roots, Mass Violence and Regional War*. Westport: Praeger Publishers

C'est à partir de [l'] idéologie raciste sans race que le Rwanda moderne connaîtra cinq génocides des Tutsi [1959-1960, 1963-1964, 1973, 1990-1993, 1994] d'ampleur inégales, quant au nombre de victimes, mais de même type d'organisation. Chaque fois, en effet, l'appareil étatique organise le pogrom de façon manifeste, provoque ou laisse faire une population plus ou moins touchée par la propagande raciste. (Semujanga, 1998: 160)

Josias Semujanga, professeur à l'Université de Montréal, précise qu'avant le génocide de 1994, il y a eu trois massacres systématiques de Tutsi de très grande envergure. Le premier, qu'il appelle « le pogrom des Tutsi » (Semujanga, 1998: 161), qu'il date entre 1959 et 1960, a suivi directement la révolution Hutu. Ensuite vient la « chasse à Inyenzi » (Semujanga, 1998: 176) de la période de l'indépendance entre 1963-1964. . Le troisième qu'il qualifie de « génocide intellectuel » (Semujanga, 1998: 183) suivra alors en 1973, et le dernier dans cette série est celui d'entre 1990 et 1994 qu'il appelle « la solution finale » (Semujanga, 1998: 187), en reprenant une expression de nazis allemands.

La base discursive de Gil Courtemanche dans « Un dimanche à Kigali » est celle que l'on vient de voir. Son récit s'insère effectivement dans ce discours parce que, même si Courtemanche ne le dit pas textuellement, on finira la lecture du livre avec l'impression que le génocide était bien organisé et planifié. Ce qu'il faut noter dans ce premier discours, c'est que l'on souligne le rôle important de la planification et de l'organisation dans l'exécution du génocide de 1994. Une thèse difficilement négligeable quand on pense au nombre de victimes qu'il y a eu dans les 90 jours qui ont suivi la mort du président Habyarimana, et la façon très systématique de l'exécution du génocide.

### 1.3.2. Le discours contestataire ou « révisionniste » : Robin Philpot

Depuis quelques années, on assiste à l'apparition d'une littérature qui « refuse » de s'aligner sur une certaine version ou interprétation officielle de l'histoire contemporaine du Rwanda. Cette nouvelle tendance, à l'origine politique, commence

à trouver des échos dans les débats scientifiques. Les controverses parmi historiens et chercheurs au Rwanda ne sont pas des phénomènes entièrement nouveaux, parce que, comme le note Alfred Kraler, l'historiographie rwandaise a toujours été le terrain d'expression de celles-ci, ainsi qu'un endroit favori pour diverses prises de position politiques.(Kraler, 2004: 101)<sup>18</sup> Toutefois, la nouveauté maintenant, c'est que l'objet de controverse est le refus de reconnaissance d'une version « officielle » de l'histoire du génocide au Rwanda. Les auteurs, originaires de la sous-région<sup>19</sup> ou étrangers<sup>20</sup>, ont produit des travaux qui expriment des positions révisionnistes et, dans certains cas, négationnistes.(Mbonimpa, 2000) (Onana et Mushayidi, 2002) (Philpot, 2003) (N'gbanda Nzambo-Ko-Atumba, 2004) (Booh, 2005) Outre le caractère populiste et sensationnaliste de certains de ces écrits<sup>21</sup>, le dénominateur commun est, d'un côté, une prise de parti politique claire contre le gouvernement actuel rwandais, et de l'autre, la remise en question du génocide. Les auteurs qui adhèrent à ce courant soutiennent l'idée d'un « double génocide », et spéculent avec l'idée d'un « complot international » contre les Hutu mené par les grandes puissances (Etats-Unis, France). L'idée d'un génocide planifié et orchestré par les Hutus est non seulement rejetée dans ce discours, mais elle est aussi considérée comme un mécanisme par lequel on « victimise » tous les Tutsis tandis qu'en même temps, on passerait la faute collective à tous les Hutus. Philpot cite Ramsey Clark, un avocat qui défend un des accusés détenus à Arusha, qui à ce propos notait que :

l'utilisation du terme génocide de façon si massive et sans définition dans le discours public sur le Rwanda ne vise qu'à démoniser et à déshumaniser les Hutus. (Philpot, 2003: 67)

---

<sup>18</sup> Il y a bien sûr un débat académique qui alimente ces prises de positions politiques ; voir là-dessus l'article très intéressant et révélateur de Chrétien, Jean-Pierre. 1991. «Burundi: Le métier d'historien: Querelle?». *Canadian Journal of African Studies*, vol. 25, no 3, p. 450-467.

<sup>19</sup> Comme Melchior Mbonimpa, qui est originaire du Burundi voisin et qui enseigne à l'Université de Sudbury.

<sup>20</sup> Comme le journaliste camerounais Charles Onana ou encore le Canadien Robert Philpot.

<sup>21</sup> Cela commence par les titres, qui rappellent curieusement les uns des tabloïds, et s'étend sur certains des arguments présentés. On pourrait sûrement mettre le choix des titres sur le compte d'un éditeur ou d'une maison d'édition qui veut, par ce fait, maximiser ses ventes; mais il sera difficile d'appliquer cette même explication sur le contenu.

Mbonimpa dira là-dessus que « la faute irréparable entraîne une condamnation globalisante, et même, une volonté de punir l'ensemble des Hutus pour ce forfait ». (Mbonimpa, 2000: 67) Les conséquences de cette condamnation sont graves pour les Hutus. Toujours selon Mbonimpa, depuis le génocide c'est eux qui ont besoin de protection, parce que c'est sur eux que pèse le péril dans toute la région, « où ils sont transformés en gibier ». (Mbonimpa, 2000: 66) Il évoquera des exemples d'agressions contre les Hutus pendant et après le génocide. Les plus flagrants étant les séries de massacres de réfugiés Hutus dans les camps de réfugiés des pays voisins. Outre les emprisonnements sommaires et les tortures, Charles Onana comptera quelque 300.000 exécutions sommaires de civils rwandais Hutus qui auraient été faites en 1994 par le FPR. (Onana et Mushayidi, 2002: 124, 128) Mbonimpa est de l'avis que cette faute collective que l'on a donnée aux Hutus est la raison pour laquelle la communauté internationale s'intéresse moins à leur sort.

Personne ne s'occupe de compter leurs cadavres parce qu'un tel exercice détruirait immédiatement le consensus sacro-saint autour d'un seul génocide — celui qui a été perpétré contre les Tutsi. Comptabiliser les morts hutus, cela remettrait en question la très commode ligne de partage entre les bons et les mauvais. On s'enfonce la tête dans le sable pour ne pas voir ce qui pourtant crève les yeux. (Mbonimpa, 2000: 66-67)

Robin Philpot a vécu trois années en Afrique francophone, où il a été, entre autres, enseignant d'anglais et d'histoire au Burkina Faso.<sup>22</sup> Originaire de l'Ontario et souverainiste convaincu, il est aussi l'auteur de deux autres livres qui ont porté sur la question de la souveraineté du Québec et sur la question des autochtones au Canada.<sup>23</sup> Dans *Ça ne s'est pas passé comme ça à Kigali*, Philpot raconte une version de l'histoire du génocide rwandais différente de celle de Courtemanche. En effet, ce livre écrit sous forme d'essai, est le résultat d'un travail de recherche qui comprend des entretiens avec des acteurs présumés du génocide, des membres des partis de

<sup>22</sup> <http://www.lesintouchables.com/intouchables2004.htm>(15.02.05)

<sup>23</sup> <http://planete.qc.ca/culture/livres/quebecoisessais/quebecoisessais-23112005-97421.html>(15.12.05)

l'opposition, ainsi qu'une synthèse des points de vue très critiques face au premier discours que nous avons vu plus tôt. Philpot va donc raconter l'« autre » histoire, plus précisément, « celle qui dérange » dira-t-il. C'est aussi celle qui remet en question la version officielle et dominante. Cette histoire est aussi celle des « complots » et des manigances régionales et internationales des années 90, pour contrôler la région des Grands Lacs et ses richesses énormes.

Le livre de Philpot s'insère dans le deuxième discours, dont le caractère principal est de proposer une nouvelle « re-vision » de la crise de la région des Grands Lacs, afin de permettre une éventuelle « révision ». Ce livre est aussi le lieu où Philpot formule une critique violente envers les intellectuels qui, par leurs travaux, ont élevé le premier discours à un niveau presque mythique. Pour lui, des auteurs comme Gil Courtemanche, Philip Gourevitch ou Colette Braeckman, ne font que perpétuer et enrichir la longue tradition de la littérature imaginaire sur l'Afrique. Il les place donc « au cœur de ténébreuses imaginations ». (Philpot, 2003: 117-125)<sup>24</sup>

La première chose qui frappe le lecteur de ce livre, c'est le caractère essentiellement politique du discours défendu par l'auteur. Il s'aligne en effet avec les idées défendues par des groupes politiques Hutus, ou pro-Hutus actifs dans la diaspora, comme par exemple certains groupes proches de l'ancien gouvernement de Juvenal Habyarimana et d'actuels opposants au gouvernement de Paul Kagame (par exemple le Front de Résistance pour la Démocratie de l'ancien premier ministre Faustin Twagiramugu). Ce discours remet en question le premier, tout en montrant qu'il a été, entre autres, mis en place pour [r] amener les Tutsis minoritaires au pouvoir. Des Tutsis qui ne seraient pourtant jamais parvenus à prendre tout le pouvoir par un processus démocratique normal. Cela va évidemment de pair avec une remise en question du génocide de 1994, tel que présenté dans l'autre discours. Pour Philpot et les autres défenseurs de ce discours, le génocide a été causé par des « actes de provocation » de la part du FPR, et exécuté à l'aide d'une collaboration de forces

---

<sup>24</sup> Le titre du chapitre 8 du livre de Philpot est d'ailleurs « Au cœur de ténébreuses imaginations ».

régionales et d'une communauté internationale.(Onana et Mushayidi, 2002: 35) Ce discours porte en lui deux thèses centrales, qui forment sa raison d'être et qui sont à la base de ses revendications. On les appellera la thèse des acteurs et des intérêts multiples, et la thèse du double génocide.

#### La thèse des acteurs et des intérêts multiples

Cette première thèse souligne le caractère régional et international de la crise que le Rwanda a connue. Elle considérera toute la Région des Grands Lacs comme le foyer de la crise, en prenant en considération l'implication et le rôle de tous les pays de la sous-région. Par conséquent, elle voudra montrer du doigt tous les responsables. Cette thèse n'exclut pas l'existence d'un complot régional et international qui a causé cette crise, et qui l'aurait fait atteindre les proportions que l'on connaît. Philpot commence d'ailleurs son livre en citant une phrase du Secrétaire général des Nations Unies de l'époque, Boutros Boutros Ghali. « Le génocide au Rwanda est à 100 % la responsabilité américaine ».(Philpot, 2003: 11)<sup>25</sup> Les révélations dans cette phrase sont très centrales dans l'argumentation de Philpot, parce qu'elle montre l'implication de la plus grande puissance mondiale dans cette affaire. Cela contredirait par exemple l'argument de l'inactivité ou de la passivité de la communauté internationale, répété dans le discours dominant. En effet, quand on parle de l'échec de la MINUAR<sup>26</sup> dans le premier discours, on souligne l'approche trop naïve de la communauté internationale par rapport à une situation très complexe qu'elle aurait sous-estimée. Philpot remet donc cette vision des choses en question. Il remarque qu'il y a une

---

<sup>25</sup> Philpot indique que le secrétaire général aurait prononcé cette phrase dans deux discours (en juillet 1998 et en novembre 2002), cependant il n'indique ni l'occasion et l'endroit où le discours a été tenu, ni la source exacte.

<sup>26</sup> Sur la Mission Internationale des Nations Unies pour l'Assistance du Rwanda voir Laegreid, Turid. 1999. «UN Peacekeeping in Rwanda». In *The Path of a Genocide. The Rwanda Crisis from Uganda to Zaire*, Adelman Howard, et Astri Suhrke (ed.). New Jersey: Transaction Publishers. Connaughton, Richard. 2001. *Military Intervention and Peacekeeping. The Reality*. Aldershot: Ashgate Publishing Limited . Barnett, Michael N. 2002. *Eyewitness to a Genocide : the United Nations and Rwanda*. Ithaca, N.Y. ; London: Cornell University Press, 215 p. Dallaire, Roméo, et Brent Beardsley. 2003. *Shake Hands With The Devil: The Failure of Humanity in Rwanda*. Toronto: Vintage Canada . Booh, Jacques-Roger. 2005. *Le patron de Dallaire parle : révélations sur les dérives d'un général de l'ONU au Rwanda*. Paris: Dubois, 207 p.

série d'événements qui font partie de la crise rwandaise, mais desquels on parle peu, comme l'attentat de l'avion du président Habyarimana survenu le soir du 6 avril 1994. Il se demande donc pourquoi la communauté internationale n'a pas tout fait pour identifier les auteurs de cet attentat. « La réponse est simple, » dit-il, « les résultats d'une telle enquête risqueraient de démolir le récit si méthodiquement bâti pour expliquer la tragédie rwandaise ». (Philpot, 2003: 14) Ces révélations remettent non seulement cette naïveté internationale en question, mais posent la question d'une complicité embarrassante de cette communauté à tout ce qui s'est passé au Rwanda. Parmi les événements dont « on ne parle pas », il mentionne « l'invasion du Rwanda en 1990 par une partie de l'armée Ougandaise », « l'imposition en pleine guerre du multipartisme », « l'imposition par la communauté internationale, les États-Unis en tête, d'un soi-disant processus de paix, qui donnera effectivement le pouvoir à l'envahisseur » ; et enfin :

les interventions d'organisations dites non-gouvernementales [...] qui serviront de paravent pour l'armée d'invasion et surtout pour les intérêts américains et britanniques en Afrique. (Philpot, 2003: 20)

Philpot n'est pas le seul à croire à la thèse de l'invasion étrangère.<sup>27</sup> Le journaliste Charles Onana, dans son livre intitulé *Les secrets du génocide rwandais*, mentionne l'existence de documents qui montrent que ce sont des membres de l'armée ougandaise qui ont mené les attaques de 1990. (Onana et Mushayidi, 2002: 162-163)<sup>28</sup> S'appuyant sur des documents déclassifiés de sources militaires occidentales, Onana souligne l'implication du FPR avant et après le déclenchement du drame. (Onana et Mushayidi, 2002: 174) Il remarque par exemple que tout en participant aux

---

<sup>27</sup> Il dit que « le 28 septembre 1990, 4000 soldats et officiers, dont un ancien commandant et ministre de la Défense, tous membres de l'armée Ougandaise et munis d'armes et d'autre matériel militaire, quittent leurs baraques pour franchir des centaines de kilomètres jusqu'à la frontière rwandaise. » Philpot. P. 28

<sup>28</sup> Onana présente d'ailleurs des copies de cartes de services de soldats en annexe de son livre, pour prouver l'implication de l'Ouganda dans cette guerre.

négociations, le FPR avait pris part à des activités visant à déstabiliser le gouvernement du président Habyarimana.

Pendant les négociations d'Arusha [...] il y avait plus de trois mille combattants infiltrés dans la ville de Kigali. Ils seront chargés d'effectuer des missions de repérage afin de préparer si possible des opérations commandos contre des Hutu[s]. En clair, il s'agissait de provoquer des actes de violence contre des hutu[s] et aiguïser ainsi leur haine à l'égard des Tutsi[s]. Ce qui renforçait les extrémistes des deux camps.(Onana et Mushayidi, 2002: 35)

Onana pose aussi la question épineuse de savoir pourquoi le FPR, en tant que force armée sur place, n'est pas intervenu pour arrêter les massacres.

Quelques jours avant les massacres, 4000 hommes de l'armée patriotique rwandaise se trouvaient déjà à Kigali. Pourquoi n'ont-ils pas sauvé les tutsi programmés à l'extermination ? [...] Mystère.(Onana et Mushayidi, 2002: 35)

En effet, la première mesure prise par l'armée du FPR au début des massacres, sera de quitter son quartier général de Kigali, escortée par les soldats de la MINUAR.

#### La thèse du double génocide

Cette deuxième thèse soutient que le Rwanda n'a pas connu qu'un seul génocide en 1994, tel que le discours dominant le présente. En effet, on insiste sur le fait que l'on est en train de cacher un « génocide Hutu » qui aurait eu lieu non seulement au Rwanda, mais aussi au niveau régional. Un génocide d'une ampleur non moins importante. Robin Philpot fait partie des ardents défenseurs de cette thèse qui se demandent si le terme « génocide » n'aurait pas été imposé sur ce qui a eu lieu au Rwanda, longtemps après les événements. Il remarque par exemple qu'il y a une différence d'opinion, et d'appréciation de la situation par les gens qui étaient sur place au moment du génocide. Le Général Roméo Dallaire aurait changé sa réponse à cette question entre la première entrevue qu'il aurait donnée à ce sujet en Avril 1994 et ceux qu'il donnera plus tard. Il aurait soutenu au début par exemple qu'il y avait « un génocide national » au Rwanda, qui n'était pas « purement

ethnique ».(Philpot, 2003: 64-65) Mais par la suite, il se serait rangé dans le camp du discours dominant, qui souligne le caractère purement ethnique (anti-Tutsi) du génocide.

Dans ce discours, on pense le génocide rwandais comme étant une réaction de panique par une grande partie de la population (Hutu) qui se sentait envahie par des étrangers Tutsi. Melchior Mbonimpa explique qu'il y a eu une réaction de panique qui a conduit à ce massacre, qu'il décrit de façon métaphorique :

En Afrique des Grands Lacs, surtout au Rwanda, au Burundi et dans l'est du Congo-Zaire, la population est devenue comme une foule de souris dans une immense cage d'acier, avec des chats à leurs trousses. Les souris en panique fuient dans toutes les directions, se heurtent aux parois, se piétinent [...] Certaines tombent dans les griffes des prédateurs, d'autres sont étouffées : elles suffoquent et succombent, écrasées sous la précipitation.(Mbonimpa, 2000: 24)

La raison de cette panique et de la catastrophe est selon lui « la mémoire de l'oppression » qui se serait emparée des Hutus, quand ils ont appris la mort du président Habyarimana.

À l'annonce de l'attentat contre l'avion du président, les Hutus du Rwanda se sont rendu compte dans un éclair que le passé les rattrapait [...] Ils croyaient que la servitude était définitivement derrière eux.(Mbonimpa, 2000: 72)

#### 1.4. Jacques-Roger Booh ou les « dérives nocturnes du Général Dallaire »

Il nous a semblé important de mentionner ici le livre récent de Jacques-Roger Booh, chef de la mission de l'ONU au Rwanda au moment de la crise.(Booh, 2005) Ce dernier est en effet la « figure tragique » de cette crise parce que, malgré sa position de chef de mission, ses activités au Rwanda sont passées inaperçues. C'est d'ailleurs avec l'objectif de souligner son « existence » et son rôle que Booh lance ce livre à caractère sensationnaliste, dans lequel l'accent est mis sur les dérives nocturnes du Général Roméo Dallaire avec les femmes Tutsis. Le livre défend des positions

proches du deuxième discours, mais il apporte aussi des détails intéressants concernant la façon dont la mission a été menée.

Le premier aspect qui ressort clairement du livre concerne les relations entre le chef de la mission de la MINUAR qu'il a été et le Général Dallaire. Malgré les explications qu'il donne (apparemment il se sentait handicapé par le manque de coopération de Roméo Dallaire), on remarque que Booh n'a pas pu asseoir son autorité au sein de cette mission. Ce fait a eu des répercussions et des conséquences sur une mission qui avait déjà un statut fragile. En effet, la question importante à poser ici serait de savoir à quel point, les problèmes internes de la MINUAR, en plus de ceux qu'elle avait avec le quartier général à New York, ont pu faire échouer la mission.

Il ne sert à rien de chercher des boucs émissaires à l'étranger pour expliquer cette tragédie lorsqu'on était longtemps sourd aux appels à la raison de la communauté internationale. Quel est le responsable rwandais qui peut dire honnêtement que je n'ai pas attiré son attention sur le danger de l'escalade vers la violence et la nécessité de parvenir à la paix.(Booh, 2005: 73)

Ici, Booh ne présente pas seulement un bilan de ses efforts pour trouver une solution politique à la crise. Il donne aussi la responsabilité politique de l'échec des accords d'Arusha, et par là, celle du génocide, à tous les partis politiques rwandais (Hutus et Tutsis). Il remet donc la balle dans le camp des partis politiques rwandais, qui par leur « irresponsabilité » et leur « soif de pouvoir » ont fait basculer le pays dans cette crise. Cependant, l'apport du livre de Booh sera malheureusement limité par le caractère de « règlement de compte personnel » qui plane sur le livre, et qui commence déjà par le titre du livre.

## 1.5. Conclusion

En prenant l'exemple de Gil Courtemanche et Robin Philpot, deux interprètes canadiens du génocide rwandais de 1994, nous avons pu voir l'existence de deux analyses différentes et antagonistes au Canada. Par ailleurs, nous avons aussi montré que ces analyses sont ancrées sur deux discours, eux aussi antagonistes, divisant tous les chercheurs qui se sont penchés sur la question du génocide au Rwanda.

Nous aimerons ici revenir sur les deux points les plus controversés qui séparent les deux discours, qui sont le « temps » (ou la durée du génocide) et l' « espace » (géographique du génocide rwandais). Pour les adhérents du premier discours le génocide contre les Tutsis a eu lieu sur le territoire rwandais, et a commencé le 6 avril 1994 pour finir trois mois plus tard avec la victoire totale du RPF. Ceci sera bien sûr fortement contesté dans le deuxième discours puisque l'espace géographique dans lequel le génocide du Rwanda devrait être compris est plus large (la région des Grands lacs). De plus, la période que l'on utilise pour compter les victimes, Hutus cette fois ci, du génocide va au-delà de trois mois.

## Chapitre 2 : Statistique, quantification et recensement

### 2.1. Les « racines »/bases conceptuelles du recensement

Derrière notre intérêt pour le recensement, se trouve en réalité la quête de compréhension de certains concepts qui constituent sa base théorique et qui sont « compter », « classifier » et « catégoriser ». « Compter », « classifier » et « catégoriser » font partie des choses les plus fondamentales auxquelles on est initié tôt dans la vie, et l'utilisation banale que l'on en fait dans la vie quotidienne donne l'impression qu'ils sont bien simples. Cependant, derrière eux, se trouve toute une série complexe d'idées. Nous proposons donc ici de faire une analyse de chacun de ces concepts avant de passer aux diverses définitions et usages du recensement.

#### 2.1.2. « Compter » avec Derrida et Hentsch

La définition du mot « compter » que l'on trouve dans le dictionnaire décrit d'une façon superficielle ce qui se fait pendant que l'acte de compter est accompli. Le *Nouveau Petit Robert De La Langue Française* le définit par exemple comme « déterminer (une quantité) par le calcul, [ou] établir le nombre », c'est-à-dire la quantité de quelque chose. (Rey-Debove et Rey, 2007: 491) Mais une définition comme celle-là ne rend pas justice à la complexité et la profondeur du sens que ce concept pourrait bien avoir. En 1994, Derrida publiait « Oligarchies : nommer, énumérer, dénombrer » dans un livre intitulé *Politique de l'amitié* dans lequel il présente « compter » et « dénombrer » comme des concepts fondamentaux pour pouvoir analyser les différentes facettes de l'amitié. (Derrida, 1994) Le cadre de notre travail ne nous permettant pas de présenter tous les détails de cette analyse, nous retiendrons seulement le fait qu'il associe « compter » à une opération qui nous amènerait à faire non seulement une « quantification des singularités », mais aussi une sorte d'« économie des siens ». (Derrida, 1994: 40) Selon lui, compter est une opération à deux temps. Tout d'abord, elle serait une opération par laquelle on fait une abstraction de ce qu'il y a de singulier et personnel dans les choses ou les personnes,

pour les rendre plus palpables d'abord, et se les approprier par la suite. De toute évidence, cette opération a une capacité de transformation, ou de réduction, du singulier en quelque chose d'autre. Dans un deuxième temps, cette opération serait aussi une par laquelle on fait le tri entre ceux qui nous intéressent (et donc, qui nous sont chers) et les autres.

Cette idée de sélection est aussi présente chez Thierry Hentsch qui associait « compter » à « conter », dans un article qu'il avait justement intitulé « Compter et conter : le dire de la statistique ».(Hentsch, 2000: 483) Dans cet article, Hentsch souligne le lien qui existe entre «compter » (qui est compris ici comme « mesurer » et « comparer »), et la façon dont une société se représente. D'après lui, « compter » est une opération impliquant « un travail de nomination et de discernement », et qui exige l'application d'un certain regard discriminatoire. Ce regard discriminatoire est en effet très important puisque « l'indéfini n'offre aucune prise ».(Hentsch, 2000: 483) Donc en se « comptant »/« contant » ainsi, toute société participerait activement à un processus d'autodéfinition basé sur des critères de sélection discriminatoires. On retrouve aussi cette même idée de sélection discriminatoire chez Peter Skerry qui, lui, la transpose dans sa définition du recensement. Il suffira ici de noter que Skerry l'appelle la « création des frontières » multiples et qu'il l'identifie comme étant une caractéristique importante du recensement.(Skerry, 2000: 11) Nous allons y revenir.

### 2.1.2. « Classifier » avec Hacking

Ian Hacking donne au terme « classifier » un sens plus profond que ce que la définition du mot - répartir un ensemble selon un système de classement logique (Rey-Debove et Rey, 2007: 446) - suggère. La réflexion de Hacking sur les classifications se range dans une tradition philosophique, qu'il appelle le « nominalisme dynamique », et de laquelle Nietzsche aurait été le premier représentant, et Michel Foucault, le plus récent.(Hacking, 2006b: 9) Cette approche

se distingue d'autres traditions parce qu'elle marque le passage de l'être « objet » à l'être « sujet ».

« Ontologie historique » et « Nominalisme historique » sont de beaux mots, mais ils ne racontent que la moitié de l'histoire. Il y a une histoire dans laquelle les noms ont des effets. Pas simplement les effets ontologiques auxquels Nietzsche nous a rendus attentifs. Des effets de pouvoir sur les individus, mais aussi des effets de pouvoir des individus sur les classifications. Des effets répressifs, mais aussi la gay pride. (Hacking, 2006b: 10)

Nommer est donc l'un des actes les plus fondamentaux de toute forme de classification.<sup>29</sup> Hacking prend comme point de départ l'énoncé de Nietzsche - « le nom que l'on donne aux choses importe infiniment plus que ce qu'elles sont »<sup>30</sup> - à partir duquel il déduit que le monde actuel est un monde « classifié » et où « on ne s'échappe pas aux classifications ». Pour ce qui est du rôle de la nomination dans ce monde, il précise que c'est « avec de nouveaux noms, [que] de nouveaux objets viennent au monde ». (Hacking, 2006b: 4)

Ce n'est pas une création qui commence par l'essence d'un nouvel objet, mais par sa peau, par sa surface, par ce avec quoi on interagit. Par ce sur quoi on intervient superficiellement. Peu à peu on lui donne un corps, un corps qui finit par se solidifier et par donner l'impression d'une essence – une essence que l'on a mise au monde. (Hacking, 2006b: 4-5)

D'après lui, les gens sont, pour reprendre une expression qui lui est chère, « façonnés » par ce processus de nomination. (Hacking, 2000) Il explique l'effet de ce processus en précisant que :

---

<sup>29</sup> Rappelons ici que « nommer » fait aussi partie du titre de l'article de Derrida que nous avons utilisé en discutant le concept de « compter ». Derrida, Jacques. 1994. «Oligarchies: nommer, énumérer, dénombrer». In *Politique de l'amitié*, p. 17-42. Paris: Galilée. Hacking, Ian. 2006b. «Types de gens: des cibles mouvantes». Paris: Collège de France.

<sup>30</sup> Nietzsche cité dans Hacking. P.4

Les noms nous travaillent. Ils nous changent, et ils changent notre manière de voir notre propre vie et de nous engager dans le futur [...] Les noms ne fonctionnent pas tout seuls, comme des simples sons ou des marqueurs. Ils font partie d'un monde immense de pratiques, d'institutions, d'autorités, d'histoires, d'analogies, de souvenirs, de fantasmes.(Hacking, 2006b: 5-6)

Pour Hacking, les effets profonds de ce processus, surtout quand il est « scientifique », peuvent atteindre l'essence même de la personne.

[U]ne nouvelle classification scientifique peut donner naissance à un nouveau type de personne, [à] une nouvelle façon d'être une personne, de se concevoir comme personne.(Hacking, 2006b: 3)

Selon Hacking, « classier » est donc un processus complexe dans lequel les noms jouent un rôle important, mais aussi dans lequel ceux qui donnent les noms ont un rôle plus déterminant.

Les noms ne sont qu'un aspect de l'interaction entre la classification et les individus classifiés. Dans la case des types de gens, il y a plus que les noms et les classifications. Il y a aussi les gens qui sont classifiés, les experts qui font les classifications, les institutions dans lesquelles les experts et les gens interagissent, et au moyen desquelles les autorités exercent une surveillance et un contrôle. Il y a le corps de la connaissance en pleine évolution.(Hacking, 2006b: 6)

Hacking est conscient de l'existence de divers types de classifications.<sup>31</sup> Ceci étant dit, il considère la classification essentiellement comme un « *Denkmittel* » d'une « utilité colossale » pour mieux saisir le monde et ses différents composants. Il la voit donc comme un moyen d'appréhension ainsi qu'un instrument de compréhension de la très grande diversité qui nous entoure. En plus, le lien étroit qui existe entre les deux fait que « nommer » est à la base de toute « classification », et qu'il ne peut y avoir de « classification » sans « nommer ».

---

<sup>31</sup> William James cité dans Hacking, Ian. 2006a. « Les classifications naturelles n'existent pas ». Paris: Collège de France. P. 5

### 2.1.3. « Catégoriser » avec Tilly

À première vue, il y a une certaine ressemblance entre les concepts de catégorisation et de classification, puisque la catégorie est définie comme « classe dans laquelle on range des objets de la même nature ».(Rey-Debove et Rey, 2007: 367) Cette définition fait en effet de la catégorisation une opération de « classification par catégories ». Pourtant, cette dernière est plus complexe que la classification que l'on a vue plus tôt parce qu'elle implique la création des catégories dans lesquelles on va pouvoir classer. La façon dont Charles Tilly comprend et utilise les catégories, donne justement un aperçu de cette complexité. Pour commencer, Tilly appelle les catégories des « sorting systems » (Tilly, 2005a: 19) pour montrer qu'il s'agit bien d'un « système » de classification, et non juste de simples « cases » dans lesquelles on « classe ». Il souligne par ailleurs leur importance et leur caractère incontournable:

Categories matter. To the extent that routine social life endows them with readily available names, markers, intergroup practices, and internal connections, categories facilitate unequal treatment by both members and outsiders [...] Categories thus transfer shared understandings, practices, and interpersonal relations from setting to setting, making old routines easy to reproduce in new settings.(Tilly, 2005a: 21)

Il assoit sa compréhension de ces « sorting systems » sur quatre piliers argumentatifs. (Tilly, 2005a: 19) Pour Charles Tilly, les catégories sont tout d'abord construites par la société. Cette construction peut être faite de façon intentionnelle par un système politique comme cela a été le cas de l'Apartheid qu'il présente dans *Durable Inequalities*.(Tilly, 1998) Elle peut aussi être une construction « non-intentionnelle », toujours par la même société, comme c'est le cas de certains groupes qui forment des « niches » sociales. Dans un deuxième temps, pour Tilly, les catégories sont « reproductibles » au sens bourdieusien du terme. C'est-à-dire qu'une fois constituées, elles ont la capacité de s'auto-reproduire et de se perpétuer sans qu'il y ait une aide externe quelconque. Tilly est aussi convaincu que les catégories ont la caractéristique d'être inclusives et exclusives en même temps. D'après lui, elles

tracent et déterminent les frontières entre les différents groupes qui existent dans une société. Vu la rigidité des frontières qu'elles dessinent, Tilly pense que les catégories sont à la base de ce qu'il appelle les « inégalités durables » dans une société. Ce qui distingue ces inégalités avec d'autres inégalités d'ordre « circonstanciels » et passagères est, bien entendu, le caractère « permanent » qui les accompagne.

## 2.2. Définitions et usages du recensement

### 2.2.1. Le recensement : Instrument de description

D'après l'*Encyclopedia of Population*, le recensement est un dénombrement de population - « a count of the population of a country at a fixed date » (Demeny et McNicoll, 2003: 112) -, effectué par les gouvernements nationaux. C'est donc une opération qui, dépendamment de son exhaustivité, permet d'avoir des informations démographiques pertinentes sur la population (comme sa taille, sa composition, ses caractéristiques et ses tendances). Jean-Claude Chesnais place le recensement dans la « démographie large », ou encore dans « l'analyse démographique », qui est considérée comme :

un exercice technique, une application de la statistique aux populations humaines ; son objet est de mesurer les phénomènes, sans en saisir les tenants et les aboutissants.(Chesnais, 1990: 3)

Il existe quatre sources primaires par lesquelles les informations démographiques sont collectées. Ce sont notamment les statistiques d'état civil, les enquêtes démographiques par sondage, les registres de population et les recensements. D'après Chesnais, c'est le recensement qui est « l'outil privilégié » des démographes.

Le recensement est l'outil privilégié de la démographie puisqu'il consiste en un dénombrement exhaustif d'une population dans ses principales caractéristiques démographiques, économiques, sociales, culturelles. Le recensement permet donc de connaître le nombre et la structure d'une population.(Chesnais, 1990: 6)

Le caractère exhaustif des informations collectées fait du recensement non seulement un « outil privilégié », mais lui donne aussi un statut exceptionnel dans la démographie. C'est en effet la combinaison de l'aspect quantitatif et qualitatif des informations collectées ainsi que la description qu'il offre qui lui donnent ce statut. La qualité de la description est telle que les chercheurs qui se sont penchés sur le sujet font tous allusion à une comparaison avec une image photographique. Pour Peter Skerry, le recensement donne une image très précise d'une nation - « [a] snapshot [of a nation] in time » (Skerry, 2000: 11) - ou encore « a group snapshot of ourselves at a ceremony date », en reprenant les mots du statisticien William Kruskal. (Skerry, 2000: 5) C'est la même métaphore que Chesnais reprend quand il dit que :

[L]es recensements [...] donnent une description, une photographie de la population à un moment donné. (Chesnais, 1990: 5)

Beaud et Prévost ne sont pas très loin non plus quand ils abordent ce qu'ils appellent la fonction symbolique du recensement, qui, en soi, « offre à la population habitant un territoire une image d'elle-même ». (Beaud et Prévost, 1997: 197) Alain Desrosières, lui, place le recensement parmi une série de routines administratives quand il dit : « Statistics [are] a set of administrative routines needed to describe a state and its population ». (Desrosières, 1998: 16) Il ne se contente donc pas de présenter les statistiques comme une image issue d'une opération descriptive, mais aussi comme l'outil avec lequel cette description sera faite.

### 2.2.2. « Statistique » et « statistiques »

Avant de parler du rôle des recensements dans les sociétés contemporaines, il serait important de pouvoir faire la distinction entre « statistique » et « statistiques ». Quoique les deux termes aient la même racine étymologique,<sup>32</sup> il y a une différence qui est visible au niveau de ce qu'ils désignent. Dans son article intitulé « Histoire de la statistique : styles d'écriture et usages sociaux », Alain Desrosières présente la

---

<sup>32</sup> Tous deux viennent du mot latin « statisticum ».

« statistique » comme une « science » qui a la particularité d'appartenir à la fois aux sciences « dures » ainsi qu'aux sciences « molles ». Il explique cela par le fait qu'on la retrouve à cheval sur ces deux catégories de sciences. Il dit :

[La statistique] est présente à la fois dans les sciences qui se présentent comme des sciences tout « court » (en excluant de fait les sciences sociales) [mathématiques, probabilités]...et dans les sciences dites « humaines » comme l'économie, la démographie, la sociologie, l'histoire, la psychologie...(Desrosières, 2000a: 39)

Il souligne par ailleurs le rôle de la statistique dans ce qu'il appelle la « scientification de l'histoire ». Cette dernière a eu pour conséquence le passage d'une historiographie qui était plutôt axée sur les « récits de fondation » identitaire, vers une historiographie dans laquelle « l'objectivité » et « la neutralité » ont pris plus de place.

La statistique a joué un rôle important dans la « scientification » de l'histoire, qui prétendit alors s'appuyer sur des « faits » et non plus sur des spéculations philosophiques plus ou moins téléologiques (dont le « sens de l'histoire » des marxistes était un avatar). De façon plus générale, la statistique était présentée comme un outil essentiel de la « rationalisation » de la conduite des affaires humaines, en substituant la raison de la mesure et du calcul à l'arbitraire des passions et au jeu des rapports de forces.(Desrosières, 2000a: 38)

Si la « statistique » est une science, que désigne-t-on donc par « statistiques » ? Beaud et Prévost nous donnent une réponse précise à cette question quand ils remarquent que l'on :

[...] ne peut penser les statistiques (au sens d'un ensemble de signes chargés d'information, du résultat d'une mesure ou d'un décompte) indépendamment de la statistique (au sens d'une science, d'un langage et d'un ensemble de techniques).(Beaud et Prévost, 1997: 199)

Tout en soulignant l'indissociabilité de ces deux termes, ils indiquent clairement que « les statistiques » ne sont rien d'autre que les informations ou les résultats provenant de l'application de pratiques statistiques. En ce qui nous concerne, ce que l'on retiendra de cette remarque c'est la place qu'ils accordent au recensement dans ce

débat. En effet, celui-ci est non seulement placé parmi les outils d'une science, qu'est la « statistique », mais aussi un instrument avec lequel on produit des « statistiques ». On pourra donc conclure en notant que la statistique est une « science » qui crée ou qui produit des connaissances scientifiques sur une société, tandis que le recensement est l'instrument de production de ces connaissances (ou savoirs). Un autre point important sur lequel nous reviendrons plus tard, c'est la nature hybride des statistiques. Comme le notent Beaud et Prévost en reprenant les mots de Desrosières et de Thévenot, les statistiques ne sont « ni un reflet naturel de la réalité, ni une construction totalement logique »<sup>33</sup>, mais plutôt une « construction hybride ». (Beaud et Prévost, 1997: 183-184)

### 2.2.3. Le recensement : Une affaire d'État

« Les statistiques sont autant des outils de connaissance que des instruments pour l'action », remarquaient Beaud et Prévost, lorsqu'ils parlaient des caractéristiques marquantes des statistiques. Ce faisant, ils soulignaient la double dimension « cognitive » et « politique » des statistiques, dans lesquels les recensements jouent un rôle important. Pour eux, la dimension politique des statistiques est telle qu'un discours politique sans chiffre n'est pas du tout pensable dans le monde d'aujourd'hui.

On ne voit guère comment on pourrait parler de chômage en l'absence d'une mesure de celui-ci, d'iniquités salariales sans disposer de nombre autorisant la comparaison ou encore d'assimilation sans connaître la répartition linguistique de la population. (Beaud et Prévost, 1997: 184)

Les auteurs reconnaissent ici implicitement l'importance du recensement dans ce discours. Peter Skerry par contre est plus explicite dans ses propos, parce qu'il est de l'avis que ce n'est pas seulement les résultats d'un recensement qui alimentent le

---

<sup>33</sup> Desrosières, Alain, et Alain Thévenot. 1979. «Les mots et les chiffres: Les nomenclatures socioprofessionnelles». *Économie et Statistique*, no 110, P. 49

discours politique. Il pense que le recensement en soi est un acte principalement politique qui se manifeste à plusieurs niveaux.

Politics manifests itself not through cooking the numbers but precisely through [the setting] of boundaries, especially social and temporal ones.(Skerry, 2000: 18)

Cette dimension politique lie le recensement à l'appareil étatique, et explique pourquoi il est justement considéré comme une affaire d'État. Une affaire d'État parce que tout d'abord seul un État peut financer une opération gigantesque comme celui-là ; et deuxièmement, parce que les informations qui sont rassemblées servent en retour à mieux faire fonctionner ce même État. Chesnais explique que « recensement » et « État » sont tellement inséparables que cela se reflète même au niveau du nom que les démographes utilisent pour le désigner. En effet, pour ces derniers « recensements » et « statistiques d'état civil » forment les « statistiques d'État ».(Chesnais, 1990: 6-7) Pour Alain Desrosières l'interaction entre « science » et « État », qui est typique à notre temps, est responsable de cette liaison.

In the seventeenth and eighteenth centuries a conceptual framework took shape, in which to think out both the reasons for believing something (supporting decisions that involved the future) and the degrees of certainty of scientific knowledge, through the theory of errors.(Desrosières, 1998: 17)

Desrosières précise aussi les raisons qui ont facilité l'ancrage des statistiques dans les affaires de l'État.

[M]odern statistics [was] especially renowned for its factualness, its objectivity, and its ability to provide references and factual support.(Desrosières, 1998: 17)

Pour Desrosières, le travail d'objectivation qui est fait par les statistiques est telle qu'on peut carrément parler de la fabrication « des choses qui tiennent ».(Desrosières, 2000b)

Michel Foucault a aussi abordé la dimension politique des statistiques dans quelques-uns des cours qu'il a donnés sur la gouvernementalité en 1978.(Foucault, 2004) Pour lui, les pratiques statistiques font partie des éléments essentiels pour le « bon fonctionnement » de l'État et leur rôle est principalement de rendre compte des forces et des ressources de l'État.(Gros, 1996: 86) Ceci explique bien évidemment l'importance des recensements, en tant que source d'information exhaustive sur les populations. C'est sans doute cette même idée que Chesnais avait, quand, en tentant de montrer le lien entre la démographie et la politique, il affirmait que « l'éclairage qu[e la démographie] apporte est un guide indispensable pour l'action des pouvoirs publics ».(Chesnais, 1990: 3) Peter Skerry note que :

[C]ensus was originally designed by the framers to deal with the fundamental political tasks of taxation and representation. (Skerry, 2000: 7)

Il souligne ici le rôle primaire du recensement qui est de servir comme moyen de mieux faire fonctionner l'appareil étatique en fournissant à l'État des informations sur les sujets et le territoire qu'il est censé gérer. Sur le plan économique, le recensement sert donc à identifier le potentiel « taxable », tandis que sur le plan politique c'est plutôt le potentiel « électoral » qui sera mesuré. On pourrait s'imaginer ici les difficultés dans lesquelles un État se trouverait s'il n'arrivait pas à collecter les impôts, ou à assurer la bonne gestion de son territoire et de sa population.<sup>34</sup>

Peter Skerry note aussi que le recensement est l'acte constitutif de la création d'un État. Il dit: « taking a census is [...] a critical stage in the process of nation-building ».(Skerry, 2000: 12) Ceci n'est pas seulement valable pour l'exemple américain du 18<sup>e</sup> siècle qu'il a étudié en détail dans son livre, mais aussi dans le cas de la constitution des États européens, et plus tard des États africains. Alain Desrosières

---

<sup>34</sup> Quand on pense aux « failed states » par exemple, ce n'est rien d'autre que des États qui, pour une raison ou une autre, n'ont pas réussi à gérer leurs ressources, leur territoire et leur population. Il ne serait d'ailleurs pas faux de supposer que dans de tels États, les instruments qui rendaient cette gestion possible ne fonctionnent plus.

partage ce même avis tout en apportant la précision qu'en Europe, c'est à partir de 1830, que le recensement est devenu un attribut « indispensable des états nations en voie de constitution ».(Desrosières, 2000a: 39) Il appuie son argument en présentant le cas italien du 19<sup>e</sup> siècle.

L'unification de l'Italie, entre 1820 et 1870, a été appuyée par une floraison de travaux statistiques qui ont, littéralement, donné à voir la nouvelle nation. Dans ce cas, il est clair que la statistique ne se contente pas de « refléter » la réalité nationale, mais aussi « l'institue », au même titre que la constitution, les fêtes nationales, les hymnes, les drapeaux, les manuels scolaires et les monuments historiques.(Desrosières, 2000a: 42)

Skerry présente d'ailleurs un exemple plus récent, celui du nouvel État Sud africain post Apartheid en 1994, dont l'un des premiers actes constitutifs a aussi été d'organiser un recensement.(Skerry, 2000: 12) On remarque donc que c'est au niveau de la détermination cognitive des sujets et du territoire à gouverner que le rôle du recensement s'inscrirait à cette étape de la création de la nation. D'ailleurs, comme le note Desrosières :

Une nation n'est pas seulement un espace politiquement unifié, mais aussi un espace cognitif commun, observé et décrit à travers des grilles cohérentes.(Desrosières, 2000a: 42)

Tout recensement est aussi créateur de « frontières ». Herman Habermann, directeur des programmes statistiques des Nations Unies, donne une définition du recensement qui est en effet très révélatrice dans ce sens. En reprenant la métaphore de l'image photographique, il montre le pouvoir d'inclusion et d'exclusion du recensement.

A census is a picture of a nation. In that snapshot in time the census lets us understand the boundaries of our nation, where its strengths are, what weaknesses need to be corrected and the relationships of its parts. A census lets each of us as individuals think about his or her place in a country. (Skerry, 2000: 11)

Deux éléments importants sortent de cette phrase de Habermann. Premièrement, le fait que le recensement détermine les limites de la nation; et deuxièmement, qu'il place l'individu dans cette nation bien déterminée. Le pouvoir d'inclusion/exclusion affecte donc non seulement le territoire mais aussi les individus. Skerry est d'accord sur ce point avec Habermann, et fait ressortir le dénominateur commun qui lie ces deux niveaux quand il dit : « the essential defining characteristic of any census is the drawing of boundaries » (Skerry, 2000: 11). Il identifie alors trois dimensions de la création de frontières facilitées par le pouvoir d'inclusion/exclusion provenant du recensement.

Our census of today is not just about arithmetic or abstract numbers. Rather it is about numbers in three dimensions: geographical space, temporal space, and social space.(Skerry, 2000: 11)

Ce que Skerry appelle des « boundaries » sont en effet les frontières qui s'imposent lorsque l'on met en place ce que Desrosières appelait des « grilles cohérentes » dans une société.(Desrosières, 2000a: 42) Ceci nous amène bien évidemment à la question de la construction de catégories identitaires qui est facilitée par ces grilles. Comme Peter Skerry le souligne, le caractère très politique du recensement se trouve justement dans le rôle qu'il joue dans la création des catégories identitaires (qu'elles soient raciales ou ethniques).

Where politics does play an essential role is in the creation of the racial and ethnic categories that appear on the census questionnaire.(Skerry, 2000: 7-8)

En effet, quand on regarde les formulaires de recensement, on remarque qu'ils sont conçus de telle façon à identifier la catégorie identitaire à laquelle le(la) recensé(e) appartient. Ces catégories se basent certainement sur des faits sociaux, mais ils peuvent aussi en retour « créer » des faits sociaux. Beaud et Prévost indiquent que le

recensement peut aller jusqu'à renforcer un processus de création de « choses »<sup>35</sup> « souvent amorcé hors de l'appareil étatique » grâce à son travail « complexe d'objectivation ».(Beaud et Prévost, 1997: 206) Ils soulignent par ailleurs que :

Les pratiques statistiques jouent également un rôle majeur dans le processus de construction de l'identité des groupes. Vu l'autorité étatico-scientifique dont il bénéficie, c'est une véritable sanction que l'appareil statistique apporte à un travail plus ou moins long de présentation de soi.(Beaud et Prévost, 1997: 204)

Ceci correspond à ce que Skerry a appelé la création d'espaces sociaux par le recensement. Ceux-ci séparent par exemple les hommes et les femmes, les jeunes et les vieux, les noirs et les blancs ; mais aussi les Éthiopiens et les Chinois, les Québécois et les Ontariens etc. Skerry précise aussi que, malgré la visibilité qu'ils créent, tous ces « espaces » ne sont pas acceptés en bloc. Certains sont même extrêmement contestés.

Much more visible and controversial [are] the boundaries between ethnic and especially racial groups.(Skerry, 2000: 14)

« Les statistiques constituent certes un outil de gestion, voire de contrôle, des populations ».(Beaud et Prévost, 1997: 185) Cette phrase de Beaud et Prévost résume très bien ce que les statistiques, et le recensement en particulier, peuvent apporter à l'État en termes de gestion de la population. Le recensement serait donc l'outil d'administration « par excellence » d'une population, et la responsabilité de sa gestion serait dans les mains de l'État.

---

<sup>35</sup> Nous avons repris le terme « chose » tel qu'il est compris et utilisé par Alain Desrosières. Ce dernier est de l'avis que les statistiques « permettent de traiter les faits sociaux comme des choses » à la Durkheim. Desrosières, Alain. 2000a. « Histoire de la statistique : Styles d'écriture et usages sociaux ». In *L'ère du chiffre : systèmes statistiques et traditions nationales = The Age of Numbers : Statistical Systems and National Traditions*, Jean-Pierre Beaud, et Jean-Guy Prévost, p. 37-57. Sainte-Foy: Presses de l'Université du Québec.

In aristotelian terms, the census is an aspect of the statesman's role of ordering the parts that make up a polis. Those parts are not given as taken: they are themselves shaped by the political competition and conflict. (Skerry, 2000: 9)

Qui dit gestion de populations, dit aussi contrôle de cette population puisque par définition l'idée de contrôle est sous-jacente à celle de la gestion. Cependant, Beaud et Prévost précisent que c'est surtout « l'ambition » et « l'optimisme » des statisticiens « du tournant du siècle » qui ont mené à ce que l'entreprise statistique soit interprétée comme « une volonté de contrôle et de domination ». (Beaud et Prévost, 1997: 206)

### 2.3. Conclusion

À la lumière des analyses de ce chapitre théorique, deux remarques importantes pour la suite de notre travail s'imposent.

Dans un premier temps, nous pensons être, maintenant, en mesure d'apporter une précision conceptuelle aux diverses définitions du recensement que nous avons vues. Nous dirons donc que le recensement représente en réalité une combinaison de deux opérations, dans laquelle on retrouve trois éléments - compter, classer, et catégoriser - qui sont nécessaires et vitales pour une société.

- 1) Une opération avec laquelle on met de l'ordre dans le groupe en identifiant, choisissant, et sélectionnant les siens et les autres. Comme dirait Derrida, ce serait un moyen de créer des « sujets identifiables, stabilisables, représentables et égaux entre eux » (Derrida, 1994: 41) ; et
- 2) une opération avec laquelle on peut « placer », ou positionner la population dans des « grilles cohérentes » qui structurent cette même société.

En d'autres mots, les recensements dans lesquels « compter », « classer » et « catégoriser » se pratiquent quasi automatiquement, représentent beaucoup plus que la simple opération de refléter et de reproduire la réalité démographique d'un pays. Comme nous l'avons montré, pour certains chercheurs comme Peter Skerry et Jean-Claude Chesnais, les recensements sont des descriptions quasiment photographiques

d'une société à un moment donné ; tandis que pour Alain Desrosières, ils font partie de ces instruments scientifiques avec lesquels on crée « des choses qui tiennent ».(Desrosières, 2000b: 17-21) Même si, comme l'ont bien indiqué Beaud et Prévost, c'est plus à des « choses » hybrides qu'on a affaire.(Beaud et Prévost, 1997: 183-184)

La deuxième remarque que nous allons faire à ce niveau consiste à indiquer la pertinence des différentes opérations théoriques que nous avons analysées (nommer, compter, classifier, catégoriser) dans notre cas d'étude. Comme nous allons le démontrer dans les deux chapitres suivants, l'histoire de la population du Rwanda est un témoignage fort convaincant de l'application de ces opérations dans la société rwandaise. Sans rentrer dans les détails, on notera qu'avec l'introduction des mesures administratives coloniales et l'utilisation des pratiques statistiques, les noms « Hutu », « Tutsi » et « Twa », vont devenir les séparateurs officiels de la population rwandaise. Cette nomination va bien évidemment de pair avec les opérations de classification et de catégorisation ethniques qui vont instaurer une sorte de hiérarchie nouvelle parmi les rwandais (chapitre 4). On notera aussi que nommer, classifier et catégoriser la société rwandaise aurait été difficile à réaliser sans l'intervention des diverses opérations de dénombrement de population que le pays a connues depuis le début du XX<sup>e</sup> siècle. L'histoire des « recensements » rwandais (chapitre 3) montrera donc avec plus de détails les méthodes de comptage (par « Huttes » et par « Homme adulte valide », etc.) qui ont été utilisées pour connaître le nombre de la population de ce territoire.

### **Chapitre 3 : Esquisse d'une histoire des « recensements » au Rwanda**

Dans le Rwanda qui se trouvait sous tutelle belge depuis le départ des Allemands en 1916, toutes les activités de (et dans) la colonie étaient consignées dans des rapports annuels présentés au gouvernement belge. (Ministère Des Affaires Africaines, 1921-1939) (Ministère Des Affaires Africaines, 1945-1956) Plusieurs aspects de ce riche matériel ont déjà été utilisés dans des études historiques sur le Rwanda, mais par contre les aspects portant sur la question de la population sont encore peu exploités. L'analyse que nous présentons ici est le résultat d'une « nouvelle » lecture de ces documents primaires. Cet acte « pionnier » dans ce terrain de recherche sera loin d'être exhaustif et complet, mais, malgré ses lacunes, il se donnera comme objectif de donner un « aperçu » au lecteur de ce que ce genre de tentative pourrait apporter.

#### **3.1. L'état des sources démographiques**

##### **3.1.1. En Afrique : « faire avec l'inexact de l'à peu près »**

Danielle Domergue commençait son essai sur la démographie historique de la Côte d'Ivoire avec cette phrase d'Alfred Sauvy sur la question de la démographie en Afrique : « faire avec l'inexact de l'à peu près ». (Domergue, 1981: 295) Cette phrase, loin d'être simplement une boutade, reflète la triste réalité de l'état de cette discipline dans le continent africain. En effet, en matière d'études portant sur les populations, les manques se font sentir à tous les niveaux. Les bases de données sont incomplètes et « inexactes », quand elles existent ; et toute analyse qui se ferait à partir de celles-ci ne peut être que de l'ordre de l'approximatif ou « de l'à peu près ». Ce domaine est donc le lieu d'une grande gymnastique d'approximation et d'improvisation scientifique. C'est d'ailleurs ce à quoi Bruce Fetter veut faire allusion quand il appelle l'étude qu'il a dirigée sur cette question « Demography from Scanty Evidence ». (Fetter, 1990) Domergue notait aussi que les problèmes s'étendaient à l'utilisation des instruments statistiques. Ceci l'amenait, bien entendu,

à se demander si, du point de vue méthodologique, les premiers recensements en Afrique peuvent être considérés comme des recensements au sens propre du terme. D'après elle, ces derniers se situent quelque part entre recensements, dénombrements et estimations, quand ils n'étaient pas tout simplement un amalgame des trois exercices. Jean Stengers partage aussi cet avis et note que, dans certains pays, les résultats des recensements varieraient selon la méthode utilisée plutôt que selon le changement du nombre de la population. (Stengers, 1990) Ceci remet bien sûr en question toutes les données statistiques provenant de cette période, et surtout amène à se demander à quel point on peut s'y fier.

### 3.1.2. Au Rwanda : une longue histoire de « surpopulation »

Quant à la qualité des résultats et des problèmes méthodologiques, le cas rwandais n'est pas vraiment différent de celui des autres pays africains. Cependant, pour ce qui est de la richesse des bases de données, le Rwanda fait partie des exceptions.<sup>36</sup> Les sources littéraires laissent apparaître une très longue tradition qui, malgré les déficiences méthodologiques, a réussi à créer une base de données assez complète. C'est ce que, par exemple, les rapports de l'administration belge du début du siècle (Ministère Des Affaires Africaines, 1921-1939, 1945-1956) et les écrits de Victor Neesen des années cinquante (Neesen, 1953b, 1953a) semblent prouver.<sup>37</sup> Il existe aussi d'autres sources d'information sur la population rwandaise datant aussi du début du 20<sup>e</sup> siècle. Ce sont les registres d'état civil tenus par les églises (Feltz, 1990) et les sous-chefferies qui sont les instances administratives de base.<sup>38</sup> Ces registres jouent

---

<sup>36</sup> Il faut aussi noter que l'Afrique du Sud sous l'Apartheid fait partie des exceptions. Voir là-dessus Zuberi, Tukufu, et Akil K. Khalfani. 1999a. «Racial Classification and Colonial Population Enumeration in South Africa». *ACAP Working Paper*, vol. No. 6, p. 1-31. Zuberi, Tukufu, et Akil K. Khalfani. 1999b. «Racial Classification and the Census in South Africa, 1911-1996». *ACAP Working Paper*, vol. No. 7, p. 27-57. P.38.

<sup>37</sup> Le texte de Victor Neesen de Mai 1953 est très intéressant du point de vue méthodologique, parce que c'est une sorte de plaidoyer pour l'adoption d'une méthode nouvelle («recensement par échantillonnage») d'estimation de population. Le deuxième texte qui date de décembre de la même année, est l'exposition des résultats provenant de l'utilisation de cette méthode.

<sup>38</sup> Nous n'avions malheureusement pas eu accès à ces documents, comme cela a été le cas avec les rapports annuels belges. Les analyses que nous allons faire se baseront donc sur des études secondaires qui les ont étudiés comme celles de Feltz Gaetan et de Bruce Fetter.

un double rôle dans l'histoire des opérations de dénombrement de population du pays parce que, quand ils ne servaient pas comme source d'information, ils se voyaient régulièrement actualisés à partir des données provenant de ces opérations. C'est donc à partir de ces sources que nous allons essayer de faire notre esquisse.

La caractéristique marquante de la littérature sur la démographie au Rwanda est l'unanimité des chercheurs sur la « surpopulation » du pays. Deuxième en Afrique après les Îles Maurice, le Rwanda a la densité la plus élevée de l'Afrique subsaharienne. La première étude exhaustive faite pour l'Institut Royal Colonial Belge par Pierre Gourou, montre justement que le Rwanda comptait déjà parmi les pays les plus densément peuplés de l'Afrique.(Gourou, 1953) Il estimait la densité générale pour le Rwanda de l'époque (1948) à 98 habitants au km<sup>2</sup> (Gourou, 1953: 25), tandis que pour la même période la région la plus peuplée de l'Uganda comptait 25, et le Congo Belge 19,2 habitant par km<sup>2</sup> (Gourou, 1953: 4). Les chiffres ont bien évidemment augmenté dans tout le continent africain depuis les estimations de Pierre Gourou. En 1993, John May, donnait pour le Rwanda le chiffre de 212 habitants par km<sup>2</sup>, un chiffre qui est toujours largement supérieur à celui des pays voisins (76 pour l'Uganda et 18 pour la République Démocratique du Congo pour la même période).(May, 1995: 322.1996a: 1) Le dernier annuaire démographique des Nations Unies, qui est basé sur des données provisoires rwandaises qui proviennent du dernier recensement qui a eu lieu le 16 août 2002, ne donne pas exactement la densité pour l'année 2002.<sup>39</sup> Pourtant, le rapport indique le nombre de la population (8.128.553 habitants) ainsi que la superficie du pays (26.338km<sup>2</sup>). (Nations Unies, 2005: 61) Ceci nous permet de calculer la densité en divisant tout simplement le nombre de la population par la superficie. Le résultat de cet exercice nous donne à peu près 309

---

<sup>39</sup> Les résultats finals du recensement de 2002 n'étaient pas encore officiellement disponibles lors de la publication de l'annuaire. C'est la raison pour laquelle ceux qui ont compilé ce rapport parlent de « données provisoires ».

habitants par km<sup>2</sup>, un chiffre qui a augmenté par rapport au calcul de John May en 1993<sup>40</sup>, et cela malgré le génocide de 1994.

L'origine des travaux traitant ce sujet impose que l'on fasse deux remarques, même si c'est la question du « surpeuplement » qui domine tous les travaux. On voit tout d'abord toute une série de travaux d'ordre scientifique traitant la question de la démographie du Rwanda.(Gakusi, 1990)<sup>41</sup> Ensuite, il y a aussi des documents gouvernementaux car tous les gouvernements rwandais post indépendance étaient préoccupés par ce problème.(Nyirasafari, 1984)<sup>42</sup> Dans un article paru en 1984 dans la revue Famille, Santé, Développement de l'Office National de la Population, Jean Marie Sibomana notait que les gouvernements étaient à la recherche de solutions politiques.(Sibomana, 1984: 11)<sup>43</sup> En effet, le premier Plan Décennal (1951-1961) ainsi que les deux autres plans quinquennaux (1977-1981 et 1982-1986) avaient des volets sociodémographiques qui proposaient des solutions à ces problèmes. C'est aussi dans ce cadre que Sibomana inscrit la création de l'Office National de la Population (ONAPO) en 1981. Même si notre objectif n'est pas de faire un bilan des politiques suivies par les gouvernements rwandais dans le temps, il serait important de mentionner, à titre d'information, en quoi ils consistaient.

---

<sup>40</sup> Nous pourrions faire le même calcul pour l'Uganda avec les données de 2002. Avec une population de 24.748.977 habitants et une superficie de 241038km<sup>2</sup>, on obtient une densité d'environ 103 habitants par km<sup>2</sup>. Voir aussi Nations Unies. 2005. «Annuaire démographique 2002. Cinquante-quatrième édition». New York: Nations Unies. P. 62

<sup>41</sup> Il s'agit ici d'un mémoire de D.E.A de démographie économique rédigé par Énéas Gakusi à l'Institut d'Études Politiques de Paris en 1990.

<sup>42</sup> À ce sujet, les articles qui sont parus dans la revue Famille, Santé, Développement dans les années quatre-vingt sont très intéressants comme par exemple l'article de la directrice de l'Office National de Population Nyirasafari Habimana.

<sup>43</sup> Voir aussi la Thèse de Doctorat de May, John. 1996b. «Urgences et négligences. Pressions démographiques et réponses politiques au Rwanda (1962-1994)». Thèse de doctorat de démographie, Paris, Université Paris V - René Descartes, 520 p.

Le Plan Décennal 1951-1961 préconisait le regroupement progressif de la population en agglomérations [...] Le Deuxième Plan Quinquennal de Développement Economique, Social et Culturel 1977-1971 préconisa de veiller à ce que la taille de la population soit compatible avec les ressources disponibles. Cet objectif a été d'ailleurs repris par le Troisième Plan Quinquennal de Développement Economique Social et Culturel 1982-1986. Comme solutions au problème démographique, il a été retenu l'augmentation de la production économique, l'émigration éventuelle de la population excédentaire et la planification familiale.(Sibomana, 1984: 11)<sup>44</sup>

Pour revenir aux estimations de Pierre Gourou, la méthodologie de l'obtention de ses estimations a été l'objet de fortes critiques de la part de beaucoup de chercheurs comme Christian Thibon.(Thibon, 1989). Nous n'allons pas nous attarder sur les débats, mais nous reviendrons sur le rôle des estimations de Pierre Gourou dans le chapitre 4.

3.2. De « dénombrements » à « recensements » : Une approche chronologique de l'histoire des recensements au Rwanda

3.2.1. L'administration allemande : Le « dénombrement des huttes »

La première puissance coloniale à occuper la région du Rwanda-Urundi était l'Empire allemand (das *Deutsche Kaiserreich*). Dans *Die Barundi. Eine völkerkundliche Studie aus Deutschostafrika*, une des premières études ethnologiques de la région faite en 1916, Hans Meyer notait le début de la colonisation avec beaucoup d'enthousiasme et de fierté.

C'est au début des années 90 [1890] que l'Urundi finit par rentrer dans l'éclairage [sic] de notre histoire coloniale.(Meyer, 1984: 214)

Le *Deutsches Kaiserreich* qui avait connu des débuts difficiles dans l'aventure coloniale, avait surtout un retard considérable par rapport aux autres pays européens. Cette région faisait donc partie du peu que le *Kaiserreich* avait pu conquérir dans

---

<sup>44</sup> Voir aussi la figure 4.5 dans la Thèse de John May qui résume les réponses politiques rwandaises dans Ibid. P. 181.

l'Afrique que l'on considérait dans les milieux politiques de l'époque comme sa « place au soleil ». (Oloukpona-Yinnon, 1985)<sup>45</sup>

L'administration coloniale du *Kaiserreich* fut la première à essayer de « connaître » les habitants de ce nouveau territoire qu'elle venait d'occuper. La méthode qui va marquer les opérations de dénombrement de population de cette période est celle qui est connue comme le « dénombrement des huttes ». L'estimation du nombre d'habitants que les chercheurs semblent prendre comme acceptable ou plus réaliste pour cette période (1,5 million d'habitants), est celle faite en 1907 par l'ethnographe allemand Jan Czekanowski. (Louis, 1963: 27. Uvin, 2002) Celui-ci ne s'est pas juste distingué par la « modestie » de son estimation, mais aussi par le fait qu'il s'est donné la peine d'expliquer la méthode de comptage de huttes qu'il a utilisée pour arriver à ce résultat.

Apart of the German administrators, Czekanowski was the only investigator who provided an explanation of his method of calculation. He estimated the density of population on the basis of the number of huts seen in certain districts. From the area of the district and the number of huts he calculated the number of inhabitants. Obviously this method could not lead to precise results, but Czekanowski's estimates corresponded favourably with the calculations made by the local authorities over a period of years. (Louis, 1963: 108-109)

Bien évidemment, les explorateurs qui étaient passés dans la région avant Czekanowski, ainsi que les quelques missionnaires qui s'y étaient installés, avaient déjà essayé de se faire une idée de la grandeur de cette population. Comme nous le voyons dans le Tableau 1, la majorité des estimations faites à cette époque, proviennent d'extrapolations de comptages faites sur un petit espace ; et elles varient selon la méthode utilisée.

---

<sup>45</sup> Sur l'histoire de la colonisation voir aussi Cornevin, Robert. 1969. *Histoire de la colonisation allemande*, 1ère éd. Coll. « Que sais-je ? 1331 ». Paris : Presses universitaires de France, 128 p., Lugan, Bernard. 1990. *Cette Afrique qui était Allemande*. Paris : Jean Picollec

Date	Fait par	Territoire	Genre	Méthode	Estimation en Million
1898	Heinrich von Bethé	Rwanda	Estimation	Extrapolation de Recensements partiels	2
1907	Jan Czekanowski	Rwanda	Estimation	Dénombrement de huttes	1,5
1913	Hans Meyer	Rwanda-Urundi	Estimation	Extrapolation de Recensements partiels	5
1913	Fuchs	Rwanda-Urundi	Estimation	Extrapolation de Recensements partiels	4
1913	Todl	Rwanda	Estimation	Extrapolation de Recensements partiels	3
1913	Jan Czekanowski	Rwanda	Estimation	Extrapolation de Recensements partiels	1,5 à 1,7

**Tableau 1** : Estimations de population du Rwanda sous l'administration allemande<sup>46</sup>

Les premières tentatives au nom de l'administration allemande ont été menées par le capitaine Heinrich von Bethé, qui avait effectué un voyage pour faire des relevés cartographiques en 1898. Meyer, qui mentionne cette opération dans son livre (Meyer, 1984: 215), ne dévoile pas la méthode que ce dernier aurait utilisée pour faire ses estimations. Peter Uvin, par contre, suppose qu'il s'agissait très probablement d'extrapolations faites à partir de quelques recensements partiels que von Bethé aurait conduits lors de son séjour. (Uvin, 2002: 149) Après le travail de 1907 de Czekanowski, on remarque que même Hans Meyer s'est lancé dans l'exercice d'estimation des populations habitant la région en 1913. Cependant, l'estimation très élevée à laquelle il arrive (5 millions) — sûrement en utilisant une méthode similaire à celle de ses prédécesseurs — nous laisse supposer que ce dernier a probablement inclus les habitants de la région de l'Urundi (le Burundi actuel) qui

<sup>46</sup> Nous tenons à signaler que tous les tableaux qui apparaîtront dans notre travail (sauf celui de William Seltzer) ont été compilés par nous même à partir des sources primaires (rapports annuels Belges, écrits ethnographiques, etc...) et secondaire que nous avons consulté.

dans le temps formait une seule colonie avec le Rwanda. En 1913, Czekanowski refait une deuxième estimation qui est semblable à la toute première qu'il avait faite en 1907 et revoit à la baisse les autres estimations faites entre temps par Fuchs et Todl. Les résultats de Czekanowski ont été confirmés par les estimations officielles faites par l'administration allemande plus tard. En effet, on peut très bien s'imaginer qu'après 1913 la colonisation allemande avait réussi à contrôler une plus grande partie du pays et que les administrateurs allemands avaient maintenant une idée plus précise du « nombre de huttes » sur chaque colline. Il faut ajouter aussi que les administrateurs coloniaux mobilisaient pour ces opérations non seulement des « spécialistes », mais aussi toute la « machinerie » coloniale. Et comme le note William Roger Louis, la rigueur était au rendez-vous.

In Ruanda the census methods were more advanced. Under Dr. Kandt's supervision, counts by the askaris (African soldiers) and the police force were taken locally in various districts. These surveys indicated that the population was around two million. (Louis, 1963: 109)<sup>47</sup>

### 3.2.2. L'administration belge : Le « dénombrement des hommes adultes valides »

#### 3.2.2.1. La fin d'une longue « convoitise »

La connaissance du nombre d'habitants du Rwanda-Urundi était aussi une question qui préoccupait les Belges qui venaient de prendre le relais en 1916. Il faut préciser que ces derniers convoitaient déjà cette région depuis le Congo (belge) voisin où ils étaient installés, et que cette « convoitise » prenait, de temps à autre, des formes violentes.<sup>48</sup> Jean Rumiya remarquait que la politique belge consistait de réclamer « à voix haute » les territoires « convoités à l'Ouest » que leurs troupes prenaient aux Allemands après chaque affrontement militaire, tout en sachant qu'ils n'avaient pas les ressources pour les administrer. (Rumiya, 1992: 33) La Première Guerre mondiale

---

<sup>47</sup> Dr. Richard Kandt était un des explorateurs de la région du Rwanda-Urundi entre 1897 et 1907. Il a été nommé comme premier administrateur allemand du Rwanda en 1908.

<sup>48</sup> Sur les affrontements militaires entre Allemands et Belges dans la région, voir Rumiya, Jean. 1992. *Le Rwanda sous le régime du mandat Belge (1916-1931)*. Paris: L'Harmattan P. 25-30.

va aggraver le degré d'animosité entre les deux, et transposer la guerre sur le territoire africain, dont le Rwanda deviendra un des champs de bataille. Pour les Belges,

[l]a guerre fut considérée comme une occasion inespérée d'éliminer un voisin indésirable tout en réalisant un bénéfice territorial qualitatif et non quantitatif.(Rumiya, 1992: 33)

L'affaiblissement et la défaite éventuelle des troupes allemandes vont donc mener à la création de la résidence du «Ruanda» en 1917 avec comme nouvel administrateur<sup>49</sup> le Major belge Decklerck.(Rumiya, 1992: 47)

### 3.2.2.2. Les rapports annuels belges (1921-1956) ou la « découverte » des indigènes

Avant de se lancer dans ce que les Belges ont fait en termes de connaissance de la population de cette région, il serait important de présenter rapidement notre source primaire dans laquelle nous avons puisé les éléments de notre analyse. Il s'agit du *Rapport présenté par le gouvernement belge au sujet de l'administration du Ruanda-Urundi*. Ce rapport annuel était en effet une sorte de compendium de toutes les activités dans la colonie que les administrateurs compilaient pour le ministère des Affaires Africaines à Bruxelles. Ce rapport était, au début, principalement destiné à la Société des Nations qui venait de mettre le territoire sous la tutelle de la Belgique en 1919.(Prunier, 1997: 39) Le gouvernement belge faisait, d'une certaine manière, part de l'évolution de l'administration de ce territoire. Le premier rapport sera fait en 1921 et sa rédaction s'établira comme une « tradition » qui durera jusqu'en 1956, longtemps après la transformation du territoire en une colonie belge (en 1926). Nous avons bien sûr, concentré notre lecture sélective de ce document sur la partie « Populations » que nous avons essayée de suivre dans tous les rapports que nous avons consultés. Nous avons ainsi pu suivre l'évolution de cette question au long des années.

---

<sup>49</sup> Pour avoir une liste complète de tous les gouverneurs et résidents civils Belges au Rwanda, voir le livre aux fortes odeurs « nostalgico-passéistes » du dernier gouverneur. Harroy, Jean-Paul. 1984. *Souvenir d'un compagnon de la marche du Rwanda vers la démocratie et l'indépendance*. Bruxelles: Hayez P. 80-82.

Tout d'abord, le rapport avait une structure qui n'a pas beaucoup changé au fil des années et portait une section « Annexe » dans laquelle on mettait habituellement des documents qui n'avaient pas pu être intégrés dans le texte (cartes, tableaux, et liste des ordonnances et de lois qui ont été promulguées dans l'année de la rédaction.) Cependant, les quelques modifications qui lui ont été apportées témoignent, entre autres, de ce que nous appellerons la « découverte » des populations indigènes. Prenons par exemple le rapport de 1921. Ce dernier avait 11 sections<sup>50</sup> dans lesquelles l'administration belge faisait une présentation exhaustive du territoire, de la population, mais aussi des mesures administratives qui venaient d'être mises en place dans ce territoire. (Ministère Des Affaires Africaines, 1921) On voit aussi qu'en 1921 les Belges ignoraient la taille de la population « autochtone » qu'ils étaient censés administrer. En effet, le rapport montre clairement qu'à ce moment ils connaissaient plus le chiffre exact d'étrangers noirs qui habitaient dans le territoire (506 au total), que celui des habitants du territoire qu'ils estimaient grosso au modo à moins de 1,5 million. (Ministère Des Affaires Africaines, 1921: 27)<sup>51</sup> Par contre, la modification de 1925 au rapport apporte un changement qui affecte non seulement sa structure thématique, mais aussi la façon dont la question de la population était traitée jusque-là. Le rapport de cette même année comporte maintenant seulement quatre sections<sup>52</sup> dans lesquelles plusieurs aspects traités séparément dans les rapports précédents sont regroupés. (Ministère Des Affaires Africaines, 1925) La conséquence de cette restructuration a été que la section « Population » de l'ancien rapport, dans laquelle les administrateurs traitaient sommairement toutes les questions liées à la population, a été divisée en deux. Les questions relatives à la population non-autochtone sont maintenant traitées dans la 1<sup>ère</sup> partie du rapport, tandis que toutes les

---

<sup>50</sup> Les 11 sections du rapport que l'on peut lire dans la table des matières : 1. Administration, 2. Population, 3. Finances, 4. Justice, 5. Climatologie et hygiène publique, 6. Institutions religieuses et scientifiques, 7. Service des terres, 8. Travaux publics, 9. Communications, 10. Production et industrie indigènes, et enfin 11. Les commerces et les entreprises européennes.

<sup>51</sup> Nous y reviendrons en détail dans le prochain chapitre.

<sup>52</sup> La nouvelle structure du rapport de 1925 : 1. L'administration européenne, 2. Les sultanats indigènes, 3. Développement social et moral des indigènes et 4. La vie économique

questions relatives à la population indigène (composition, organisation, etc.) sont mises dans la nouvelle section intitulée « Sultanats indigènes ». Cette organisation va aussi améliorer la quantité de l'information sur la population « indigène » dans le rapport, puisque l'on passe de 2 pages qui lui étaient destinées en 1921 (Ministère Des Affaires Africaines, 1921: 26-28), à 40 pages en 1925 (Ministère Des Affaires Africaines, 1925: 31-71). Il faudra quand même noter que cette restructuration du rapport n'a pas apporté une amélioration qualitative immédiate des statistiques sur la population.

### 3.2.2.3. Problèmes des tentatives belges de dénombrement de population

Les Belges faisaient face à une population fortement sceptique devant l'idée de se voir « compter », et qui n'était par conséquent pas très « coopérative ». En 1921, les administrateurs belges mentionnaient les grosses difficultés qu'ils avaient « de se faire une idée de la population ». (Ministère Des Affaires Africaines, 1921: 26) Le recensement des « contribuables » de 1918 donnait une idée de la proportion de la population qui venait d'être taxée à l'époque, mais l'administration admettait en même temps que ce chiffre est « sans valeur au point de vue de la population réelle ». (Ministère Des Affaires Africaines, 1921: 26) Les estimations faites à la méthode « allemande » (c'est-à-dire par dénombrement de huttes) n'étant plus considérées suffisantes, l'administration coloniale belge s'est vue obligée de prendre des mesures. Dès 1925, apparaissent les premières tentatives de « statistiques fragmentaires »<sup>53</sup> de population, avec l'objectif de « saisir » les naissances, les morts, les mariages, la confession religieuse, etc. de la population. (Ministère Des Affaires Africaines, 1925: 33) Toujours avec la mention des difficultés rencontrées lors de la collecte et tout en soulignant l'imprécision du résultat, le rapport de 1925 estimait la population rwandaise à 1.110.524 personnes en indiquant qu'un tiers d'entre eux avaient payé les taxes imposées. (Ministère Des Affaires Africaines, 1925: 31) En plus de la mise en place de mesures administratives qui obligeaient les chefs et les

---

<sup>53</sup> Le rapport de 1925 indique par exemple qu'il y avait 30000 catholiques, 446 mariages et 1483 naissances.

sous-chefs à rassembler des informations sur la grandeur et la composition de la population, les Belges firent aussi appel à un personnel spécialisé qui devait aider à mener une opération exhaustive de comptage. C'est sans doute la raison pour laquelle, parmi les 101 employés que l'administration coloniale belge comptait en 1926, six étaient des cartographes.(Uvin, 2002: 151) Au niveau des méthodes utilisées, comme nous pouvons le voir dans le Tableau 2, les mesures prises par l'administration belge vont inclure la combinaison du dénombrement des « hommes adultes valides » avec celui des huttes qui était pratiqué jusque-là et qui continuera d'ailleurs jusqu'en 1945.(Thibon, 1989: 56) Après la seconde guerre mondiale, les Belges vont avoir de plus en plus recours à des extrapolations de recensements partiels et de sondages annuels. Cette méthode promettait des résultats beaucoup plus précis parce qu'elle permettait d'inclure dans les comptages tous ceux qui n'étaient pas considérés comme « hommes », « adultes » et « valides ». Les connaissances que les Belges avaient acquises lors des comptages précédents des « Hommes Adultes Valides » vont bien évidemment faciliter le changement de méthode. Il faudra aussi ici mentionner les efforts de chercheurs comme Victor Neesen, qui par exemple, avait essayé de mettre en place un nouveau système de dénombrement de population. En 1953, il effectuait le premier « recensement par échantillonnage » dans la colonie belge de Rwanda-Urundi, puisque justement les données sur la population qu'il y avait jusque là étaient trop imprécises et qu'un recensement complet serait trop coûteux à effectuer.(Neesen, 1953a: 473)

Ce changement va apporter des résultats qui vont alimenter et compléter les registres d'état civil qui étaient en train d'être établis. Entre 1936 et 1952, le système d'état civil sera bien établi et commencera à fournir des données plus précises sur la population de chaque région.(Niyizi, 1982: 37) À partir de 1957, comme le montre le Tableau 2, les Belges vont se tourner vers les recensements administratifs basés entièrement sur des informations provenant de ces registres.(Uvin, 2002: 152)

Date	Catégorisation par	Genre	Proportion	Remarque
1916-1919	Auto identification	Dénombrement de huttes <b>et</b> Dénombrement des Hommes Adultes Valides	95% Hutu 4% Tutsi ~1% Twa	
1930	Auto identification	Extrapolation de dénombrement de huttes <b>et</b> Dénombrement des Hommes Adultes Valides	85% Hutu 14% Tutsi 1% Twa	1. H, T & T classés comme « races » 2. Introduction des cartes d'identité « raciales/ethniques »
Après 45	Scientifique	Recensements partiels extrapolés	90% Hutu 9% Tutsi ~1% Twa	
1957	Idem	Sondages annuels extrapolés	84 %Hutu 15 % Tutsi 1% Twa	Seul rapport avec des informations sur l'ethnicité par province
1958-1962	Idem	Recensements administratifs	Idem	Informations collectées au niveau des sous-chefferies, [où sont gardés les registres d'état civil]

**Tableau 2 :** Composition de la société rwandaise sous l'administration belge

L'administration belge a aussi mis sur pied un nouveau système de catégorisation des groupes sociaux, qui va être largement institutionnalisé par l'introduction des cartes d'identité dans les années 30. Nous reviendrons sur ce point en détail dans le chapitre 4.

### 3.2.3. La période post coloniale

L'accession du Rwanda à son indépendance en 1962 n'était pas particulièrement pacifique. Contrairement à d'autres cas où les luttes pour l'indépendance opposaient les colonisés à la puissance coloniale, c'était plutôt la question « qui succédera aux Belges » qui était la source des luttes intestines. La monarchie Tutsi (et les Tutsis en général), minoritaire et fortement suspectée d'avoir « collaboré » avec les puissances coloniales, faisait face à une majorité Hutu, animée par des idées révolutionnaires et bénéficiant d'un « favoritisme » politique nouvellement acquis de la part des Belges.<sup>54</sup> Les quelques années avant l'indépendance étaient donc marquées par une situation politique extrêmement volatile où les violences ethniques entre Tutsi et Hutu avaient amené le pays au bord d'une guerre civile sanglante. René Lemarchand notait :

On November 10, 1959, Rwanda was a country torn by violence, with thousands of refugees fleeing their homelands – a country in the grip of a bitter civil strife, facing political chaos.(Lemarchand, 1970: 170)

Certains chercheurs, que nous avons déjà vus dans notre 1<sup>er</sup> chapitre, insistent d'ailleurs sur le fait que ces années sont celles des premières « persécutions », « pogroms » et « génocides » contre les Tutsis.(Semujanga, 1998: 159-187) Cette situation chaotique était aussi celle pendant laquelle la passation involontaire (forcée) du pouvoir a eu lieu. Lemarchand estime qu'entre 1959 et 1960, 21 chefs et 332 sous-chefs Tutsis ont été tués, emprisonnés ou ont tout simplement été obligés de quitter leur poste, pour être remplacés par quelque 300 Hutus.(Lemarchand, 1970: 177) Durant cette même période, les pays voisins du Rwanda commencent à subir le début de l'exode des Tutsis, parce qu'une grande partie d'entre eux vont quitter leur pays pour éviter les conséquences de plus en plus sanglantes de ce changement de situation. Toujours d'après Lemarchand, entre 1959 et 1963, 130.000 Tutsis

---

<sup>54</sup> Il faut préciser ici que la politique coloniale du « indirect rule » Belge au Rwanda qui favorisait les Tutsis, avait connu une « volte face » en faveur des Hutus dans les années cinquante.

quitteront le pays pour aller s'installer dans le Burundi, le Congo, l'Uganda et la Tanzanie.(Lemarchand, 1970: 172)

### 3.2.3.1. Les opérations de dénombrement de population jusqu'en 1978

Le nouveau gouvernement rwandais qui s'est installé après le départ des Belges va continuer à faire des recensements administratifs basés sur les registres jusqu'en 1962 (Tableau 2). Peter Uvin indique qu'il y a eu une opération de ce genre en 1962 dont les informations provenaient essentiellement des sous-chefferies sans, toutefois, indiquer la façon exacte de son déroulement.(Uvin, 2002) L'année 1970 a vu la conduite de recensements partiels dans le pays, qui, d'après Gakusi, étaient des estimations qui ont été complétées par quelques enquêtes partielles, comme cela a été le cas en 1948 et en 1952.(Gakusi, 1990: 14) Nous n'avons malheureusement pas trouvé des documents indiquant les détails sur la façon dont ce recensement a été conduit. Ce qui nous laisse donc supposer qu'il s'agissait là encore d'estimations du nombre de la population (comme dans le temps colonial) faites à partir du matériel riche qui se trouvait au niveau des chefferies et des sous-chefferies. Gakusi Enéa nous donne par contre les résultats des enquêtes partielles qui indiquaient le nombre de la population du Rwanda pour l'année 1970 comme étant 3.679.000<sup>55</sup>.(Gakusi, 1990: 16)

---

<sup>55</sup> Il donne aussi une estimation qui a été corrigée à la lumière des résultats du recensement de 1978 qui est de 3.943.152.

Année	Genre	Catégories <sup>56</sup>	Remarque
1962	Recensements administratifs	Raciales/Ethniques	Infos collectées au niveau des sous-chefferies, [où sont gardés les registres d'état civil]
1970	Enquêtes partielles	Ethniques	
1978	Porte-à-porte	Ethniques	1 <sup>er</sup> recensement officiel
1991	Porte-à-porte	Ethniques	2 <sup>e</sup> recensement officiel [les données sont incomplètes à cause de la guerre civile]
2002	Porte-à-porte	Sans mention ethnique	3 <sup>e</sup> recensement officiel 1 <sup>er</sup> après le génocide

**Tableau 3:** recensements post indépendance

#### 3.2.3.2. Les recensements rwandais: 1978, 1991 et 2002

Le « premier recensement général de la population du Rwanda » de 1978 est aussi la première opération exhaustive de dénombrement de la population qu'a connue ce pays. C'était un recensement au sens propre du terme, parce que, pour la première fois dans l'histoire du pays, « tous » les habitants du territoire ont été comptés par des recenseurs qui faisaient du porte-à-porte. Peter Uvin précise que la population était confinée chez elle pendant les 24 heures du comptage, et que 36 variables ont été utilisées pour la collection des données.(Uvin, 2002: 153) A la fin de cette opération le nombre total de la population était estimé à 4.831.527.(République Rwandaise, 1994: 12) Le recensement montrait aussi que la société rwandaise était composée de 87,7 % de Hutu, 9,8% de Tutsi et 0,5% de Twa (+0,1% autres).(République Rwandaise, 1994: 125)

Le 2<sup>e</sup> recensement de 1991, aussi connu sous le nom de « recensement général de la population et de l'habitat » a été conduit du 16 au 31 août 1991.(République

<sup>56</sup> Nous allons revenir sur les catégories raciales et ethniques dans le chapitre 4.

Rwandaise, 1994: 1) La nuit du 15 au 16 août a été prise comme nuit de référence lors de ce recensement. Les « résultats définitifs » qui ont été publiés au mois d'avril 1994 précisent comment l'opération s'est déroulée.

On a recensé non seulement toutes les personnes membres de chaque ménage, qu'elles y aient passé la nuit de référence ou non, mais aussi toutes les personnes qui y ont passé la nuit de référence, mais qui habituellement vivent ailleurs. (République Rwandaise, 1994: 4)

Citons rapidement quelques statistiques en provenance de ce recensement : le nombre total de la population rwandaise en 1991 était 7.157.551 et la société était composée de 91,1% Hutus, 8,4% Tutsis, 0,4% Twas et 0,1% autres. (République Rwandaise, 1994: 125) C'est intéressant de voir la façon dont la composition de la population a été « mesurée » par ce recensement. Le « résultat final » précise les directives reçues par les recenseurs en ces termes :

L'agent recenseur demandait pour chaque personne du ménage sa nationalité. Si la personne est de nationalité rwandaise, une précision sur son ethnie était requise. Compte tenu de la sensibilité du sujet, l'agent recenseur se contentait de l'information déclarée. En effet, selon les instructions de la collecte, aucun contrôle des pièces d'identité n'était permis, même s'il y avait des raisons sérieuses pour douter de la véracité de la réponse donnée. Si en principe la déclaration de la nationalité ne pose pas de problème, il en est autrement de l'ethnie des Rwandais. Les personnes d'un groupe ethnique peuvent se déclarer d'une autre ethnie en raison du climat sociopolitique qui règne au moment de la collecte. En 1952 par exemple, un test qui a été effectué après l'enquête démographique a montré que « plus d'un quart des indigènes recensés comme des Batutsi étaient en réalité des Bahutus enrichis ». Depuis 1961, date de la fin de la monarchie tutsi, il y a lieu de croire que de fausses déclarations, s'il y en a, se passent dans l'autre sens, les Tutsi ayant tendance à se déclarer Hutu. (République Rwandaise, 1994: 121-122)

Cependant le rapport final du recensement de 1991 nécessite que l'on fasse deux remarques importantes. Tout d'abord, il faudra replacer ce recensement dans le contexte historique et temporel du pays. Comme nous l'avons indiqué dans le Tableau 3, la situation politique du Rwanda en 1991 n'était pas propice pour pouvoir effectuer une collecte d'information aussi complète que ce qu'on nous présente dans

ce rapport.(République Rwandaise, 1994: 11) En effet, le pays se trouvant en situation de guerre civile depuis 1990, certaines régions n'étaient pas facilement accessibles pour les recenseurs à cause du fait qu'elles étaient dans les mains des rebelles de l'époque. Cela met bien évidemment un bémol sur l'impression exhaustive et complète qui se dégage à la vue de ce document. La deuxième remarque concerne l'analyse des données collectées. En effet, le rapport indique que les cadres rwandais qui ont fait les analyses ont bénéficié d'un « encadrement technique » du Département de Démographie de l'Université de Montréal.(République Rwandaise, 1994: 3) Il nous est cependant impossible de donner des précisions sur la nature et l'ampleur de cet « encadrement », parce que les traces de cette coopération ne sont pas disponibles au grand public.<sup>57</sup>

Le dernier recensement à ce jour est celui qui a été effectué du 16 au 30 août 2002. Comme cela a été le cas lors du 2<sup>e</sup> recensement, la nuit du 15 au 16 août a été choisie comme la nuit de référence. Comparé au recensement de 1991, le nombre de la population du Rwanda a connu une augmentation de presque 1 million d'habitants pour atteindre 8.128.553.(République Du Rwanda, 2004b: 6) Conduit 8 ans après le génocide, ce recensement donne une idée des changements démographiques survenus dans le pays à cause du génocide.<sup>58</sup> Comme dans toute opération de recensement, on remarque une certaine continuité dans le genre d'information collectée (nombre de population, composition par sexe, âge, etc.). Mais ce dernier recensement se différencie (et se distingue peut être) de tous les autres qui ont eu lieu dans le pays, par l'abolition pure et simple de la question sur l'ethnicité par les autorités. En effet, le questionnaire qui a été distribué aux recenseurs ne porte aucune question se rapportant au groupe ethnique des recensés.(République Du Rwanda, 2004a) Le

---

<sup>57</sup> Nous n'avons pas réussi à trouver des documents portant sur le recensement de 1991 à l'Université de Montréal. Même le rapport que nous avons utilisé, n'est pas disponible dans la bibliothèque de l'UdM.

<sup>58</sup> Une analyse plus profonde des résultats de ce recensement pourrait être très intéressante pour voir les impacts sociodémographiques du génocide de 1994 sur la société rwandaise ainsi que les changements subis par cette société.

rapport qui est apparu en 2004, et qui est d'ailleurs disponible en ligne<sup>59</sup>, ne donne par conséquent aucune information sur la composition ethnique de la population, comme cela se faisait auparavant. (République Du Rwanda, 2004b) Il n'y a pas une explication officielle gouvernementale, mais on peut bien s'imaginer qu'il s'agit ici d'une mesure prise pour mettre fin à une division ethnique, qui jusque-là était sanglante. On pourra aussi spéculer que le gouvernement a essayé par là de consolider le sentiment de l'appartenance de tous les groupes ethniques à la nation rwandaise. Il faut ajouter que les cartes d'identité introduites après le génocide de 1994 par le nouveau gouvernement de Paul Kagamé n'indiquaient plus l'appartenance ethnique du porteur.

### 3.3. Conclusion

On peut donc conclure ce chapitre en notant qu'il est extrêmement difficile de parler de recensement, au sens propre du terme, au Rwanda jusqu'à la fin des années 70. La seule opération qui aurait pu être considérée comme telle, celle de 1921, n'avait aucune information sur les Rwandais (voir Tableau 2). D'où, peut-être, le choix du nom du recensement de 1978 (« Premier recensement général de la population du Rwanda ») par le gouvernement rwandais, parce que c'était en effet le premier dans lequel les Rwandais étaient bel et bien représentés. On notera aussi que les catégories et classifications raciales, qui sont devenues ethniques plus tard, ont été fixées après les premières tentatives (incomplètes) de dénombrement de population. Nous avons aussi montré que les recensements post indépendance, excepté le dernier, ont utilisé les catégories qui ont été mises en place par l'administration belge. Hutu, Tutsi et Twa ne s'appelaient bien évidemment plus des « races », mais la nouvelle appellation « ethnie » n'a pas pu empêcher l'utilisation des mêmes catégories, c'est-à-dire les mêmes lignes de séparation.

---

<sup>59</sup> [http://www.statisticsrwanda.gov.rw\(31.03.07\)](http://www.statisticsrwanda.gov.rw(31.03.07))

## **Chapitre 4 : Statistiques et génocide au Rwanda**

4.1. La « scientification » des catégories « Hutu », « Tutsi » et « Twa » et son impact sur la société rwandaise

4.1.1. Nouveauté scientifique : Introduction d'un système de catégorisation et de classification « raciale »

Si les Belges avaient de grosses difficultés pour mettre en place un système efficace permettant de connaître le nombre exact d'habitants au début des années 20, ils ont eu moins de problèmes pour installer un nouveau système de catégorisation basé sur certaines réalités qu'ils avaient observées sur le terrain. Tout d'abord, force est de constater que ce système ressemble à tous les systèmes ségrégationnistes que les colonisateurs instauraient dans leurs colonies. En effet, la première grille que l'on retrouve dans le rapport de 1921 comportait trois catégories: une catégorie « population blanche », une deuxième « population asiatique », et une troisième « Autochtones et Population Non Soumise au Régime des Chefferies » (PNSRC).(Ministère Des Affaires Africaines, 1921: 25-28) Au fil des années, cette grille deviendra plus détaillée sans pour autant perdre sa qualité ségrégationniste. Cependant, jusque dans les années trente, sa valeur en termes de représentation de la population « indigène » était minimale. En effet, la grille des « indigènes » ne montrait ni le nombre, ni la composition de cette partie de la population (Tableau 4). C'est d'ailleurs la raison pour laquelle Peter Uvin utilise le terme « undercounted » pour expliquer le « flou » qu'il voyait à ce niveau.(Uvin, 2002: 149)

	Blancs	Mulâtres		Asiatiques et coloured	Noirs	
		B/N <sup>60</sup>	As/N <sup>61</sup>		Étrangers <sup>62</sup>	Indigènes
1925-fin 1930	- de 1000	1921 :24			1921 :5000	«sous comptés»
1936-1945		1935 :79				
1945-1961	8900	1947 :267			1947 :59000	
		1957 :367	1960 :891	1960 :2-3000		

**Tableau 4:** recensements et catégories de recensement sous l'administration belge 1925-1961

La nouvelle section (« Sultanats indigènes ») ajoutée dans le rapport de 1925, n'avait pas non plus apporté une amélioration qualitative des données au début. Les estimations de population qui se trouvaient dans ce rapport provenant principalement des méthodes de collection approximatives dont nous avons parlé plus haut, une nouveauté sera introduite après la Seconde Guerre mondiale, afin d'apporter plus de clarté dans ce flou (Tableau 2). Il s'agit de la « scientification » du système de catégorisation et de classification des « indigènes ». C'est ce que nous avons appelé la « découverte des indigènes » plus tôt. C'est aussi à partir de ce moment que l'on voit apparaître plus d'information sur cette partie de la population. Dans les opérations de dénombrement de population qui auront lieu après 1945, le critère de l'appartenance d'une personne à la « race » Hutu, Tutsi ou Twa, ne sera plus « l'auto-identification », comme c'était le cas auparavant. Une série de critères « scientifiques » qui sont censés différencier Hutu, Tutsi et Twa, vont émerger, et le remplacer. Et plusieurs chercheurs, venant de diverses branches scientifiques, viendront alimenter et solidifier ces catégories identitaires par leurs travaux. Ces chercheurs vont jouer un rôle crucial non seulement dans la « scientification » des différences entre les catégories (Hutu, Tutsi et Twa), mais aussi dans l'instauration de ces catégories comme des faits ou « choses » réels (à la Desrosières).

<sup>60</sup> B/N= Blanc et Noir

<sup>61</sup> As/N= Asiatique et Noir

<sup>62</sup> Étrangers= Ceux qui ne se trouvent pas sous l'autorité des chefs coutumiers.

C'est par exemple le cas du médecin et anthropométricien Jean Hiernaux qui, dans les années 50 et 60, a fait une série d'études d'anthropologie physique dans la région du Rwanda-Urundi.(Hiernaux, 1956, 1968) Les objectifs de Hiernaux dans ces études sont « nobles » et bien scientifiques, car il dit vouloir :

[...] tenter d'ordonner la masse de données disponibles sur l'anthropologie de l'Afrique subsaharienne par rapport à quelques-uns des grands axes de recherche de la biologie humaine[...] Cette compilation fait le point des connaissances et des lacunes de la biologie des populations humaines en Afrique subsaharienne. (Hiernaux, 1968: 17)

En 1956, il publiait une étude intitulée *Analyse de la variation des caractères physiques humains dans une région de l'Afrique centrale : Ruanda-Urundi et Kivu*, dans laquelle il essayait de trouver le « classement le plus rationnel de ces groupes », mais aussi, et surtout, à connaître la « signification statistique des différences ».(Hiernaux, 1956: 11) Il va donc analyser des échantillons anthropométriques et hématologiques qu'il a collectés lors de deux missions de quatre ans qu'il a faites dans la région pour l'Institut pour la Recherche Scientifique en Afrique Centrale (1950-52 et 1953-55).(Hiernaux, 1956: 12) A la fin de cette « gymnastique scientifique »<sup>63</sup>, Hiernaux non seulement arrive à déterminer les différences physiques et biologiques entre les différents groupes qui se trouvaient dans la région (essentiellement Hutus, Tutsis et Twas), mais fait une première tentative de classification de la population à partir de cette méthode scientifique. Convaincu que « le but d'une classification des populations est de faire apparaître les affinités des objets classés » (Hiernaux, 1956: 72), il tente d'appliquer cela à ses objets d'étude. Il remarque alors que :

---

<sup>63</sup> Il faut bien parler de « gymnastique » scientifique puisque Hiernaux exhibe avec beaucoup de fierté et précision les premières données de mensurations corporelles provenant de la région. Elles incluent, entre autres, la grandeur des cuisses, des bras ; la hauteur des lèvres, des oreilles ; le périmètre du mollet, de la cuisse ; la largeur du nez (y compris la saillie de la pointe du nez) Hiernaux, Jean. 1956. *Analyse de la variation des caractères physiques humains dans une région de l'Afrique centrale: Ruanda-Urundi et Kivu*. Coll. «Annales du Musée Royal du Congo Belge», no 3. Tervuren: Musée Royal du Congo Belge, 131 p. P. 34-53

[d]ans le cas présent, deux échantillons s'individualisent fortement : les Tutsi du Ruanda et les Tutsi de l'Urundi [...] Ils sont très différenciés en moyenne[...] Nous pouvons donc avec certitude [les] classer à part. (Hiernaux, 1956: 73)

« L'essai de classification des populations » qu'il fait l'amène donc à la conclusion, qu'au point de vue morphologique et génétique, il existe seulement deux groupes distincts au Rwanda-Urundi : Les populations Tutsis et les « inclassables ». (Hiernaux, 1956: 31) On notera que son échantillon comptait 16 groupes différents dans lesquels on retrouvait Hutu, Tutsi et Twa.(Hiernaux, 1956: 75) Pour le cas rwandais en particulier, sa conclusion consiste à remarquer que les Tutsis du Rwanda sont génétiquement plus « purs » que leurs confrères de l'Urundi, car il y aurait eu moins de mixage entre eux et les populations Hutus. Il dira que :

[l]es Tutsi du Ruanda forment donc un pôle de différenciation ; les Tutsi de l'Urundi s'en écartent pour se rapprocher de l'ensemble des autres populations.(Hiernaux, 1956: 79)

Dans la même période, Pierre Gourou (géographe de son état) avait déjà fait une étude que nous avons vue dans le chapitre 3, dans laquelle il s'intéressait aux questions démographiques pressantes de cette région.(Gourou, 1953) Son étude ne s'est pas limitée à la question de la densité, mais touchait aussi les conséquences agronomiques qui y étaient liées. Ce faisant, Pierre Gourou dessinait, de façon implicite, une carte essentiellement agronomique sur laquelle on pouvait lire la division de la société rwandaise, une société dont les membres se distinguent par leurs activités sociales spécifiques. L'analyse qu'il fait des différents milieux sociaux fait donc apparaître trois groupes distincts : un groupe Tutsi, plus actif dans le milieu pastoral ; un groupe Hutu plutôt paysan et enfin un groupe Twa formé de chasseurs et de potiers.(Gourou, 1953: 78-130)

L'étude de Jacques Maquet (Maquet, 1954) sur les relations sociales au Rwanda s'inscrit aussi dans cette vague de travaux qui ont contribué à la « scientification » des différences entre Hutu, Tutsi et Twa. Celui-ci est convaincu que Hutu, Tutsi et Twa

sont des groupes « socio-raciaux », même s'ils ne sont pas (encore) reconnus comme tels par l'administration coloniale, qui se distinguent entre autres par leurs activités dans la société.(Maquet, 1954: 22)

Les différences qui sont immédiatement visibles entre ces trois groupes concernent leurs activités, leurs statuts sociaux et leurs traits physiques...Les statuts de ces trois [groupes] sont clairement hiérarchisés : le groupe Tutsi constitue une aristocratie, les Hutus forment la masse roturière et paysanne et, en plaisantant à demi, les autres Rwanda[is] disent que les Twa sont plus apparentés aux singes qu'aux êtres humains. (Maquet, 1954: 22)

En parlant des apparences physiques, il ajoute que chaque groupe a une particularité qu'il qualifie de « modale » et d' « idéale » en même temps.

[L'apparence physique] est en même temps modal[e] (en ce sens que l'on a l'impression que de nombreux membres du groupe sont conformes à ce type), et idéal[e] (en ce sens que le stéréotype d'un membre du groupe implique certaines caractéristiques physiques).(Maquet, 1954: 22)

Ce faisant, il va mettre en place les hypothèses de travail qui vont guider les travaux de son collègue Hiernaux. En effet, les descriptions physiques des groupes qu'il fait (de la taille, du nez, des jambes, etc..) vont être celles que Hiernaux va tenter de vérifier « scientifiquement » dans son étude de 1956.

#### 4.1.2. Nouveauté administrative : Introduction des cartes d'identité « raciales »

La nouveauté administrative des années 30 a été l'introduction de cartes d'identité au Rwanda. Celle-ci faisait partie des mesures administratives à partir desquelles les Belges s'attendaient à approfondir les « connaissances » qu'ils avaient sur la population « indigène ». Ils espéraient donc ainsi acquérir une certaine clarté dans cette « masse floue » qui leur échappait. Overdulve note qu'il y a une précision très importante qui a été ajoutée à l'idée d'introduire des cartes d'identité au Rwanda : la mention de la « race » du détenteur.

C'est aussi au début des années trente qu'on décida de mentionner sur les cartes d'identités, introduites une dizaine d'années plus tôt, l'ethnie du détenteur : Tutsi, Hutu, Twa ou autre.(Overdulve, 1997: 41)

Malheureusement, ce dernier ne donne ni la date exacte de l'introduction des cartes, ni celle du début de la mention de la « race » dans celles-ci. Michael Mann, par contre, indique que c'est en 1933 que les gens avaient commencé à porter les cartes d'identité mentionnant leur appartenance ethnique.(Mann, 2005: 433) Il ne nous est toutefois pas possible de confirmer ces informations à partir des sources primaires que nous avons consultées. Les rapports belges de 1921-1938, qui sont très minutieux dans l'ensemble, ne mentionnent pas l'introduction des cartes d'identité. Même si nous ne connaissons pas les raisons exactes de cette omission, nous supposons que cela est dû au fait que l'introduction des cartes était considérée comme une mesure administrative banale, par laquelle les Belges donnaient une « forme » administrative à leur compréhension de la structure de la société rwandaise. Donc si l'on veut, cette mesure était une sorte de « transposition » ou une « transcription » de la division « raciale » (et raciste, il faut le préciser) qu'ils avaient héritée des études scientifiques, et des observations sur le terrain qui semblaient les confirmer.

#### 4.1.3. Impacts de ces « nouveautés » sur la société rwandaise

##### 4.1.3.1. Impacts sur l'identité et sur l'identification des Rwandais

L'impact majeur de ces nouveautés a été perceptible non seulement au niveau des identités Hutus, Tutsis et Twa, mais aussi au niveau de leurs identifications. La littérature contemporaine sur la question de l'identité ethnique au Rwanda est dominée par un grand débat sur la précedence ou non des identités ethniques actuelles à la colonisation.(Paternostre De La Mairieu, 1972) (Rumiya, 1992) (Guichaoua, 1995) (Chrétien, 1997) (Lugan, 1997) (Sindayingaya, 1998) La question qui sépare les chercheurs est de savoir si les identités ethniques, telles qu'on les connaît aujourd'hui, ont été créées par quelque mesure administrative coloniale ; ou, si les colonisateurs n'ont fait que reproduire une réalité qui se trouvait déjà sur le terrain.

Aucun consensus n'a vraiment été atteint sur cette question, mais ce qui est clair c'est l'existence d'un lien entre les opérations statistiques et le processus de création et de consolidation d'une identité « raciale ». Dans un travail sur la mentalité des recenseurs coloniaux en Asie du Sud Est, Charles Hirschman notait que les autorités coloniales, partout où elles faisaient des recensements, appliquaient une forme de catégorisation raciale qui était à la mode au 19<sup>e</sup> et au début du 20<sup>e</sup> siècle. Et ceci, même dans les endroits où elle ne s'appliquait pas. (Hirschman, 1987) Le Rwanda fait aussi partie de ces cas là. (Uvin, 2002: 157) Jean-Pierre Chrétien notait à ce sujet que :

Cette configuration sociale archaïque est en quelque sorte mise en musique sur une partition raciale sous la colonisation. (Chrétien, 1997: 13)

L'apparition de ces catégories dans les questionnaires de recensement et dans les cartes d'identité dans les années trente n'aura donc été que la « transposition » de cette compréhension dans les routines administratives. Or, une « transposition » de ce genre n'est pas sans problème parce qu'elle va apporter beaucoup de changements dans les sociétés dans lesquelles elle sera appliquée. La première conséquence est, comme nous l'avons signalé, la « scientification » des identités Hutus, Tutsis et Twas, ainsi que leurs interactions, qui a eu pour conséquence la compréhension de leurs différences en termes de race. Si l'on veut, il y a eu une « racialisation » des différences qui existaient entre ces trois. La deuxième conséquence de ce genre d'exercice sera la mise en place d'une catégorie qui ne reflète pas la complexité de la réalité sur le terrain. Le cas rwandais est pour cela un très bon exemple sur lequel on peut clairement voir la disparition de l'ancienne structure complexe et dynamique de la société ; et son remplacement par une nouvelle structure non seulement raciale, mais aussi dualiste et manichéenne. Jean-Pierre Chrétien fait une excellente analyse du passage d'une structure à une autre dans son livre intitulé *Le défi de l'ethnisme. Rwanda et Burundi : 1990-1996* paru en 1997. (Chrétien, 1997) Chrétien est conscient de la complexité de la structure de la société rwandaise comme nous

pouvons bien le remarquer dans le titre du chapitre (« Hutu et Tutsi : De vraies fausses ethnies » (Chrétien, 1997: 12)) dans lequel il aborde cette question épineuse.

Tout d'abord, pour lui,

[l]es identifications patrilinéaires en tant que hutu ou que tutsi ne correspondent pas à une différenciation linguistique, culturelle ou géographique, comme cela se passe pour les autres entités dites ethniques en Afrique.(Chrétien, 1997: 13)

Ensuite, il souligne le fait que les catégories qui divisaient la société rwandaise dans les temps précoloniaux étaient d'ordre clanique et non ethnique. La société rwandaise précoloniale devenant ainsi pour lui une sorte de rassemblement dynamique de plusieurs clans.<sup>64</sup>

Ces groupes fonctionnaient un peu comme des superclans, dotés de vocations différenciées et en rivalités autour des fonctions et des prébendes redistribuées par les cours royales ou princières [...] Ces catégories correspondaient à d'anciens clivages sociaux, les Hutu étaient plutôt agriculteurs et les Tutsi plutôt éleveurs (les Twa, très minoritaires, plutôt chasseurs, pêcheurs ou potiers), sans que l'on puisse parler non plus de classes sociales.(Chrétien, 1997: 13)

Chrétien ne prend pas de position claire par rapport au débat de la précedence ou non des identités Hutu, Tutsi et Twa à la colonisation que nous avons mentionnée plus haut, mais il est convaincu que l'administration coloniale belge y est pour quelque chose dans l'instauration et le développement de la nouvelle structure qui existe jusqu'à ce jour. Plus exactement, d'après lui, le rôle des Belges a été d'avoir mis en place une « immatriculation ethnique » qui a reconfiguré la structure de la société rwandaise.

Loin de « respecter les peuples », l'emprise coloniale a représenté, on l'a rappelé plus haut, la grande époque de leur mise en forme « tribale ». L'État colonial a fait aussi bon ménage avec l'encadrement ethnographique des populations que l'État indépendant.(Chrétien, 1997: 22)

---

<sup>64</sup> Il faut noter ici qu'il n'est pas le seul à croire à cette thèse. Voir là-dessus Hertefeld, Marcel. 1971. *Les clans du Rwanda ancien : éléments d'ethnosociologie et d'ethnohistoire*. Tervuren: Musée Royal de l'Afrique Centrale, 85 p.

Ceci étant dit, c'est clair que les catégories identitaires instaurées par les Belges ont transformé une division sociale qui était plutôt d'ordre socioculturel, et où une mobilité sociale était possible (comme nous allons le voir prochainement), en une sorte de hiérarchie « raciale » insurmontable. Donc la conséquence majeure de la « scientification des différences » aura été surtout la fixation de la notion même d'identité. Le résultat sera une « rigidification » des frontières identitaires, qui auparavant étaient flexibles.(Prunier, 1997: 33) On retrouve effectivement des traces de l'existence d'une dynamique sociale qui permettait une mobilité sociale dans le Rwanda précolonial dans la littérature. Les moyens de passage d'un groupe à l'autre étaient le mariage et l'anoblissement, qui étaient courants dans cette société.(Lugan, 1997: 113-116) Michael Mann notait à ce sujet :

Both ethnicities included both rich and poor, powerful and downtrodden. Some Hutus were upwardly mobile, getting classified as Tutsi. So ethnic identities were firmly established but limited by class and of limited political relevance.(Mann, 2005: 433)

Bien avant lui, Jacques Maquet avait aussi remarqué quelque chose de similaire dans les mariages intergroupes au Rwanda. Dans une partie qu'il a entièrement consacrée pour le mariage et la famille rwandaise (Maquet, 1954: 81-108), il rapportait que ses informateurs (Tutsi et Hutu) lui avaient confirmé les possibilités de mariage dans un autre groupe. Cependant, il précisait aussi que, pour les Tutsis, prendre une femme Hutu était considéré comme une « perte de prestige », tandis que dans l'autre sens, un Hutu qui prenait une femme Tutsi, montrait par son action sa prospérité.

Un Hutu prospère pouvait épouser une fille Tutsi, mais alors le prix de mariage était généralement plus élevé que pour un Tutsi, par exemple trois vaches au lieu d'une.(Maquet, 1954: 83)

#### 4.1.3.2. Impact dans le domaine politique

Ces nouveautés ont aussi affecté l'organisation politique rwandaise, parce que le système de catégorisation qui venait de s'instaurer était suivi par une association automatique et pseudo historique du pouvoir politique avec les Tutsis. Toutefois, contrairement à Maquet qui affirmait que « le contrôle du pouvoir[...] appart[enait] exclusivement à la caste et aux gouvernants Tutsi » (Maquet, 1954: 182), la réalité sur le terrain semble avoir été différente. Quand bien même la société rwandaise serait fortement hiérarchisée à l'arrivée des colonisateurs, elle n'était pas aussi exclusive et fermée quand il s'agissait du partage du pouvoir politique. La structure féodale autour de laquelle était organisée la vie politique rwandaise, était certes dominée par une aristocratie Tutsi. Mais comme Gérard Prunier le précise, il existait au Rwanda de « petits princes Hutu » qui étaient nommés par la royauté et qui étaient connus sous le nom de « Muhinza ».(Prunier, 1997: 33) Prunier note aussi qu'au fur et à mesure que la politique pro Tutsi des Belges se concrétisait, la connotation de ce nom va changer pour devenir un synonyme de « rebelle ». Jacques Maquet soulignait par ailleurs que dans ce système politique inégalitaire « le problème de l'équilibre avait été résolu de façon efficace ». Il ajoute aussi que « l'organisation politique qui soutenait le système de domination aurait pu perdurer aussi longtemps » s'il n'y avait pas eu une « influence externe[...] qui a modifié l'organisation politique ».(Maquet, 1954: 182)

La question que l'on pourrait se poser à ce niveau est de savoir en quoi consistaient ces modifications du système politique ? Et surtout, quel a été le rôle exact de l'administration belge à ce niveau ? Pour cela il faudra se pencher sur la politique pro Tutsi des Belges qui a été très activement pratiquée jusque dans les années 50, avant que celle-ci change de cap et devienne pro Hutu dans les années 60. Au début de la colonisation belge, l'administration des affaires internes de la colonie était laissée au système politico-administratif préexistant.(Imbs, Bart et Bart, 1994: 252) (Prunier, 1997: 39) Gérard Prunier identifie tout d'abord un malentendu qu'il faut clarifier et

qui semble dominer la compréhension des conflits politiques internes dans le Rwanda avant l'arrivée des colonisateurs.

Il est essentiel de comprendre qu'à l'époque la dichotomie en jeu opposait le centre à la périphérie et non les Tutsi aux Hutu.(Prunier, 1997: 33)

Ce faisant, il déplace le centre focal autour duquel la vie politique ainsi que les conflits ont été compris jusque-là. Il précise que la naissance de la « société rwandaise moderne » est due aux modifications et transformations que le pays a vécues entre « 1860 et 1931 ». (Prunier, 1997: 34) Même si les Belges avaient déjà commencé à modifier la société rwandaise depuis 1919, les changements les plus significatifs seront faits à partir de 1931, au moment où Charles Voisin prend le poste de gouverneur et lance les réformes connues sous le nom de « réformes Voisin ». (Prunier, 1997: 39) (Imbs, Bart et Bart, 1994: 252) Ce qui est particulier aux réformes du gouverneur Voisin, c'est qu'une catégorie d'acteurs locaux censés les conduire a été identifiée. L'administration belge avait fait son choix basé, entre autres, sur les conseils de hauts dignitaires de l'Église catholique du Rwanda. En effet, cette dernière était convaincue que les Tutsis étaient plus sensibles à la christianisation, vu que le roi Tutsi s'était converti au catholicisme au milieu des années 40. Ils étaient vus comme un « incomparable élément de progrès » (Prunier, 1997: 39) et d'après Mgr Classe<sup>65</sup> vicaire apostolique du Rwanda à l'époque, ils étaient :

en règle générale...[ils étaient] de chefs meilleurs, plus intelligents, plus actifs, plus capables de comprendre le progrès et même plus acceptés par le peuple.(Imbs, Bart et Bart, 1994: 252)

Les Belges commencent donc à promouvoir activement les Tutsis comme « supérieurs », en leur réservant toutes les positions de chef. Ceci se fera bien sûr aux

---

<sup>65</sup> Mgr Classe était une personnalité très influente à cette époque. Il était vicaire apostolique de l'Église catholique au Rwanda entre 1922 et 1945, et a vécu dans le pays de 1907 jusqu'à sa mort en 1945.

dépens des chefs Hutus qui occupaient ces positions avant, qui seront remplacés ou tout simplement « destitués ».(Prunier, 1997: 40) À la fin des années 50, seulement 6% des postes à profil politique étaient occupés par des Hutus.(Imbs, Bart et Bart, 1994: 252) (Prunier, 1997: 40) Michael Mann remarquait de son côté, après avoir consulté les listes des chefs et sous-chefs de la colonisation belge de 1959, qu'après les réformes belges, la grande majorité de ceux qui occupaient les postes politiques avaient été remplacés par des Tutsi. 43 des 45 chefs, et 549 des 559 sous-chefs dans le territoire rwandais étaient maintenant Tutsis.(Mann, 2005: 433) Ce qui représentait donc à peu près une proportion de 95% des postes.

La promotion des Tutsis a bien évidemment été activement menée au niveau de l'éducation des jeunes, qui était du domaine des missionnaires. L'administration belge va donc favoriser l'accès des Tutsis dans les écoles, pour ensuite pouvoir procéder à la vague de « tutsification » de la fonction publique du temps, dont nous venons juste de voir les chiffres. En d'autres mots, on préparait la jeunesse Tutsi, qui était considérée comme « élément de progrès », aux tâches qui allaient lui être confiées.

Les Hutu ne furent pas exclus de l'alphabétisation, mais en 1957-1958 61% des élèves des établissements secondaires étaient Tutsi. Les Tutsi formèrent donc l'essentiel des « élites » associées au pouvoir colonial et furent privilégiés pour l'accès aux métiers liés à la modernisation du pays.(Imbs, Bart et Bart, 1994: 252)

Gérard Prunier concluait que les réformes belges qui étaient effectuées entre 1926 et 1931 ont inévitablement mené à la création d'un Rwanda « moderne ».

[Un Rwanda « moderne »] : centralisé, efficace, néo-traditionaliste, catholique, mais [aussi] brutal.(Prunier, 1997: 50)

Nous souhaitons ajouter sur cette conclusion de Prunier que la création du Rwanda « moderne » reposait aussi sur l'instauration et l'institutionnalisation des catégories

identitaires Hutu, Tutsi et Twa, telle qu'on les connaît aujourd'hui. Dans un essai paru un an après le génocide, Alain Destexhe notait :

[s]i les catégories Hutu et Tutsi n'ont [...] pas été inventées par les colonisateurs, les politiques allemande et belge les ont exacerbées[...]Leurs rôles ont été déterminants dans la structuration d'un clivage ethnique, et ont transformé le sentiment d'appartenance à un groupe social en une logique d'affrontement ethnique, voire racial.(Destexhe, 1994: 65)

Ce que Destexhe ne dit pas, c'est que l'introduction des catégories identitaires, et que le changement de système politique qui s'en est suivi, a profondément transformé la dynamique des relations entre les différents groupes ainsi qu'augmenter le potentiel de conflits entre elles. Michael Mann précise que la dimension de « domination » d'une catégorie par l'autre a été accentuée par ces changements.(Mann, 2005: 1-34)

The Belgians [...] froze racial, political, legal, and educational privileges, reducing ethnic mobility. From 1933 everyone carried an identity card stating that he or she was either Tutsi, Hutu or Twa.(Mann, 2005: 433)

En effet, la nouvelle grille de catégorie qui venait d'être mise en place au Rwanda, ne se limitait pas à indiquer la frontière identitaire des Tutsis et des Hutus, mais imposait aussi quasi automatiquement un rôle et une place précise à chacun d'eux dans la société.

## 4.2. Statistiques et violations des droits de l'homme au Rwanda

### 4.2.1. Statistiques et « Social Engineering » au Rwanda

Collecter le plus d'information possible sur une population donnée, afin de pouvoir représenter toute sa diversité et sa complexité, est la raison d'être de tout recensement. Les informations collectées sont de nature « sensible », parce que selon l'utilisation que l'on en fait, elles peuvent avantager, ou au contraire, nuire à une partie de la population. L'idée centrale que nous voyons apparaître ici est celle d'une

« discrimination ». Celle-ci est positive la plupart du temps, comme on peut le voir dans le rôle que jouent ces informations dans le combat des inégalités sociales de l'État providence, dans l'« affirmative action » américaine ou encore dans l'équité emploi canadien (chapitre 2).

Cependant, il y a aussi des exemples où la « discrimination » a été négative comme le montre la sélection des victimes du III<sup>e</sup> Reich (les Juifs, les Tsiganes et les malades mentaux).(Müller-Hill, 1989: 5-96) (Aly et Roth, 2000) Dans ce cas les victimes ont été identifiées et sélectionnées à l'aide de ces informations.

Comme nous l'avons mentionné plus tôt, l'introduction du système de catégorisation « raciale » au Rwanda par les Belges a joué un rôle important dans la détermination des frontières identitaires Hutu, Tutsi et Twa. En introduisant ce système, les Belges avaient alors réussi à rendre les différents groupes qui se trouvaient dans le pays non seulement « visibles », mais aussi « administrables ». Nous pouvons aussi dire que les Belges ont rendu le territoire nouvellement colonisé « lisible », au sens de James Scott. En effet, ce dernier dans son livre intitulé *Seeing Like a State*, notait qu'un des rôles les plus importants de l'État est de mettre en place une certaine « lisibilité » dans la société. Une « lisibilité » qui est le fruit d'un travail de simplification sociale que l'État instaure en utilisant divers instruments (administratifs et scientifiques) qui sont à sa portée.

The social simplifications [...] introduced not only permitted a more finely tuned system of taxation and conscription but also greatly enhanced state capacity. They made possible quite discriminating interventions of every kind, such as public health measures, political surveillance, and relief for the poor.(Scott, 1998: 3)

D'après lui, il y a donc un processus de « Social Engineering » qui se fait par l'État et qui a pour objectif de créer cette « lisibilité » dans la société. Il remarque toutefois que ce « Social Engineering » est problématique et il s'y oppose ardemment en argumentant que le résultat d'un tel exercice ne reflète pas nécessairement la réalité que l'on retrouve sur le terrain.

Designed or planned social order is necessarily schematic; it always ignores essential features of any real, functioning social order.(Scott, 1998: 4)

Pour revenir à notre cas d'étude, la nouvelle catégorisation sociale introduite au Rwanda au début du 20<sup>e</sup> siècle, peut être considérée comme faisant partie du « Social Engineering » œuvré par l'administration coloniale. En utilisant des instruments administratifs et scientifiques, les Belges ont délaissé les réalités qui étaient complexes et « illisibles » selon Scott du territoire, au profit d'un système plus simple et plus lisible.(Scott, 1998: 2) Le recensement devient donc ici l'instrument avec lequel l'État peut acquérir une certaine « lisibilité » dans cette société. Comme nous l'avons vu dans le chapitre 2, l'apport qualitatif et quantitatif des informations provenant d'un recensement, sert effectivement à créer une transparence dans une société. Scott reconnaît le bien-fondé de ce genre de « Social Engineering », mais note aussi son inquiétude à ce sujet :

It is harder to grasp why so many well-intended schemes to improve the human condition have gone so tragically awry.(Scott, 1998: 4)

C'est justement une conséquence tragique, facilitée par cette « lisibilité » que nous allons essayer de discuter maintenant.

#### 4.2.2. « Lisibilité » et génocide : la question des registres et des listes au Rwanda

Les exemples où une « lisibilité » sociale a eu des résultats catastrophiques sont multiples. Le tableau ci-dessous de Seltzer et Anderson nous montre des exemples précis où les statistiques, instrument de « lisibilité par excellence », ont été utilisées pour des violations des droits humains.

<i>Place</i>	<i>Time Period</i>	<i>Intended Victims</i>	<i>Data Systems involved</i>	<i>Type of Data</i>	<i>Human Rights Abuse</i>	<i>Source</i>
Germany	1933-1945	Jews, Gypsies, and others	Numerous	Macro, micro	Genocide	Seltzer (1998)
Poland	1939-1943	Jews	Primarily special census	Macro, micro	Genocide, Crimes against humanity	Seltzer (1998)
France	1940-1944	Jews	Population registration, special censuses	Macro, micro	Genocide, Crimes against humanity	Rémond (1996); Seltzer (1998)
Netherlands	1940-1944	Jews and Gypsies	Population registration systems	Macro, meso, micro	Genocide, Crimes against humanity	Seltzer (1998)
Norway	1942-1944	Jews	Special census and proposed population registration	Macro, micro	Genocide, Crimes against humanity	Seltzer (1998); Sobyte (1998)
Romania	1941-1943	Jews and Gypsies	1941 Population Census	Macro, micro	Genocide, Crimes against humanity	Black (2001)
United States	19 <sup>th</sup> Century	Native Americans	Special censuses, population registers	Macro, micro	Forced migration, other serious crimes	Seltzer (1999)
United States	1941-1945	Japanese Americans	1940 Census	Macro, meso	Forced migration, internment, and loss of property	Seltzer and Anderson (2000)
Soviet Union	1919-1939	Minority populations	Various population censuses	Macro, micro	Forced migration, other serious crimes	Blum (2000)
Rwanda	1994	Tutsi	Population registration	Micro	Genocide, Crimes against humanity	Des Forges (1999)

**Tableau 5:** Les données statistiques et les violations des droits de l'homme(Seltzer et Anderson, 2001: 487)

Tout en rappelant la longue histoire des statistiques sur les populations au Rwanda et le rôle de l'administration belge, Anderson et Seltzer expliquent le mode de compilation des données démographiques jusqu'en 1994.

The [registration] system was based in local government offices in each Commune and generated, inter alia, monthly statistical reports providing the number and basic demographic characteristics of the population –classified by ethnicity- living in each local administrative area.(Seltzer et Anderson, 2001: 493)

Ils précisent aussi que ces rapports mensuels destinés à la capitale, Kigali, étaient complétés par d'autres rapports (mensuels aussi) indiquant les naissances, les morts, les mariages, ainsi que les mouvements de personnes dans chaque région. (Seltzer et Anderson, 2001: 493) Anderson et Seltzer arrivent à la conclusion<sup>66</sup> que des informations venant de ces registres ont été utilisées pour la planification ainsi que l'exécution du génocide de 1994.(Seltzer et Anderson, 2001: 493) Anderson et Seltzer précisent que dans le cas du Rwanda :

[...] a military or police apparatus sought to manage, implement and justify the genocide or removal of entire populations from their prior civil life.(Seltzer et Anderson, 2001: 484)

Le point de vue d'Anderson et Seltzer est similaire au discours officiel dont nous avons vu les détails dans le chapitre 1. Dans ce discours (appelé discours « aimable et convenable » par ceux qui s'y opposent) le génocide est considéré comme le résultat d'un processus de planification minutieux et son exécution a été facilité par les structures organisationnelles étatiques. Sa planification aurait été faite au niveau de certains hauts responsables Hutus du gouvernement du temps (les hardliners Hutu) ; et son exécution par des milices extrémistes (les Interahamwe). Bien sûr, il s'agit ici d'une thèse qui est difficilement vérifiable, parce qu'on ne trouvera nulle

---

<sup>66</sup> Seltzer et Anderson basent leur conclusion sur le travail d'Alison Des Forges qui indique l'utilisation de listes pour identifier les victimes du génocide. Cependant, il faut aussi noter qu'elle ne consacre que deux pages sur la question des listes, et les noms qui figuraient sur ces listes sont ceux des sympathisants Tutsis du FPR. Des Forges, Alison. 1999. *Aucun témoin ne doit survivre. Le génocide au Rwanda*. Paris: Karthala, 931 p. P. 120-122

part les traces concrètes témoignant de l'utilisation des données provenant de l'appareil statistique rwandais. C'est à ce niveau que les diverses listes qui circulaient parmi les « génocidaires » dans tout le pays lors du génocide, et qui sont citées par beaucoup d'auteurs, deviennent intéressantes.(Braeckman, 1994: 168) (Semujanga, 1998: 8-9) (Melvern, 2004: 22)

Quand bien même il nous serait difficile de démontrer le lien direct entre ces listes (souvent d'origine étatique) et les registres dont Anderson et Seltzer nous parlent, nous sommes amené à croire qu'il y a au moins un croisement entre les deux. Nous ne sommes pas en mesure de dire si le bureau des statistiques rwandais a divulgué les informations sensibles qui ont mené à l'identification des futures victimes. Par contre, le fait que la compilation de ces informations se faisait au niveau local (dans les communes qui ont remplacé les sous-chefferies de la période coloniale), nous amène à croire que les listes de victimes ont été dressées à la source même de l'information. Il faudrait peut-être rappeler encore une fois que chaque commune 1) compilait les données statistiques mensuelles détaillées, et 2) lors du génocide, chacune a plus ou moins « purgé » tous ses membres Tutsis.

Dans une étude historique où il fait ressortir « les structures de pauvreté qui ont toujours gouverné » la société rwandaise, C. M. Overdulve (Overdulve, 1997: 24) arrivait aussi à la conclusion qu'il devait bien y avoir une organisation très solide derrière ce génocide. Il note que « tout porte à croire que les représailles [...] avaient été préparées jusque dans le détail et qu'elles furent exécutées selon un scénario établi d'avance ». (Overdulve, 1997: 65-66) Il remarque que les Interahamwes, la milice extrémiste Hutu suspectée d'avoir mené la plupart des exécutions, étaient non seulement très bien structurés en soi ; mais qu'ils faisaient aussi :

des listes noires de gens qui étaient censés être un danger pour le régime et qui, par conséquent, étaient qualifiés de traîtres pour la patrie.(Overdulve, 1997: 64)

Il précise alors que ce sont effectivement « ces listes [qui] sont devenues plus tard des listes de morts, parce qu'on les utilisait pour l'organisation des massacres ». (Overdulve, 1997: 64) Il faudra préciser ici l'existence de différents types de listes : celles des opposants du gouvernement et celles des « sympathisants de l'ennemi ». Pour Colette Braeckman, les listes comptaient parmi les « armes » utilisées par ceux qui ont exécuté le génocide. Elle note :

Rodée, équipée, pourvue de listes nominatives et d'arguments idéologiques, la machine à tuer, au début d'avril 1994, est prête à entrer en action.(Braeckman, 1994: 168)

L'étude récente de Linda Melvern, basée sur des témoignages provenant de sources militaires du temps, affermit également la thèse de l'organisation du génocide en notant l'existence des listes. Elle cite même le nom de quelques hauts responsables rwandais qui auraient été impliqués dans la préparation des toutes premières.

Another witness reveals how [Théoneste] Bagosora instructed the two general staffs of the army and the gendarmerie [Aloys Ntabakuze and Anatole Nsengiyumva] to establish lists of people identified as "the enemy and its accomplices".(Melvern, 2004: 22)

Josias Semujanga notait aussi l'existence d'un document qui circulait au sein de l'armée rwandaise en 1992<sup>67</sup> indiquant les détails d'un plan pour éliminer les Tutsi. Ce document dévoilait l'existence d'un plan qui devrait être réalisé en utilisant les structures et les outils administratifs du pays :

Au niveau de l'administration locale (commune, secteurs, etc.) des responsables sont désignés pour exécuter le plan. Les listes des « ennemis » à abattre sont dressées. À l'aide des registres de recensement communaux, on sait qui est Hutu et qui est Tutsi. Ainsi deux ans avant son accomplissement, l'extermination était programmée.(Semujanga, 1998: 8-9)

---

<sup>67</sup> Voir l'article paru dans le journal l'Humanité du 28 Juin 1994 expliquant le contenu de ce document sur <http://www.humanite.fr/journal/1994-06-28/1994-06-28-703439> (14.10.2005)

Colette Braeckman est convaincue de la forte mobilisation de la machinerie administrative, majoritairement occupée par des Hutus après le changement de cap de la politique coloniale belge des années 50, pour l'exécution du génocide. L'idée étant, comme nous l'avons signalé, qu'un massacre qui a touché le pays dans son entièreté, ne pouvait pas se faire sans la complicité des structures administratives locales. Elle note alors que :

À quelques exceptions près, les bourgmestres, les secrétaires communaux, les responsables de cellule, tous les cadres administratifs, tous ceux qui, dans la pyramide du « pouvoir Hutu », détenaient une parcelle d'autorité, ont dirigé les opérations.(Braeckman, 1994: 229-230)

Elle est même persuadée de l'existence d'une « machine à tuer » « dans chacune des 146 communes du Rwanda » composées de « 200 à 300 hommes en armes[...] un pour dix familles », mise en place dès la fin de 1993.(Braeckman, 1994: 160) Une machine qui n'attendait que le signal pour commencer à « systématiquement éliminer l' « ennemi intérieur » ».(Braeckman, 1994: 160)

L'identification des victimes Tutsis a aussi été faite à partir des cartes d'identité, qui comme nous l'avons signalé, étaient introduites par les Belges. D'après les témoignages rassemblés par Linda Melvern, les soldats qui ont mené les premières tueries à Kigali la nuit du 6 avril, quelques heures après que l'avion du président Habyarimana soit abattu, avaient aussi reçu des ordres de tuer toute personne qui avait une carte d'identité indiquant qu'elle est Tutsi.(Melvern, 2004: 145) L'un d'eux se rappelle les ordres qu'il avait reçus:

Before leaving the camp we were ordered to kill anyone who had an identity card bearing the Tutsi ethnic group reference and anyone who was opposed to the government.(Melvern, 2004: 145)

Mais cette sélection des Tutsis, à partir des cartes d'identité, ne s'est pas limitée à la première nuit des massacres, ni à la ville de Kigali. Les témoignages rassemblés par Melvern indiquent que cette pratique était largement répandue dans les autres régions.

A soldier from the first company recalled what happened when they got to Kajagali: "They started forcing people out of their houses, asking them for identity documents. If on your ID card you had the word Tutsi, then you would be killed.(Melvern, 2004: 145) [...]

[In Gisenyi] they came into houses and asked people for their identity cards. They took away people whose ID said Tutsi and anyone they decided looked Tutsi.(Melvern, 2004: 166)

La façon très systématique dont les victimes Tutsis de ce génocide ont été ciblées et identifiées, nous montre que ce ne sont pas seulement les catégories identitaires (Hutu, Tutsi) mentionnées plus haut qui ont été utilisées, mais aussi les bases de données statistiques.

#### 4.2.3. Conclusion

Avant de finir ce chapitre, il sera important de discuter le sujet très controversé des estimations du nombre de victimes du génocide de 1994. Il y a en effet un débat tellement important, d'ordre scientifique et politique, autour de ce sujet que ce dernier est devenu un terrain très fertile de spéculations. Comme nous l'avons indiqué dans notre introduction, les estimations du nombre de victimes varient selon ceux qui les ont faites, et vacillent entre 800 000 et 1,5 million de victimes. Nous aimerions présenter ici les estimations qui ont été faites par l'un des spécialistes Belges sur les questions rwandaises : Filip Reyntjens. Notre choix n'a pas été fait au hasard, puisque à notre connaissance, il est le seul à avoir traité cette question en détail.

Dans un article intitulé « Estimations du nombre de personnes tuées au Rwanda en 1994 », Filip Reyntjens présentait ses propres estimations et la méthode qu'il a utilisée pour arriver à ce résultat.(Reyntjens, 1997) Conscient du fait qu'il se trouve sur un terrain glissant, il fait un calcul basé sur des données empiriques provenant de diverses sources locales (des listes faites par les instances administratives rwandaises)

et étrangères (Croix Rouge, UNHCR et autres ONG). A la différence d'autres estimations qui se limitent aux victimes Tutsis des trois premiers mois du génocide (avril - juin 1994), Reyntjens tient aussi compte des victimes Hutu de ce génocide. En effet, un grand nombre de Hutus ont été victimes des représailles du RPF dans les régions qui étaient sous son contrôle pendant que le génocide avait lieu à d'autres endroits. D'autres qui fuyaient ses représailles ont perdu la vie dans les camps de réfugiés au Zaïre (aujourd'hui République Démocratique du Congo) après le génocide. Reyntjens base ses calculs sur les résultats du recensement qui avait été fait trois ans avant le génocide en 1991. Il tient aussi compte de facteurs comme l'accroissement et l'évolution démographique de la population, qui vont lui permettre d'avoir une estimation plus exacte sur le nombre de la population.(Reyntjens, 1997: 179-180)

Reyntjens arrive alors à la conclusion que la période du génocide au Rwanda a fait environ 1,1 million de victimes, parmi lesquelles il identifie 600.000 Tutsis et 500.000 Hutus.(Reyntjens, 1997: 182) Ces chiffres sont effectivement différents des estimations partisans, et en même temps bouleversants. Surtout que le génocide rwandais a été présenté par la presse et par les adhérents du discours officiel comme celui dans lequel il n'y a eu que des victimes Tutsis. En effet, les résultats de Reyntjens montrent clairement que les Hutus étaient aussi des victimes lors de ce génocide. Une réalité qui n'arrange pas le gouvernement actuel, dont les membres de son armée sont les responsables de plusieurs massacres (de vengeance, dira-t-on du côté gouvernemental) menés contre les populations Hutus. Ceci étant dit, les estimations de Reyntjens montrent aussi que ce qui est arrivé aux Tutsis rwandais était véritablement un génocide, parce qu'il précise que c'est sur une population totale de 800.000 Tutsis qui habitaient le pays en ce moment, que 600.000 ont été tués. Ce qui représente un pourcentage de 75% de Tutsis rwandais qui auraient perdu la vie pendant les trois mois de ce génocide.

Nous avons deux objectifs que nous avons voulu atteindre dans ce chapitre. Le premier était de démontrer que les catégories de recensement ont défini et durci les identités Hutus, Tutsis et Twas. Chose qui a éventuellement donné lieu à une configuration du génocide. Nous avons aussi voulu montrer que les données statistiques ont été utilisées à des fins génocidaires. Il serait donc important de faire un bilan à ce niveau.

Pour ce qui est du premier objectif, nous pensons avoir démontré, preuve à l'appui, que le travail statistique a été déterminant dans la création et la solidification des différences ethniques rwandaises. Nous pouvons même avancer la thèse que ce travail a été l'une des conditions de la configuration ethnique contemporaine de ce pays. Par contre, il ne nous a pas été possible d'affirmer avec la même certitude, l'utilisation des données statistiques dans le génocide, vu que les preuves étaient quasi impossibles à trouver. Cependant, en abordant l'utilisation de diverses listes, des cartes d'identités, ainsi qu'en présentant le fonctionnement de l'appareil statistique rwandais et la circulation des informations statistiques dans le pays, nous pensons être en mesure d'affirmer qu'en effet les données en question ont été utilisées lors du génocide.

En ce qui nous concerne, nous noterons que le génocide rwandais de 1994, même si l'idée de son organisation à l'avance est contestée par certains auteurs que nous avons vus dans le chapitre 1, ne peut pas être considéré comme une « réaction de panique » non organisée des masses Hutus. Et cela, même s'il sera difficile de totalement exclure cette option dans quelques cas. On ajoutera aussi que le fait que les membres d'un groupe ethnique en position de minorité soient éliminés de façon systématique, rappelle des cas précédents de génocide dans lesquels des bases de données statistiques, issues de recensements, ont été utilisées pour l'identification et l'extermination des victimes.

### **Conclusion : « Tout ce que l'on mesure s'améliore... » ?**

Depuis l'automne 2006, une grande pancarte publicitaire d'une entreprise spécialisée dans la recherche « marketing et sociale », sur laquelle on lit « Tout ce que l'on mesure s'améliore », coiffe le mur du bâtiment se trouvant sur le coin des rues René-Lévesque et Berri à Montréal. Pour une entreprise active dans le métier de l'« observation », où « sonder », « mesurer » et « comparer » sont les activités primaires, le slogan choisi résume et synthétise en même temps l'expertise qu'elle offre à ses clients.<sup>68</sup> Ce slogan porte aussi une « vérité » universelle en lui, puisque effectivement « mesurer » est le premier pas pouvant mener vers une éventuelle amélioration. Et cela, quel que soit l'instrument de « mesure » que nous allons utiliser (les sondages ou d'autres instruments de mesure statistiques).

Maintenant, quand on pense aux possibilités d'amélioration que l'instrument de mesure statistique que nous avons analysé (le recensement) offre aux populations, la vérité de cette « vérité » apparaît encore plus importante. Les recensements, qui sont principalement des opérations avec lesquelles on « mesure » non seulement la quantité, mais aussi les caractéristiques et la diversité d'une population (description, « snapshot »(Skerry), etc.), sont en effet aussi des instruments par lesquels la situation de la population peut être améliorée. C'est certainement grâce à la « lisibilité » sociale (Scott) que cet instrument crée dans une société, que les problèmes de la population peuvent être identifiés et résolus. Comme nous l'avons remarqué, cette « lisibilité » sociale permet la formulation de politiques spéciales orientées vers les populations défavorisées. Nous pensons notamment aux programmes d'action affirmative (Canada, États-Unis), d'équité emploi (Canada) ou encore au rôle de ces informations dans la fonction distributrice de l'État Providence (identification des « pauvres » et formulation de politiques visant à améliorer leur situation).

---

<sup>68</sup> Pour plus de détails, voir le site Internet de l'entreprise <http://www.observateur.qc.ca>

\*\*\*\*

Malgré cette « vérité » apparente, la question que nous n'avons pas pu nous empêcher de nous poser au moment où nous avons vu ce slogan, était justement de savoir si tout ce que l'on mesurait s'améliorait effectivement. Nous nous sommes alors rapidement rendu compte que le chemin de notre réflexion allait dans le sens opposé de ce slogan. Tellement opposé que notre objectif est devenu en quelque sorte une démonstration de la fausseté de cette formule publicitaire, du moins dans notre cas d'étude. Nous avons donc au début soutenu une thèse assez radicale qui postulait que tout ce qui se mesure s'exterminait ; et nous étions convaincus que le cas rwandais ne présentait pas un cas exceptionnel. Le résultat de ce changement que nous avons apporté au slogan fut très intéressant et intellectuellement stimulant, parce qu'il nous a amené à faire des réflexions et des enquêtes dans un terrain de recherche qui, jusque-là, était peu exploité.

Il nous a fallu en premier lieu comprendre non seulement la complexité du génocide rwandais de 1994 (avec les deux discours qui sont nés des différentes interprétations qui existent de lui aujourd'hui), mais, aussi, faire face aux ambiguïtés conceptuelles et terminologiques qui tournent autour du terme « génocide ». Des ambiguïtés qui contribuent à l'agrandissement de l'écart entre les différentes interprétations qui existent à ce sujet parmi ceux qui se sont penchés sur la question du génocide rwandais. Il nous a aussi fallu comprendre l'histoire complexe des relations interethniques au Rwanda, tout en allant à la recherche des premières traces de dénombrement de populations et de recensements coloniaux au Rwanda. Ces opérations étaient en quelque sorte des « projets de lisibilité » réalisés par les colonisateurs afin de pouvoir « connaître » la masse d' « indigènes ». Nous avons par ailleurs pu montrer le rôle important de ces opérations dans ce que nous avons appelé la « découverte des indigènes » (Chapitre 3). Nos recherches ont été fructueuses parce que nous avons réussi à avoir une image plus complète (comparé au peu que l'on

trouve dans la littérature), à partir des sources primaires qui nous montraient les premières tentatives de dénombrement de population faites par les administrations coloniales. Cependant, le résultat le plus significatif aura été de se rendre compte que toutes les opérations de dénombrement de population qui s'en sont suivies plus tard (ainsi que les recensements post indépendance) ont utilisé les grilles de catégorisation mise en place par les premiers. Ce constat nous a aussi permis de déduire que les catégories identitaires Hutu, Tutsi et Twa que nous connaissons aujourd'hui, sont le résultat du travail de classification et de catégorisation qui a été fait par les premiers « dénombreurs » coloniaux. Notre étude a aussi souligné que le travail de classification et de catégorisation était non seulement un acte statistico-administratif (avec l'introduction des dénombrements réguliers de population et des cartes d'identité), mais aussi le résultat d'une activité scientifique, dans laquelle anthropologues, anthropométriciens et géographes ont joué un rôle déterminant. C'est en effet ce que nous avons appelé la « scientification » de la différence entre Hutu, Tutsi et Twa (Chapitre 4). Le dénominateur commun des chercheurs qui ont contribué à cette opération de « scientification » n'était pas seulement le fait que leur champ d'intérêt géographique était le même (la région des Grands Lacs). Les recherches de la majorité d'entre eux ont été commanditées et financées par la Belgique, plus spécifiquement par l'*Institut Royal Colonial Belge*, duquel les auteurs que nous avons vus (Maquet, Hiernaux et Gourou) étaient tous membres. D'ailleurs, Jacques Maquet était le chef du *Centre de Recherches Scientifiques du Ruanda-Urundi*, affilié à l'*Institut pour la Recherche Scientifique en Afrique Centrale* (IRSAC). Il faudra aussi ajouter que tous leurs travaux ont été publiés dans les *Annales du Musée Royal du Congo Belge* et que les auteurs se citent les uns les autres.

Malgré qu'elle fût « juste » une (autre) mesure administrative coloniale, nous nous sommes aussi rendu compte de l'importance et de la portée de l'introduction des cartes d'identité au Rwanda. La catégorisation des individus qui jusque-là se faisait

par un système d'auto identification des individus concernés lors des comptages, venait de prendre une nouvelle forme administrative et institutionnelle. Ces cartes devenaient « la » preuve de l'appartenance du détenteur à telle ou telle autre « race ». Nous retiendrons donc de l'introduction des catégories et des cartes d'identité, qu'il s'agissait bien de deux mesures par lesquelles les Belges ont réussi à acquérir une « connaissance » qui leur permettait de voir un peu plus clairement dans la structure d'une société qui leur était inconnue. Ce faisant, ils ont mis en place une structure basée sur leur compréhension des choses, qui n'était pas nécessairement, ou qui ne correspondait pas exactement à celle des habitants de la région. Nous retiendrons aussi que cette nouvelle catégorisation de la société va renforcer l'identification des Tutsis comme étant de la « race » noble et supérieure, et fera du même coup des Hutus et Twas les « serfs ».(Destexhe, 1994: 63-64) Comme l'ont noté Beaud et Prévost en parlant de l'effet que les statistiques peuvent avoir sur « la présentation de soi », la nouvelle méthode de classification et de catégorisation a opéré une véritable transformation de la façon dont les Rwandais percevaient leur identité.(Beaud et Prévost, 1997: 204)

\*\*\*\*

Dans son roman surréaliste intitulé *L'isolé soleil*, l'auteur antillais Daniel Maximin reprenait une phrase de Suzanne Césaire<sup>69</sup> dans laquelle cette dernière notait que « l'identification est l'ennemie de l'identité ».(Maximin, 1981: 193) Cette phrase ne résumerait-elle pas tout ce que nous avons essayé de montrer dans ce travail ? En effet, même si elle provient d'un contexte qui est complètement différent de celui que nous avons traité, nous sommes de l'avis qu'elle est très pertinente dans le cadre de l'étude que nous avons menée. Surtout si le fait de « mesurer » peut être associé à

---

<sup>69</sup> Suzanne Césaire est la femme d'Aimé Césaire, un des grands poètes du monde francophone qui a créé avec Léopold Sedar Senghor le mouvement littéraire et politique de la « négritude » à Paris dans les années 1930.

des crimes contre l'humanité comme le génocide (comme nous avons essayé de le faire dans cette étude).

Dans toutes les opérations de génocide, l'appartenance à un groupe ethnique ou racial a été déterminante dans l'identification et la sélection des victimes parmi le restant de la population. Ce qui s'est passé au Rwanda en 1994 n'est pas différent des autres génocides sur ce plan, puisque, de toute évidence, l'identification comme « Tutsi » lors du génocide aura été l'ennemie de l'identité « Tutsi ». Du moins, pour 75% d'entre eux qui se trouvaient dans le pays !

## Bibliographie

- Aghion, Anne. 2004. «In Rwanda We Say... The Family That Does Not Speak Dies». Doc & Co. 57 min.
- Aly, Götz, et Karl Heinz Roth. 2000. *Die restlose Erfassung. Volkszählen, Identifizieren, Aussondern im Nationalsozialismus*, 2. Coll. «Die Zeit des Nationalsozialismus». Frankfurt am Main: Fischer Taschenbuch
- Amselle, Jean-Loup. 1995. «Ethnicité et Identité en Afrique». In *Nations et Nationalismes*, Serge Cordellier. Paris: La découverte.
- Barker, Greg. 2004. «Ghosts of Rwanda». Paramount Home Entertainment. 120 min.
- Barnett, Michael N. 2002. *Eyewitness to a Genocide : the United Nations and Rwanda*. Ithaca, N.Y. ; London: Cornell University Press, 215 p.
- Beaud, Jean-Pierre, et Jean-Guy Prévost. 1997. «Les statistiques: source d'information». In *L'état administrateur. Modes et émergences*, Pierre Tremblay, p. 181-210. Montréal: Presses de l'Université du Québec.
- Bertrand, Jordane. 2000. *Rwanda, le piège de l'histoire. L'opposition démocratique avant le génocide (1990-1994)*. Paris: Karthala
- Booh, Jacques-Roger. 2005. *Le patron de Dallaire parle : révélations sur les dérives d'un général de l'ONU au Rwanda*. Paris: Duboiris, 207 p.
- Boudon, Raymond, Philippe Besnard, Mohamed Cherkaoui et Bernard-Pierre Lécuyer. 1998. *Dictionnaire de sociologie*. Coll. «Larousse». Paris: Larousse-Bordas
- Braeckman, Colette. 1994. *Rwanda. Histoire d'un Génocide*. Paris: Fayard
- Brian, E. 1994. *La mesure de l'État*. Paris: Albin Michel
- Chalk, Frank, et Kurt Jonassohn. 1990. *The History and Sociology of Genocide. Analyses and Case Studies*. New Haven & London: Yale University Press
- Chesnais, Jean-Claude. 1990. *La Démographie*. Paris: Presses Universitaires de France
- Chrétien, Jean-Pierre. 1991. «Burundi: Le métier d'historien: Querelle?». *Canadian Journal of African Studies*, vol. 25, no 3, p. 450-467.

- Chrétien, Jean-Pierre. 1997. *Le défi de l'ethnisme : Rwanda et Burundi : 1990-1996*. Paris: Éditions Karthala, 400 p.
- Chrétien, Jean-Pierre. 2000. *L'Afrique des grands lacs. Deux mille ans d'histoire*. Coll. «Champs». Paris: Flammarion, 407 p.
- Collard, Marie-France. 2002. *Rwanda 94: une tentative de réparation symbolique envers les morts, à l'usage des vivants*. Paris: Éditions théâtrales
- Connaughton, Richard. 2001. *Military Intervention and Peacekeeping. The Reality*. Aldershot: Ashgate Publishing Limited
- Courtemanche, Gil. 2000. *Un Dimanche à la piscine à Kigali*. Montréal: Boréal
- Dallaire, Roméo, et Brent Beardsley. 2003. *Shake Hands With The Devil: The Failure of Humanity in Rwanda*. Toronto: Vintage Canada
- De Lame, Danielle. 1997. «Le Génocide Rwandais et le vaste monde, les liens de sang». In *L'Afrique des Grands Lacs. Annuaire 1996-1997*, Marysse S., et Reyntjens F., p. 157-178. Paris: L'Harmattan.
- Demeny, Paul George, et Geoffrey McNicoll. 2003. *Encyclopedia of Population*, 2 t. New York: Macmillan Reference USA
- Derosières, Alain. 2006. «De Cournot à l'évaluation des politiques publiques. Paradoxes et controverses à propos de la quantification». *Prisme*, no 7,
- Derrida, Jacques. 1994. «Oligarchies: nommer, énumérer, dénombrer». In *Politique de l'amitié*, p. 17-42. Paris: Galilée.
- Des Forges, Alison. 1999. *Aucun témoin ne doit survivre. Le génocide au Rwanda*. Paris: Karthala, 931 p.
- Desrosières, Alain. 1998. *The Politics of Large Numbers : a History of Statistical Reasoning*. Cambridge, Mass.: Harvard University Press, 368 p.
- Desrosières, Alain. 2000a. «Histoire de la statistique : Styles d'écriture et usages sociaux». In *L'ère du chiffre : systèmes statistiques et traditions nationales = The Age of Numbers : Statistical Systems and National Traditions*, Jean-Pierre Beaud, et Jean-Guy Prévost, p. 37-57. Sainte-Foy: Presses de l'Université du Québec.

- Desrosières, Alain. 2000b. *La politique des grands nombres. Histoire de la raison statistique*. Paris: Éditions La Découverte & Syros, 457 p.
- Desrosières, Alain, et Alain Thévenot. 1979. «Les mots et les chiffres: Les nomenclatures socioprofessionnelles». *Économie et Statistique*, no 110,
- Destexhe, Alain. 1994. *Rwanda. Essai sur le génocide*. Bruxelles: Éditions Complexe, 119 p.
- Diop, Boubacar Boris. 2000. *Murambi, le livre des ossements*. Paris: Stock
- Domergue, Danielle. 1981. «La Côte d'Ivoire: essai de démographie historique (1905-1945)». In *African Historical Demography : Proceedings of a Seminar Held in the Centre of African Studies, University of Edinburgh*, p. 295-330. Edinburgh: Centre of African Studies.
- Dufour, Guillaume Frédéric. 2001. «Toward a Socio-Historical Theory of Persecution and an Analytical Concept of Genocide». *YISS Occasional Paper*, vol. 67, p. 1-41.
- Favreau, Robert. 2006. «Un dimanche à Kigali». Equinoxe Films. 118 min.
- Feltz, Gaetan. 1990. «Catholic Missions, Mentalités, and Quantitative History in Burundi, ca. 1900-1962». In *Demography from Scanty Evidence. Central Africa in the Colonial Era*, Bruce Fetter, p. 113-132. Boulder and London: Lynne Rienner Publishers.
- Fetter, Bruce. 1990. *Demography from Scanty Evidence. Central Africa in the Colonial Era*. Boulder and London: Lynne Rienner Publishers
- Foucault, Michel. 2004. «Governmentality». In *The Essential Foucault. Selections from the Essential Works of Foucault 1954-1984*, Paul Rabinow, p. 229-258. New York: The New Press.
- Gakusi, Énéas. 1990. «Accroissement démographique, saturation des terroirs et stratégie de réponse au Rwanda». D.E.A de démographie économique, Paris, Institut d'Études Politiques de Paris, 75 p.
- Getrey, Gérard. 1998. *Kibeho ou la face cachée de la tragédie rwandaise*. Paris: F.-X. de Guibert

- Gourevitch, Philip. 1998. *We wish to inform you that tomorrow we will be killed with our families. Stories from Rwanda*. New York: Picador
- Gourou, Pierre. 1953. *La densité de la population au Ruanda-Urundi: Esquisse d'une étude géographique*. Bruxelles: Institut Royale Coloniale Belge
- Gros, Frédéric. 1996. *Michel Foucault*. Coll. «Que sais-je?». Paris: Presses Universitaires de France
- Guichaoua, André. 1995. «Burundi, Rwanda: Des ethnies inventées?». In *Nations et Nationalismes*, Jean-Loup Amselle, Alfred Bosch, Gil Delannoi, Richard Dubreuil et Hubert Gourdon, p. 115-119. Paris
- Hacking, Ian. 2000. «Façonner les gens: Le seuil de pauvreté». In *L'ère du chiffre : systèmes statistiques et traditions nationales = The Age of Numbers : Statistical Systems and National Traditions*, Jean-Pierre Beaud, et Jean-Guy Prévost, p. 17-36. Sainte-Foy: Presses de l'Université du Québec.
- Hacking, Ian. 2006a. «Les classifications naturelles n'existent pas». Paris: Collège de France.
- Hacking, Ian. 2006b. «Types de gens: des cibles mouvantes». Paris: Collège de France.
- Harrow, Jean-Paul. 1984. *Souvenir d'un compagnon de la marche du Rwanda vers la démocratie et l'indépendance*. Bruxelles: Hayez
- Hentsch, Thierry. 2000. «Compter et conter: le dire de la statistique». In *L'ère du chiffre : systèmes statistiques et traditions nationales = The Age of Numbers : Statistical Systems and National Traditions*, Jean-Pierre Beaud, et Jean-Guy Prévost. Sainte-Foy: Presses de l'Université du Québec.
- Hertefeldt, Marcel. 1971. *Les clans du Rwanda ancien : éléments d'ethnosociologie et d'ethnohistoire*. Tervuren: Musée Royal de l'Afrique Centrale, 85 p.
- Hiernaux, Jean. 1956. *Analyse de la variation des caractères physiques humains dans une région de l'Afrique centrale: Ruanda-Urundi et Kivu*. Coll. «Annales du Musée Royal du Congo Belge», no 3. Tervuren: Musée Royal du Congo Belge, 131 p.

- Hiernaux, Jean. 1968. *La diversité humaine en Afrique Subsaharienne*. Bruxelles: Éditions de l'Institut de Sociologie, 261 p.
- Hirschman, Charles. 1987. «The Meaning and Measurement of Ethnicity in Malaysia: An Analysis of Census Classifications». *The Journal of Asian Studies*, vol. 46, no 3, p. 555-582.
- Imbs, Françoise, François Bart et Annie Bart. 1994. «Le Rwanda, données socio-géographiques». *Hérodote*, vol. 72-73, p. 246-269.
- Kraler, Albert. 2004. «Re-imagining the Great Lakes? Überlegungen anlässlich zweier Neuerscheinungen zur Geschichte einer krisengeschüttelten Region». *Stichproben. Wiener Zeitschrift für kritische Afrikastudien.*, vol. 6, no 4, p. 101-130.
- Kuper, Leo. 1981. *Genocide: Its Political Use in the Twentieth Century*. New Haven and London: Yale University Press
- Lacourse, Daniel, et Yvan Patry. 1996. «Chronique d'un Génocide annoncé». 164 min.
- Laegreid, Turid. 1999. «UN Peacekeeping in Rwanda». In *The Path of a Genocide. The Rwanda Crisis from Uganda to Zaire*, Adelman Howard, et Astri Suhrke (ed.). New Jersey: Transaction Publishers.
- Leblanc, Lawrence J. 1991. *The United States and the Genocide Convention*. Durham N.C.: Duke University Press
- Lemarchand, René. 1970. *Rwanda and Burundi*. New York/Washington/London: Praeger Publishers, 562 p.
- Lemkin, Raphael. 1973. *Axis Rule in Occupied Europe: Laws of Occupation, Analysis of Government, Proposals for Redress*, 2e. New York: Howard Fertig
- Louis, William Roger. 1963. *Ruanda-Urundi, 1884-1919*. Oxford: Clarendon Press, 290 p.
- Lugan, Bernard. 1997. *Histoire du Rwanda. De la préhistoire à nos jours*. Bartillat: Etrepilly

- Magnarella, Paul. 2000. *Rwanda's Genocide, Its Courts, and the UN Criminal Tribunal*. Aldershot: Ashgate Publishing Limited
- Mamdani, Mahmood. 2000. «Ethnicity in Rwanda: An Interpretation». *Microsoft® Encarta® Africana Third Edition*. ©, vol. 2002,
- Mann, Michael. 2005. *The Dark Side of Democracy : Explaining Ethnic Cleansing*. New York, NY: Cambridge University Press
- Maquet, Jacques. 1954. *Le système des relations sociales dans le Ruanda ancien*. Coll. «Annales du Musée Royal du Congo Belge», no 1. Tervuren: Musée Royal du Congo Belge, 221 p.
- Marx, Jörg. 1997. *Völkermord in Rwanda: Zur Genealogie einer unheilvollen Kulturwirkung. Eine diskurshistorische Untersuchung*. Hamburg: LIT
- Maximin, Daniel. 1981. *L'isolé soleil*. Paris: Éditions du Seuil
- May, John. 1995. «Policies on Population, Land Use, and Environment in Rwanda». *Population and Environment*, vol. 6, no 4, p. 321-334.
- May, John. 1996a. «Demographic Pressure and Population Policies in Rwanda, 1960-1994». *Population & Société*, no 319, p. 1-4.
- May, John. 1996b. «Urgences et négligences. Pressions démographiques et réponses politiques au Rwanda (1962-1994)». Thèse de doctorat de démographie, Paris, Université Paris V - René Descartes, 520 p.
- Mbonimpa, Melchior. 2000. *La pax americana en Afrique des Grands Lacs*. Coll. «Critiques/politique». Hull, Québec: Vents d'Ouest, 243 p.
- Melvorn, Linda. 2004. *Conspiracy to Murder. The Rwandan Genocide*. London/New York: Verso
- Meyer, Hans. 1984. *Les Barundi. Une étude ethnologique en Afrique orientale*. Françoise Willmann (trad.). Paris: Société Française d'Histoire d'Outre-Mer, 274 p.
- Ministère Des Affaires Africaines. 1921. «Rapport présenté par le Gouvernement belge au sujet de l'administration du Ruanda-Urundi». Bruxelles: Office de

l'information et des relations publiques pour le Congo belge et le Ruanda-Urundi.

Ministère Des Affaires Africaines. 1921-1939. «Rapport présenté par le Gouvernement belge au sujet de l'administration du Ruanda-Urundi». Bruxelles: Office de l'information et des relations publiques pour le Congo belge et le Ruanda-Urundi.

Ministère Des Affaires Africaines. 1925. «Rapport présenté par le Gouvernement belge au sujet de l'administration du Ruanda-Urundi». Bruxelles: Office de l'information et des relations publiques pour le Congo belge et le Ruanda-Urundi.

Ministère Des Affaires Africaines. 1945-1956. «Rapport présenté par le Gouvernement belge au sujet de l'administration du Ruanda-Urundi». Bruxelles: Office de l'information et des relations publiques pour le Congo belge et le Ruanda-Urundi.

Mpungwe, Ampi. 1999. «Crisis and Response in Rwanda». En ligne. <<http://www.iss.co.za/Pubs/Monographs/No36/Contents.html>>. Consulté le 13.10.06.

Müller-Hill, Benno. 1989. «Détection, ségrégation et extermination». In *Science nazie, science de mort.*, p. 5-96. Paris: Éditions Odile Jacob.

N'gbanda Nzambo-Ko-Atumba, Honoré. 2004. *Crimes organisés en Afrique centrale : révélations sur les réseaux rwandais et occidentaux*. Coll. «Secrets d'état». Paris: Duboiris, 456 p.

Nations Unies. 2005. «Annuaire démographique 2002. Cinquante-quatrième édition». New York: Nations Unies.

Neesen, V. 1953a. «Le premier recensement par échantillonnage au Ruanda-Urundi». *Zaire*, p. 469-488.

Neesen, V. 1953b. «Quelques données démographiques sur la population du Ruanda-Urundi». *Zaire*, p. 1011-1025.

- Niyizi, S. 1982. «Situation démographique». In *Santé et maladies au Rwanda*, A. Meheus, S. Butera, W. Eylenbosch, G. Gatera, M. Kivits et I. Musafili, p. 37-52. Bruxelles: Universitaire Instelling Antwerpen.
- Nyirasafari, Habimana. 1984. «Le concept d'autosuffisance alimentaire et l'équilibre démographique au Rwanda ». *Famille, santé, développement*, no 1, p. 4-10.
- Oloukpona-Yinnon, Adjai Paulin. 1985. "... Notre place au soleil" ou l'Afrique des pangermanistes (1878-1918). Paris/Lomé: Édition l'Harmattan/ Édition Haho
- Onana, Charles, et Déo Mushayidi. 2002. *Les secrets du génocide rwandais : enquête sur les mystères d'un président*. Coll. «Secrets d'états». Paris: Duboiris, 187 p.
- Otonnu, Ogenga. 1999. «An Historical Analysis of the Invasion of the Rwandan Patriotic Party». In *The Path of a Genocide. The Rwanda Crisis from Uganda to Zaire.*, Howard Adelman, et Astri Suhrke, p. 36-39. New Jersey: Transaction Publishers.
- Overdulve, C. M. 1997. *Rwanda. Un peuple avec une histoire*. Paris: L'Harmattan
- Paternostre De La Mairieu, Baudouin. 1972. *Le Rwanda : Son effort de développement, antécédents historiques et conquêtes de la révolution rwandaise*. Bruxelles: A. De Boeck, 413 p.
- Patry, Yvan. 1995. «La part du Dieu, la part du Diable». 106 min.
- Peck, Raoul. 2005. «Sometime in April». HBO. 140 min.
- Philpot, Robin. 2003. *Ça ne s'est pas passé comme ça à Kigali*. Montréal: Les Éditions des Intouchables
- Prunier, Gérard. 1995. *The Rwanda Crisis : History of a Genocide*. New York: Columbia University Press, xiv, 389 p.
- Prunier, Gérard. 1997. *Rwanda-1959-1996. Histoire d'un génocide*. Milan: Édition Dagorno, 514 p.
- Raymont, Peter. 2004. «Shake Hands With The Devil. The Journey of Romeo Dallaire». Microfilms Inc. 91 min.

- République Du Rwanda. 2004a. «Recensement général de la population et de l'habitat: 16 au 30 août 2002. Questionnaire du recensement». Kigali: Commission Nationale de Recensement.
- République Du Rwanda. 2004b. «Recensement général de la population et de l'habitat: 16 au 30 août 2002. Rapport 2002 en bref». Kigali: Commission Nationale de Recensement.
- République Rwandaise. 1994. «Recensement général de la population et de l'habitat au 15 août 1991. Résultats définitifs.». Kigali: Commission Nationale de Recensement.
- Rey-Debove, Josette, et Alain Rey. 2007. *Le nouveau Petit Robert. Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française*. Paris: Le Robert
- Reyntjens, Filip. 1997. «Estimation du nombre de personnes tuées au Rwanda en 1994». In *L'Afrique des Grands Lacs. Annuaire 1996-1997*, Marysse S., et Reyntjens F., p. 179-186. Paris: L'Harmattan.
- Reyntjens, Filip. 1999. «Evolution politique au Rwanda et au Burundi». In *L'Afrique des Grands Lacs. Annuaire 1998-1999*, Marysse S., et Reyntjens F., p. 124-157. Paris: L'Harmattan.
- Rumiya, Jean. 1992. *Le Rwanda sous le régime du mandat Belge (1916-1931)*. Paris: L'Harmattan
- Scherrer, Christian. 1997. *Ethnisierung und Völkermord in Zentralafrika*. Frankfurt/Main: Campus Verlag
- Scherrer, Christian. 2002. *Genocide and Crisis in Central Africa. Conflict Roots, Mass Violence and Regional War*. Westport: Praeger Publishers
- Schweber, Libby. 1996. «L'histoire de la statistique, laboratoire pour la théorie sociale». *Revue française de sociologie*, vol. XXXVII, p. 107-128.
- Scott, James C. 1998. *Seeing Like a State. How Certain Schemes to Improve Human Conditions Have Failed*. New Haven and London: Yale University Press, 445 p.

- Seltzer, William, et Margo Anderson. 2001. «The Dark Side of Numbers. The Role of Population Data Systems in Human Rights Abuses». *Social Research*, vol. 68, no 2, p. 481-513.
- Semujanga, Josias. 1998. *Récits fondateurs du drame rwandais. Discours social, idéologies et stéréotypes*. Paris: L'Harmattan
- Sibomana, Jean Marie. 1984. «Problèmes de population et de développement agricole au Rwanda». *Famille, santé, développement*, no 1, p. 10-14.
- Sindayingaya, Jean-Marie. 1998. *Grands Lacs: Démocratie ou Ethnocratie*. Paris: L'Harmattan
- Skerry, Peter. 2000. *Counting on the Census? : Race, Group Identity, and the Evasion of Politics*. Washington, D.C.: Brookings Institution Press, 261 p.
- Stengers, Jean. 1990. «Some Methodological Reflections». In *Demography from Scanty Evidence. Central Africa in the Colonial Era*, Bruce Fetter, p. 25-29. Boulder and London: Lynne Rienner Publishers.
- Thibon, Christian. 1989. «L'expansion du peuplement dans la région des grands lacs au XIXe siècle». *Canadian Journal of African Studies*, vol. 23, no 1, p. 54-72.
- Tilly, Charles. 1998. *Durable Inequality*. Berkeley & Los Angeles: University of California Press
- Tilly, Charles. 2005a. «Historical Perspectives of Inequality». In *The Blackwell Companion to Social Inequalities*, Mary Romero, et Eric Margolis, p. 15-30. Oxford: Blackwell Publishing.
- Tilly, Charles. 2005b. *Identities, Boundaries, and Social Ties*. Boulder & London: Paradigm Publishers
- Uvin, Peter. 2002. «On Counting, Categorizing and Violence in Burundi and Rwanda». In *Census and Identity. The Politics of Race, Ethnicity, and Language in National Censuses*, David Kertzer, et Dominique Arel, p. 148-175. Cambridge: Cambridge University Press.

- Valentino, Benjamin A. 2004. «Mass Killing and Genocide». In *Final Solutions: Mass Killings and Genocide in the 20th Century*, p. 9-29. Ithaca and London: Cornell University Press.
- Waberi, Abdourahman A. 2004. *Moisson de crâne. Textes pour le Rwanda*. Paris: Le Serpent à Plumes
- Zuberi, Tukufu, et Akil K. Khalfani. 1999a. «Racial Classification and Colonial Population Enumeration in South Africa». *ACAP Working Paper*, vol. No. 6, p. 1-31.
- Zuberi, Tukufu, et Akil K. Khalfani. 1999b. «Racial Classification and the Census in South Africa, 1911-1996». *ACAP Working Paper*, vol. No. 7, p. 27-57.

### **Webographie**

<http://www.humanite.fr/journal/1994-06-28/1994-06-28-703439> (14.10.2005)

<http://www.litterature.org/detailauteur.asp?numero=937> (14.12.05)

<http://planete.qc.ca/culture/livres/quebecoisessais/quebecoisessais-23112005-97421.html> (15.12.05)

<http://www.lesintouchables.com/intouchables2004.htm> (15.02.05)

<http://www.statisticsrwanda.gov.rw> (31.03.07)